

OBSERVATIONS DU PUBLIC

OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE LE 21 MARS 2022

TENUE DE LA 1^{ère} PERMANENCE DE 14H à 17H.

Question N°1

Se présente le collectif "Sauvons Nos Terrés 84", quatre membres, qui déclarent :

- M^r Etienne JOUVE - Tél. 06.29.89.95.64

domicilié à CAVALILLON,

- M^r Jacky REBATEL - 06.20.56.69.80

dit à CAVALILLON,

↳ 2 autres membres du collectif et nous même,
leur consultation par internet, en venant reprendre
nos observations

↳ intéressé



fin de la 1^{ère} permanence à 17H00

Une observation de pose

Guy BEUGIN
Commissaire Enquêteur



Le 22/03/2022

Néant

le 23/03/2022

Néant

de 24/03/2022

NEANT

VENDREDI 25/03/2022

Neant

dimanche 28/03/2022

28/03/2022 12:13

Courrier - enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr

mes observations

Genevieve Bidaud <genevieve@bidaud.eu>

dim. 27/03/2022 10:44

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

📎 1 pièce(s) jointe(s) (447 octets)

genevieve.vcf;

Bonjour monsieur le commissaire enquêteur,

comme vous le voyez dans mon adresse postale j'habite Manosque et pas Cavaillon.

Justement je me permets d'intervenir ici pour avoir eu maintes fois l'occasion de comparer nos deux villes. Je suis agricultrice et ai été présidente du GRCIVAM PACA dont le siège social est au M.I.N. de Cavaillon. Quelle fertilité dès que l'on observe les sols de votre plaine alluvionnaire ! Quel gâchis ces gigantesques zones artiano-commerciales aux hangars décrépis, aux accès embroussaillés ! Il y avait là un tel potentiel nourricier. Et vous voulez encore construire sur d'autres terres agricoles très fertiles.

Soyez raisonnable : la famine nous guette au XXIème siècle mais vous rêvez plus value foncière et croissance du fret, comme au XXème. L'affichage écologiste du C.C.C.T. est une injure à la préservation des sols et du climat.

Je suis CONTRE ce projet et POUR rendre ces terres à l'agriculture paysanne qui peut produire beaucoup sur une moyenne surface telles que la vôtre.

Bien cordialement

--
Genevieve BIDAUD
880 chemin de Sainte Roustagne
04100 Manosque
+33 6 63 56 20 61

--
Genevieve BIDAUD
880 chemin de Sainte Roustagne
04100 Manosque
+33 6 63 56 20 61

--
L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.
<https://www.avast.com/antivirus>

3/03/2022 12:15

Courrier - enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr

Le Durance

la-fontaine5 <la-fontaine5@wanadoo.fr>

lun. 28/03/2022 09:39

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Le 28 mars 2022

Madame, Monsieur

Je vous remercie de ne pas oublier la santé de La Durance, l'accessibilité à ses rives pour tous, le cadre de vie de vos administrés. L'avenir dépend de nos actes présents, et de leur impact sur la vie de l'environnement naturel.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux

Marie-Françoise Belaïzi

Envoyé de mon Galaxy A50 Orange

Mardi 29 Mars 2022.

29/03/2022 13:48

Courrier - enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr

contribution de M. Bourguignon à l'enquête publique ZAC des Hauts
banquets

sacha bourguignon <sachabourgu@gmail.com>

lun. 28/03/2022 19:32

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Madame, Monsieur,

Ayant participé à une précédente consultation concernant la création de la ZAC des Hauts Banquets, j'ai bien vu que malheureusement la municipalité n'avait aucune intention de prendre en compte les objections des citoyens cavaillonnais. Il est vrai que je ne représente que ma propre personne, et que je n'ai aucun moyen de savoir combien de cavaillonnais partagent mon point de vue sur la question, mais j'imagine bien ne pas être le seul. Dans le pseudo argumentaire de réponse que la mairie nous a adressé en retour, et qu'il nous était impossible de contester bien sûr, il nous était promis qu'en contrepartie du sacrifice d'une surface énorme de bonnes terres agricoles, des activités innovantes en lien avec l'agriculture, l'environnement et les énergies nouvelles, seraient privilégiées dans l'attribution des lots. Le nom attribué (Natura Lub) nous incitait à espérer que des choses neuves, originales et écologiques y trouveraient une place. Je vois maintenant que ce n'était qu'un leurre et que une fois de plus, le même modèle de développement tente à s'imposer inexorablement comme partout ailleurs: d'énormes plateformes logistiques, extrêmement gourmandes en surfaces, n'offrant aux locaux que très peu d'emplois et des emplois médiocres qui plus est, si l'on s'en réfère aux salaires proposés et aux conditions de travail. Sans parler de l'artificialisation des sols accroissant les risques d'inondation, l'impact écologique et paysager. En Effet à Cavaillon, les seuls emplois disponibles sont à plus de 80% des postes de cariste, préparateurs de commandes et chauffeurs poids lourds (voir site pole emploi). Quelle misère!

Il est grand temps de rompre avec ce modèle de développement voué à l'obsolescence et totalement obscène qui défigure nos paysages, nous promet un trafic de camions accru, et qui vise à déplacer un volume gigantesque et absurde de marchandises produites n'importe où n'importe comment, pour être consommées n'importe où et n'importe comment.

contribution de M. Bourguignon à l'enquête publique ZAC des Hauts banquets

Mardi 29 Mars

sacha bourguignon <sachabourgu@gmail.com>

lun. 28/03/2022 19:32

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Madame, Monsieur,

Ayant participé à une précédente consultation concernant la création de la ZAC des Hauts Banquets, j'ai bien vu que malheureusement la municipalité n'avait aucune intention de prendre en compte les objections des citoyens cavaillonnais. Il est vrai que je ne représente que ma propre personne, et que je n'ai aucun moyen de savoir combien de cavaillonnais partagent mon point de vue sur la question, mais j'imagine bien ne pas être le seul. Dans le pseudo argumentaire de réponse que la mairie nous a adressé en retour, et qu'il nous était impossible de contester bien sûr, il nous était promis qu'en contrepartie du sacrifice d'une surface énorme de bonnes terres agricoles, des activités innovantes en lien avec l'agriculture, l'environnement et les énergies nouvelles, seraient privilégiées dans l'attribution des lots. Le nom attribué (Natura Lub) nous incitait à espérer que des choses neuves, originales et écologiques y trouveraient une place. Je vois maintenant que ce n'était qu'un leurre et que une fois de plus, le même modèle de développement tente à s'imposer inexorablement comme partout ailleurs: d'énormes plateformes logistiques, extrêmement gourmandes en surfaces, n'offrant aux locaux que très peu d'emplois et des emplois médiocres qui plus est, si l'on s'en réfère aux salaires proposés et aux conditions de travail. Sans parler de l'artificialisation des sols accroissant les risques d'inondation, l'impact écologique et paysager. En Effet à Cavaillon, les seuls emplois disponibles sont à plus de 80% des postes de cariste, préparateurs de commandes et chauffeurs poids lourds (voir site pole emploi). Quelle misère!

Il est grand temps de rompre avec ce modèle de développement voué à l'obsolescence et totalement obscène qui défigure nos paysages, nous promet un trafic de camions accru, et qui vise à déplacer un volume gigantesque et absurde de marchandises produites n'importe où n'importe comment, pour être consommées n'importe où et n'importe comment.

La prospérité de Cavaillon est venue par le passé de son agriculture, et c'est ce même atout qui fera demain sa prospérité quand on envisagera à nouveau de produire en France ce que l'on consomme en France. L'actualité en Europe amène de nombreux commentateurs à dire à quel point l'autonomie alimentaire sera un enjeu crucial dans les années à venir. Cavaillon, par sa situation géographique, ses terres limoneuses et profondes, son eau abondante charriée par le canal Saint Julien, son climat ensoleillé et sa main d'oeuvre agricole abondante, devra jouer un rôle de premier plan dans ce domaine.

Certes, aucune ZNIEFF ne sera impactée, mais c'est une bien maigre consolation en comparaison de ce que je viens de décrire.

La méthode aussi est détestable. Il est vrai qu'elle est à la mode au plus haut niveau de l'Etat: un homme seul décide de tout, des enquêtes et des consultations bidons donnent une impression de transparence et de démocratie, mais tout est décidé à l'avance en tenant compte d'enjeux économiques et comptables tout à fait discutables, et le projet passe en force malgré tout. La même méthode dans nos entreprises, dans nos institutions, dans nos communes, etc... Une démarche inverse serait tellement plus profitable: commencer par rencontrer les acteurs sur le terrain, les associations, les agriculteurs et les professionnels, les riverains, puis en déduire la solution qui permet de conjuguer les savoirs faire et les atouts du territoire, les besoins exprimés et les moyens disponibles.

Je ne suis pas un militant écologiste, ni un contestataire systématique de tout. J'essaie juste de cultiver un esprit citoyen, et de défendre l'intérêt de notre région et de ses habitants. je vous soumetts ma contribution sans aucun espoir que mes arguments soient pris en compte. Je me doute qu'au vu de ce qui a déjà été effectué et dépensé, il n'est pas question pour la municipalité de faire machine arrière. Et j'en suis profondément affligé.

--

Sacha Bourguignon

Tél: 06.25.11.24.48

email: sachabourgu@gmail.com

Mercredi 30 Mars 2022

Deuxième permanence du Commissaire Supérieur
- de 09h00 à 12h00 -

Observation N°5

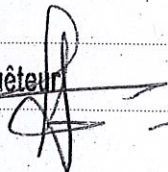
Se présente M^r BONZEYon, domicilié 708 chemin de la Vognette à Courvaux, qui nous déclare :
Étant impacté par le projet de construction de l'entrepôt logistique, je desire déposer des observations et interroger l'aménageur et le maître.
Je vous transmettrai prochainement un mail à ce sujet,

Bonze

Observation N°6

Se présente M. DE GENNARO poen, résident du chemin de la Vognette, qui nous déclare :
Je suis venu consulter le dossier et vous transmettrai prochainement au courrier présent et de mes observations et de mes craintes.

Guy BEUGIN
Commissaire Enquêteur



Fin de la 2^{ème} permanence à 12h00

Jeudi 31 Mars 2022

01/04/2022 16:03

Courrier - enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr

ZAC hauts banquets

Valérie Isnardy <valerie.isnardy@gmail.com>

jeu. 31/03/2022 16:47

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Bonjour,
habitante de notre belle ville de cavaillon depuis 22 ans, je suis consternée par votre projet.
Je me demande comment vous osez utiliser le mot naturalité...
En cette période où la France a besoin de subvenir à son alimentation sans dépendre de l'extérieur, ces terres devraient être consacrées à l'agriculture, et non à des plates formes logistiques et autres industries.
C'était d'ailleurs la grandeur de cavaillon pendant longtemps et il serait temps que ça le redevienne, par une exploitation bio soucieuse de l'environnement, diversifiée, respectueuse de la nature et de l'humain.
Au lieu de vouloir concurrencer des villes industrialisées de plus en plus laides, Cavaillon pourrait être pionnière dans l'écologie et montrer l'exemple.
J'aime ma ville pour sa diversité, que ce soit celle des hommes ou celle de la nature; nous sommes dans un cadre naturel magnifique, reconnu, et votre projet ne peut contribuer qu'à l'enlaidir, en cautionnant en plus des emplois qui rabaisent l'homme au lieu de le respecter.
Je réaffirme mon opposition farouche à ce projet de ZAC des hauts banquets, et je ne manquerai pas de le faire savoir autour de moi.
veuillez agréer mes salutations.
Valérie Isnardy
orthophoniste en libéral à Cavaillon depuis 22 ans

CAVAILLON
Commissariat Enquêteur

Vendredi 01 Avril 2022

LUNDI 04 AVRIL 2022

04/04/2022 09:31

Courrier - enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr

projet d'une plateforme logistique

hello.anne-marie@neuf.fr

sam. 02/04/2022 12:54

À:ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Projet d'une plateforme logistique de 41 114 m2

J'émet un avis défavorable à ce projet.

Il va à l'encontre de ce qu'il faut faire en ces temps de dérèglement climatique, d'effondrement de la biodiversité et de pollution grave de notre atmosphère.

J'imagine déjà la noria de camions qui vont circuler pour apporter les matériaux nécessaires et exporter les produits. La pollution que cela entraînera et la détérioration de la qualité de vie des riverains

De plus Il faut conserver au maximum les terres agricoles afin de relocaliser la production alimentaire et assurer l'autonomie alimentaire de Cavaillon.

Pour toutes ces raisons l'implantation d'un entrepôt de 41 114m2 est pour moi néfaste.

ZAC des Hauts Banquets

Christiane ROCHAT <chrochat@yahoo.fr>

dim. 03/04/2022 14:27

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Monsieur le Commissaire,

Je suis très surprise et scandalisée que la première demande de permis soit une PLATEFORME LOGISTIQUE contrairement aux mots de Monsieur le Maire lors du vote de la création de la ZAC
"OUI, il n'y aura pas de plateforme logistique"

le projet de cette plateforme est très éloigné de la vocation initiale : développement économique sur les thèmes du végétal et économie verte.

Je suis OPPOSÉE à ce projet
pour les risques encourus par la population de Cavaillon
Atteinte à la qualité de l'air
Augmentation des risques naturels d'inondations
Préservation de la biodiversité
Ne va pas dans le sens de la lutte contre le changement climatique

Christiane Rochat-Meyrieux
406 route de Pertuis
84300 Cavaillon

[Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android](#)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE concernant la demande de permis de construire n°084 035 21E 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposées par FP CAVA Développement, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon

Frederic JEAN <fredkarine84@orange.fr>

dim. 03/04/2022 14:47

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Bonjour,

je viens par la présente attirer votre attention sur le projet de création d'une nouvelle plateforme logistique concernant le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon. Ceci est à mon avis une aberration écologique, sociale voire économique et ce au regard des directives nationales et européennes s'agissant de :

- l'objectif "zéro artificialisation nette" des terres agricoles qui prend tout son sens ici notamment du fait (i) du besoin de souveraineté alimentaire indissociable de notre fonctionnement démocratique mais aussi (ii) du risque d'inondation prégnant dans cette zone et ce d'autant plus au regard des prévisions sur la fréquence et l'intensité d'évènements extrêmes.
- la préservation de la biodiversité (présence d'espèces protégées et patrimoniales)
- l'intégration paysagère aux portes du Luberon (Le bâtiment : un parallélépipède de 41.000 m2 de surface par 15 m de hauteur).

Ainsi, je considère ce projet d'un temps passé et m'interroge sur l'orientation des investissements publics dans ce type de projet qui vont à l'encontre de l'intérêt général et du bien commun notamment pour les générations futures.

En espérant que vous saurez apporter des réponses à ces questions

Bien cordialement

Frédéric JEAN

Sur la ZAC des Hauts Banquets, un Avis :

cattac <cattac@wanadoo.fr>

dim. 03/04/2022 17:51

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Dans le cadre de cette enquête publique sur ce permis de construire d'une nouvelle plateforme logistique de **41 114 m²** et son étude d'impact sur l'environnement,

déposées par FP CAVA Développement, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon.

Donc, sur cette **Zone d'Aménagement (Soit disant) Concertée** des "Oh Bank eh"!

Je suis SCANDALISEE par ce projet, présenté dans un premier temps sous l'intitulé "Natura'Lub".

On tient un langage pour avoir l'aval des citoyens tout en préparant des opérations ou règne la loi du profit maximum.

J'ai souvent entendu :

« CAVAILLON, Ville du MELON ?

- NON , CAVAILLON Ville des CAMIONS ... »

APPEL A LA COHÉRENCE : Dans cette période particulière, au moment où le concept de Démocratie prend un sacré coup dans l'aile ! Voir la manière dont ont été traités ceux qu'on a appelé les gilets jaunes ; puis deux ans de crise dite « Sanitaire » avec ces « Derniers de Cordée » qui se sont montrés à la hauteur, indispensables de fait à nos vies au quotidien, santé, éducation, alimentation..... !

Tout ceci couronné aujourd'hui par la situation dramatique à l'Est de notre Europe bien mal en point.....

Et au moment où, à l'échelle nationale, on prône « Zéro Artificialisations des terres »,

à Cavaillon, petite ville de tradition agricole, et bien connue comme telle, on nous prépare cette ZAC, sur des terres de qualité exceptionnelle, bénéficiant d'une irrigation très ancienne, aux portes du Parc de Luberon, lui même, fort d'un projet environnemental ambitieux :

- A-t-il été fait un inventaire des bâtiments inoccupés sur notre territoire ?
- Qu'en est-il du sérieux de l'inventaire naturaliste qui aurait été fait* ?
- Qu'en est-il des analyses de pollution de l'air ** ?
- Qu'en est-il de l'extension du béton et du bitume sur notre territoire** ?

Quand pointe aujourd'hui une large prise de conscience de l'importance de relocaliser les ressources possibles en alimentation saine et locale, vers une autonomie totale possible sur notre territoire. Si les

institutions travaillaient en bonne intelligence avec les associations locales pour aider de jeunes agriculteurs à s'installer en maraichage, fruitiers de qualité, petit élevage,

Ateliers de transformation pour les collectivités localesUn projet en ce sens avait été déposé avant l'ouverture des chantiers, sans réponse à ce jour.

**en référence à notre découverte récente de cette Tulipe Raddii, magnifique fleur sauvage protégée depuis plus de trente ans en Europe, présente en bordure de la zone menacée à ce jour !*

***on sait qu'on est les meilleurs dans le secteur à ce sujet : multiples traitements chimiques divers sur les vergers de la commune qui profitent à tous d'une part et circulations des véhicules courants et transports routiers, d'autre part. A noter , j'ai eu l'occasion de voir qu'ici aussi on est les meilleurs : 20% par nombre d'habitants en France est occupé par des centres commerciaux, c'est 40% en Vaucluse !*

Vous remerciant pour votre Attention et en Attente de votre réponse.

-----Catherine
Caubet Jouve, habitante de Cavaillon depuis +de 30 ans

Retraitée de la culture au sein de l'éducation populaire et engagée au sein d'associations (Mythotopie, AVEC, SNT84)

Mardi 05 Avril 2022

05/04/2022 16:35

Courrier - enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr

enquête publique plateforme logistique fp cava ZAC des hauts banquetts

Christofer Jauneau <christoferjauneau@gmail.com>

mar. 05/04/2022 15:24

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Bonjour,

Je suis totalement opposé à ce projet de zone logistique sur la ZAC des hauts banquetts.

Pour commencer, cette ZAC n'aurait jamais dû voir le jour,

compte tenu de son impact sur l'environnement (faune, flore, cycle de l'eau) et les terres agricoles. Les associations et les naturalistes ont signalé la présence d'espèces rares ou protégées que l'administration ignore royalement. La MRAE avait aussi signalé certaines "carences" dans l'étude d'impact du projet de la ZAC, restées sans suite.

compte tenu du contexte d'artificialisation massive dans le département, notamment à cavaillon, qui devrait être considéré dans son ensemble avant d'accorder des permis aussi absurdes

compte tenu du caractère antinomique de ce projet de ZAC et a fortiori de ce site logistique avec tous les objectifs de neutralité carbone, 0 artificialisation nette, etc que l'on se fixe mais que personne ne fait même semblant de mettre en œuvre. C'est une vaste blague...

Et là quelle surprise ! On nous promettait de la naturalité (c'était déjà du n'importe quoi) et on se retrouve avec des entrepôts. Comme c'est original...

Donc il est temps que les élus, l'administration et tout ce petit monde intègrent et prennent en compte l'intérêt général et la nature au lieu de nous sortir leurs engaines surannées et leurs mots incantatoires : 'emploi', 'progrès', 'développement' qui se résument dans les faits à : destruction de l'habitabilité de la planète, pollutions et déclin social.

Parce que là, où allons-nous, si ce n'est dans le mur ?

Cordialement

christofer jauneau

cavaillon



Jeudi 06 Avril 2022

06/04/2022 16:22

Courrier - enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr

Sans titre

Observation n° 12

patrick calcatelli <pat-59-800@hotmail.fr>

Vu et
Annexé

mer. 06/04/2022 12:14

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;


Guy BEUGIN
Commissaire Enquêteur

Mais où est passé la 7^{ème} compagnie ?!...

On pourrait en dire autant pour Naturalub.

Du coup qu'est-ce qui se passe ?... Le béton ne va plus envahir nos terres agricoles ?... magnifique on va pouvoir enfin planter pour manger, ça serait bien d'y penser plus tôt que de **dépendre trop souvent des autres** parce que c'est soi-disant « moins cher » et nous laisser noyer sous le béton.

Patrick Calcatelli

JEUDI 07 AVRIL 2022

07/04/2022 11:03

Courrier - enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr

avis enquête publique demande permis de construire et étude
impact environnement déposées par FP CAVA Développement ZAC
des Hauts Banquets Cavaillon

Observation n° 13

Garcin <g-garcin@orange.fr>

Vu et
Annexé

jeu. 07/04/2022 10:57

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;


Guy BEUGIN
Commissaire Enquêteur

Bonjour,

Je suis contre ce permis de construire et juge l'étude d'impact sur l'environnement incomplète.

Il y a déjà de nombreuses ZAC qui peuvent encore accueillir des plateformes et entrepôts logistiques (à Plan d'Orgon, au MIN à Cavaillon et sur la zone à côté du MIN) ou encore mieux : réhabiliter des anciens bâtiments à l'abandon plutôt que d'en construire des nouveaux.

Les terres agricoles disparaissent chaque année au détriment de zones commerciales, de zones artisanales et de zones industrielles.

Qu'apportera cette ZAC des Hauts Banquets aux Cavaillonnais ? À part de la pollution sonore, pollution visuelle, pollution des nappes phréatiques et pollution de l'air. Sans compter les risques d'inondation (zone proche de la Durance et pluies souvent orageuses et fortes).

Est-ce que ces risques inondation et pollution ont été suffisamment pris en compte au regard du changement d'orientation de la ZAC des Hauts Banquets ? Pour mémoire, au départ il s'agissait de Natura'Lub avec une prédominance de la naturalité, de l'économie verte...et sans plateforme logistique dicit notre cher Maire lors d'un conseil communautaire du 10/12/2020 !

Est-ce que les espèces animales et végétales présentes sur la ZAC des Hauts Banquets seront protégées et comment la biodiversité sera-t-elle préservée ?

Ce sont toutes ces questions qui nécessitent des réponses claires et franches.

Merci.

Ghislaine GARCIN

Habitante de Cavaillon depuis sa naissance.

--

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast

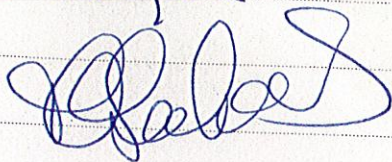
Vendredi 7 avril 2022

3^e séance permanente du Commissaire Enquêteur
de 14h00 à 17h00.

Se présente M^{me} SALARON, Directrice, domiciliée
16 rue Suite Gaston à ALLIGNY ^{Alleigny} (48), qui
ce qui met en document de 8 feuillets, contenant
ses observations sur le dossier d'enquête, concernant
la ZAE de Haute Bayette.

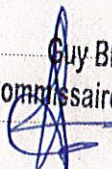
Observation n° 14

1 document de 8
Feuillets joint.



Fin de la troisième permanence à 17h00.

Guy BEUGIN
Commissaire Enquêteur



Madame Salamon
Mireille
16 rue Emile Gaston
13980 Alleins à
~~mireille.salamon~~
~~@laposte.net~~

Monsieur le Commissaire
Enquêteur
Dossier du projet
« ZAC des Hauts
Banquets »
Cavaillon

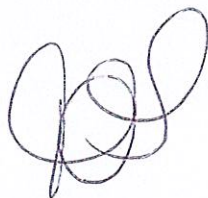
Le 6 avril 2022


Monsieur,
Dans le cadre de l'enquête
publique sur le projet « extension de la ZAC
des Hauts Banquets »,
je vous prie de bien vouloir trouver ci jointes
mes réflexions concernant les problèmes
éventuels posés par la construction et le
fonctionnement de la nouvelle plateforme
logistique.

Je vous remercie de les prendre en considération
et j'espère être tenue au courant de votre
décision définitive.
Veuillez accepter mes meilleures salutations.

Madame Salamon

le 07 AVR. 2022



Vu et
Annexé

Guy BEUGIN
Commissaire Enquêteur


Enquête Publique portant sur: (1)
La demande de permis de construire et son
impact sur l'environnement, déposés par
FP CAVA Développement
sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets
à Cavailhon.
Une nouvelle plateforme de logistique.

Caractéristiques principales du projet

Implantation d'une nouvelle plateforme logistique
sur la commune de Cavailhon (lieu détaillé
mentionné ci-dessus).

superficie du terrain: 89 181 m²

surface de plancher: 41 114 m²

Amenagement d'espaces extérieurs: 24 492 m²

Espaces verts 19 888 m²

surface artificialisée: 48% de la surface
totale du terrain.

L'entrepôt sera composé de 7 cellules de stockage
de produits secs, de bureaux locaux sociaux,
de locaux techniques, d'un local de sprinklage⁷ et
réserves d'eau incendie associées, d'un local
surpresseur pour les PIE et sa réserve d'eau
associée, de voiries et places de stationnement, d'une
aire de lavage, de bassins de régulation des
eaux pluviales et de rétention des eaux incendie,
d'espaces verts.

Dans la cellule 1 pourraient être stockés des
produits dangereux pour l'environnement.

Il est prévu l'installation de panneaux
photovoltaïques en toiture.

Une étude d'impact a été réalisée dans le cadre

de la demande de permis de construire.

L'avis de la MRAE PACA (mission régionale d'autorité environnementale) est intégré au dossier. Le mémoire en réponse du porteur du projet l'est également.

Le dossier "objectifs de la ZAC" a été approuvé le 10 décembre 2020.

Synthèse de l'avis de la MRAE

Compte tenu des caractéristiques, de l'importance et des effets potentiels du projet, ainsi que des spécificités du territoire d'implantation (plaine alluviale de la Durançe, Parc Naturel Régional du Lubéron), la MRAE identifie les enjeux environnementaux suivants :

- préservation de la biodiversité.
- l'intégration paysagère.
- la qualité de l'air (pollution?)
- l'ambiance sonore.
- les risques naturels d'inondation.
- la qualité des eaux souterraines et superficielles.
- les risques liés à la pollution des sols.

Recommandations

- L'insuffisance de l'état initial réalisé dans le volet naturel de l'étude d'impact et la nécessité de reprendre l'identification, l'évaluation et la hiérarchisation des impacts bruts et résiduels de projet sur les habitats naturels et les espèces avérées et potentielles. Sur la base de cette analyse la MRAE recommande de préciser et de compléter les mesures d'évitement et de réduction, voire de compensation.

- L'insuffisance du projet et du volet relatif à l'intégration paysagère des bâtiments dans la plaine

agricole.

— des lacunes dans l'état initial, la modélisation, et l'analyse des incidences du projet sur la qualité de l'air, et l'ambiance sonore, ainsi que dans la considération des effets cumulés du projet avec le futur PÔLE SANTÉ!

— l'absence de démonstration de la prise en compte du risque inondation engendré par le projet et de présentation des moyens de prévention contre le risque de remontée de nappe.

— une étude de pollution des sols au droit de l'implantation de l'entrepôt afin de démontrer l'absence de risque sanitaire éventuellement subi par les futurs employés.

La ZAC, d'une superficie de 46,1 ha a été créée en 2020 et a fait l'objet de trois avis critiques de la MRAE entre 2018 et 2020. L'étude d'impact du projet qui constitue le premier entrepôt à s'implanter dans cette nouvelle ZAC, n'a pas tenu compte des précédentes recommandations et des avis formulés par la MRAE, en particulier celui du 1er octobre 2020, alors même que le dossier actuel reprend la plupart des études réalisées dans le cadre du dossier de création de la ZAC.

La MRAE rappelle que l'étude d'impact d'un projet doit être actualisée, lorsque les incidences du projet sur l'environnement n'ont pu être complètement identifiées ni appréciées avant l'octroi de la première autorisation (article L 122-1. 1^{er} III du code de l'environnement)

L'ensemble des recommandations de la MRAE est détaillé dans les pages suivantes.

La préservation de la biodiversité

Voici les espèces protégées présentes sur le site : milan noir, chevêche d'Athéna, rollier d'Europe, coucou de Montpellier, minioptère de Schreibers, libellule, hirondelle, chauve souris, buse, papillon, araignée, grimpeuse,

roitelet, croissant, faucon crécerelle. (4)
La tulipe RADDI est protégée à l'échelle européenne, elle n'apparaît pas dans les inventaires.

Voici encore : les cyprès, feuillus, fruitiers, prairies irriguées à flore très diversifiée composée de graminées et plantes à fleurs (bouton d'or, achillée, plantain, centaurée, scabieuse, sigesme, gesse, mélilot gaillard, rumex, vesce jarosse, trèfle). La flore typique des canaux d'arrosage sera détruite. Il y aura une perte de biodiversité et une discontinuité écologique.

D'ailleurs un courrier a été adressé le 7 avril 2015 à la DREAL, à la DRTM et à l'OFB du préfet par différentes associations. Elles ont informé sur la présence d'espèces protégées sur l'emprise de la ZAC des Hauts Banquets. Elles ont demandé de prendre toutes les mesures utiles pour la préservation de ces végétaux et de la biodiversité de cette zone.

Les administrations n'ont pas donné suite.

L'intégration paysagère :

Le bâtiment est un parallélépipède de 4100 m² de surface et 15 m de hauteur. Le volume massif de la construction et son aspect imposant n'insèrent pas ce bâtiment dans le paysage à dominante de plaine.

La qualité de l'air et l'ambiance sonore :

Il y a déjà 500 véhicules par jour pour cette première plateforme de la ZAC. L'extension engendrerait plusieurs milliers de mouvements de véhicules pour l'ensemble de la ZAC.

La qualité de l'air, déjà mauvaise à Lavailon, sera dégradée, le bruit sera amplifié, De même avec les bruits de chargements et de déchargements.

Des nuisances sonores supplémentaires seront (5) infligées aux habitants de proximité (moins de 200 m de distance), et aux pensionnaires de l'établissement médicalisé pour adultes handicapés situé à 500 m, ainsi qu'aux élèves du lycée Ismaël Dauphin (distance 1200 m), aux utilisateurs de la crèche (1000 m) et du futur pôle de santé mixte de la ZAC.

Parc du Subéron:

Le projet ne respecte pas les objectifs de la charte du Parc naturel régional du Subéron dans la réduction des impacts des aménagements.

Il pourrait y avoir des risques de pollution de l'air au monoxyde de carbone, au dioxyde de soufre, à l'arsenic, au nickel, au benzène, aux hydrocarbures.

L'augmentation du trafic aura pour effet une augmentation d'émissions de polluants, et une hausse de décibels.

On compte près de 50 000 morts chaque année en France à cause de la pollution de l'air (asthme, affections pulmonaires)

Le rapport du GIEC en date du 28 février 2022 alerte sur ce problème grave, les scientifiques espèrent que les gouvernements vont favoriser une politique énergétique permettant l'adaptation des populations au changement climatique. Les camions de la ZAC, ne vont pas atténuer la pollution de l'air, au contraire ils vont compromettre l'avenir des habitants de Covailhon.

Les risques naturels d'inondations

Le lieu du projet est situé dans des secteurs d'écoulement des crues avec un aléa fort ou modéré

du fait des hauteurs de submersion ou des vitesses d'écoulement, et ce malgré la création de la dique des Isoles de Milan. (6)

Les phénomènes de pluies méditerranéennes apparaissent de plus en plus virulents, prenant des formes et une amplitude inconnue, ainsi qu'en attestent les événements récents qui ont fait apparaître une hausse du risque d'inondations allant bien au delà de ce qui était prévu, notamment dans les vallées de la Roya, de la Tinée, de la Vésubie, de l'Eze à Pertuis en 2019. Cet endroit est aussi concerné par un risque d'inondations par ruissellement, avec des hauteurs d'eau éventuelles de 20 à 58 cm, et joue un rôle tampon pour un impluvium (bassin versant du projet et bassin versant intercepté) de presque 100 ha.

Le risque est important, d'autant plus prégnant que, selon "Météo France" l'analyse des effets pluvieux méditerranéens extrêmes, incluant les années de 2010 à 2015, met en évidence une intensification des fortes précipitations (+20% sur le maximum annuel des cumuls quotidiens de précipitations entre 1961 et 2015), et une hausse de la fréquence des épisodes méditerranéens les plus forts, en particulier ceux dépassant le seuil de 200 mm de pluie en 24 h.

Les mappes présentes au droit du site sont vulnérables aux pollutions de surface. Les "noues" pour collecter les eaux pluviales des voies de circulation vont justement recueillir des eaux plus polluées par le transport automobile. Dans les noues elles risquent donc de rejoindre rapidement les mappes phréatiques et de les polluer.

Création d'emplois

La presse a annoncé la création de 150 emplois pour cette plateforme logistique. Le ratio d'emplois par surface de plancher donne à peine 550 emplois au total sur la ZAC, très loin des 1600 emplois annoncés par la communauté de communes LMY.

De plus les emplois dans la logistique sont souvent précaires, non valorisants, à la merci de la robotisation.

La logistique détruit plus d'emplois qu'elle n'en crée...

Sans titre

Pat Cal <p.calcatelli@gmail.com>

ven. 08/04/2022 12:20

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>; jacky <sauvonsnosterres84@gmail.com>;

Bonjour,

A Cavaillon est prévu un projet pharaonique de 46 hectares qui ne s'arrêtera sûrement pas là ! au détriment d'une exploitation intelligente des terres agricoles qui permettraient de produire et de nourrir la totalité de la ville de Cavaillon.

De nombreux parkings sont prévus bien évidemment qui vont occuper un maximum de place et ne draineront certainement pas l'eau de pluie qui provoquera sans doute des zones inondées.

Une digue a déjà été faite pour protéger tous ces terrains, alors pourquoi ne pas les exploiter autrement.

Il n'y a rien d'écolo lorsque 40% de la surface est exploitée en logistique (bâtiments, parkings)

On ne sait même pas qui et combien d'entreprises vont s'y installer, si toutefois elles s'y installent, vu que beaucoup se sont désistés. Un projet qui promet 1600 emplois, sans trop de détails sur la nature de ces emplois, ni de ses employeurs....

Consacrer cet espace à un développement agricole créera automatiquement de l'emploi et améliorera la transformation et la distribution locale des produits cultivés, il y aura plus de communication et de cohabitation, avec la possibilité d'accéder pour un grand nombre de personnes à de la nourriture saine.

Une augmentation de la biodiversité favorise la symbiose de tout un ensemble de variétés de plantes et de faune diverses.

Beaucoup de jeunes agriculteurs ont le désir de s'établir afin de produire de la nourriture de qualité proche de leur ville et dans leur région ; tout comme leur Parents et Grands-Parents, qui ont eux aussi œuvré dans ce sens.

Lorsqu'on voit le matraquage médiatique du « bien manger » à la télévision, il faut bien créer des espaces appropriés non ?...

Que faites vous de la pollution engendrée par un incendie de bâtiment, de camions, de produits stockés dans les entrepôts etc...?

(La pollution immédiate de l'air ainsi que des nappes phréatiques environnantes il me semble...)

Pouvez-vous avec certitude promettre à vos concitoyens qu'un tel projet est voué à une démarche écologique ...

Je ne suis pas de Cavaillon, mais j'ai de la famille qui y habite, je suis aussi concerné, c'est la région dans laquelle je suis né ; je suis contre un tel projet qui ne va pas dans le sens de beaucoup de politiques qui s'insurgent contre toute forme de pollution, je trouve ça très controversé.

Je m'oppose donc à ce dépôt de permis N° n°084 035 21 E 0049

Cordialement.

Patrick Calcatelli

Avis enquête publique permis N°084 035 21E 0049

jacky <sauvonsnosterres84@ecomail.fr>

sam. 09/04/2022 15:37

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

📎 1 pièce(s) jointe(s) (198 Ko)

avis enquête publique PC FP CAVA SNT84 04 04 20222.pdf;

Bonjour,

Voici en pièce jointe notre avis sur l'enquête publique, portant sur la demande de permis de construire n°084 035 21E 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposées par FP CAVA Développement, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon.

Cordialement,

Le Collectif Sauvons nos terres 84



L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.
www.avast.com

ZAC DES HAUTS BANQUETS / CAVAILLON

Enquête publique sur la demande de permis de construire et étude d'impact sur l'environnement

Avis du collectif Sauvons nos terres 84

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET

Implantation d'une nouvelle plateforme logistique sur la commune de Cavaillon sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets.

Superficie du terrain : 89.181 m²

Surface de plancher : 41.114 m²

Aménagement d'espaces extérieurs : 24.492 m²

Espaces verts : 19.333 m²

Surface artificialisée : 78% de la surface totale du terrain.

Entrepôt composé de 7 cellules de stockage de produits secs, des bureaux et locaux sociaux, des locaux techniques, un local sprinklage et réserves d'eau incendie associées, un local surpresseur pour les PIE et sa réserve d'eau associée, des voiries et places de stationnement, une aire de lavage, des bassins de régulation des eaux pluviales et de rétention des eaux incendie, des espaces verts. Dans la cellule 1 pourraient être stockés des produits dangereux pour l'environnement de nature inconnue.

Installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

LES OBJECTIFS DE LA ZAC DES HAUTS BANQUETS

Il convient de répréciser les objectifs de la ZAC tels qu'ils sont exprimés dans le dossier de création approuvé le 10 décembre 2020 :

« La ZAC porte sur la réalisation d'un parc d'activités d'environ 46 ha, constituant une 1ère phase du développement économique communautaire structurant au Sud de Cavaillon.

Ce parc d'activités doit accueillir des activités et entreprises diversifiées, favorisant le thème de la Naturalité. Il s'inscrit dans une Opération d'Intérêt Régional (OIR) positionnée sur les marchés et filières de biocontrôle et intrants naturels, Ingrédients naturels, Alimentation de qualité, Nutraceutique, Cosmétiques naturelles et parfumerie...

Il propose une offre d'accueil nouvelle (foncière et immobilière) pour des entreprises de taille et de typologies assez larges, accompagnées de services aux entreprises (espaces de formation, salles mutualisées, espaces de travail partagés et d'échanges...) et d'un pôle de vie dédié aux salariés et visiteurs (pouvant comprendre des lieux de loisirs ou détente, conciergerie, etc.) :

- Activités agro-alimentaires et activités diverses (80 800 m²)
- Bureaux et services tertiaires (11 000 m²)
- Entrepôts et activités nécessitant de grands fonciers (50 000 m²)
- Pôle de vie, services, loisirs, équipements collectifs (3 200m²)

De plus, il est l'occasion d'initier une redynamisation globale du secteur, à proximité de zones d'activités existantes et vieillissantes (ZA Gavottes et lotissement artisanal du chemin du Midi tout particulièrement) qui offrent une image urbaine peu valorisante de l'entrée de ville. La ZAC des Hauts Banquets permet de renforcer l'attractivité économique du territoire, local, communautaire, départemental, régional, tout en préservant une démarche environnementale volontariste d'intégration dans le paysage et d'utilisation du savoir-faire local. »

Rappel de la définition de naturalité : caractère de ce qui est produit par les seules forces de la nature, de ce qui relève de la nature, qui ne vient pas de l'homme, qui n'est ni conçu ni travaillé par ce dernier.

Ce n'est pas le caractère de la ZAC des Hauts Banquets, la définition du mot est détournée vers des buts de verdissement de ce projet, de tromperie des citoyens sur les réels objectifs.

La vocation de la ZAC (cf. dossier de création) est de créer un parc de développement économique sur les thèmes du végétal et de l'économie verte.

Lors du conseil communautaire du 10 décembre 2020, le Président et Maire de Cavaillon, Monsieur Daudet, a déclaré que la ZAC **n'accueillera pas** de plateforme logistique.

Or, nous constatons que le premier projet sur cette ZAC, sur le lot A le plus important de la zone, est une plateforme logistique de 41 114 m² (c'est-à-dire plus de 4 hectares !) qui ne respecte pas les objectifs du dossier de création.

SYNTHESE DE L'AVIS DE LA MRAe (= Mission Régionale d'Autorité Environnementale)

Compte tenu des caractéristiques, de l'importance et des effets potentiels du projet ainsi que des spécificités du territoire d'implantation (plaine alluviale de la Durance, Parc naturel régional du Luberon), la MRAe identifie les enjeux environnementaux suivants : la préservation de la biodiversité, l'intégration paysagère, la qualité de l'air et l'ambiance sonore, les risques naturels d'inondations, la qualité des eaux souterraines et superficielles, les risques liés à la pollution des sols.

Les principales recommandations de la MRAe portent sur :

- l'insuffisance de l'état initial réalisé dans le volet naturel de l'étude d'impact et la nécessité de reprendre l'identification, l'évaluation et la hiérarchisation des impacts bruts et résiduels du projet sur les habitats naturels et sur les espèces avérées et potentielles. Sur la base de cette analyse, la MRAe recommande de préciser et de compléter les mesures d'évitement et de réduction, voire de compensation ;
- l'insuffisance du volet relatif à l'intégration paysagère du projet dans la plaine agricole ;
- des lacunes dans l'état initial, la modélisation et l'analyse des incidences du projet sur la qualité de l'air et l'ambiance sonore, ainsi que dans la considération des effets cumulés du projet avec le futur « pôle santé » ;
- l'absence de démonstration de la prise en compte du risque inondation par le projet et de présentation des moyens de prévention contre le risque de remontée de nappe ;
- la nécessité de réaliser une étude de pollution des sols au droit de l'implantation de l'entrepôt et de démontrer l'absence de risque sanitaire subi par les futurs employés.

La ZAC, d'une superficie de 46,1 hectares, a été créée en 2020 et a fait l'objet de trois avis de la MRAe entre 2018 et 2020. L'étude d'impact du projet, qui constitue le premier entrepôt à s'implanter dans cette nouvelle ZAC, n'a pas tenu compte des recommandations formulées dans les précédents avis de la MRAe, en particulier celui du 1er octobre 2020, alors même que le dossier reprend la plupart des études réalisées dans le cadre du dossier de création de la ZAC.

La MRAe rappelle que l'étude d'impact d'un projet doit être actualisée « *lorsque les incidences du projet sur l'environnement n'ont pu être complètement identifiées ni appréciées avant l'octroi de [la première] autorisation* » (article L122-1-1 III du code de l'environnement).

Qu'en est-il de ?

LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

Il existe de nombreuses espèces protégées et patrimoniales sur la zone : milan noir, chevêche d'Athéna, rollier d'Europe, couleuvre de Montpellier, minioptère de Schreibers, libellules, chauves-souris, buses, faucons crécerelle, rongeurs, crapauds, hirondelles, papillons, araignées, grimpeur, roitelet, ...Que deviendront-elles ?

La tulipe Raddii, cette magnifique fleur sauvage, rare, est protégée à l'échelle de l'Europe. Elle

n'apparaît pas dans les inventaires. Sera-t-elle préservée ?

Cyprès, feuillus, fruitiers, prairies irriguées à flore très diversifiée composée de graminées et plantes à fleurs (bouton d'or, achillée, plantains, centaurée, scabieuse, aigremoine, gesse, mélilot, gaillets, rumex, vesce, jarosse, trèfles), flore typique des canaux d'arrosage (salicaire, coronille, menthe) seront détruits.

Ce qui aura pour conséquence une perte de biodiversité et des continuités écologiques.

Par un courrier du 7 avril 2021, les associations AVEC, FNE Vaucluse, Foll'Avoine, Luberon Nature ont porté à connaissance auprès de la DREAL, de la DDT, de l'OFB du Préfet, de la présence d'espèces protégées sur l'emprise de la ZAC des Hauts Banquets. Elles ont demandé de prendre toute mesure de sauvegarde utile pour la préservation de ces végétaux et de la biodiversité de cette zone. Les administrations n'ont pas donné suite.

Qu'en est-il de ?

L'INTEGRATION PAYSAGERE

Le bâtiment : un parallélépipède de 41.114 m² de surface par 15 m de hauteur.

Une architecture tout en finesse !

Le volume massif de la construction et son aspect imposant n'insèrent pas ce bâtiment dans le paysage à dominante de plaine.

Le projet ne respecte pas les objectifs de la charte du Parc Naturel Régional du Luberon dont la réduction des impacts des aménagements.

Qu'en est-il de ?

LA QUALITE DE L'AIR ET L'AMBIANCE SONORE

560 mouvements de véhicules par jour pour cette première plateforme de la ZAC.

Ce seront plusieurs milliers de mouvements de véhicules par jour pour l'ensemble de la ZAC.

La qualité de l'air, déjà mauvaise à Cavaillon, sera dégradée, le bruit sera amplifié.

De plus les chargements et déchargements engendreront des nuisances sonores supplémentaires.

Des habitations sont distantes de moins de 20 m, un Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés se situe à 500 m, l'ESAT « un jardin en Provence » est tout proche le long de l'avenue Boscodomini, le lycée polyvalent Ismaël Dauphin à 1200 m, une crèche à 1000 m, le futur pôle santé est mitoyen de la ZAC, 5 établissements commerciaux recevant du public sont également voisins.

Monoxyde de carbone, dioxyde de soufre, arsenic, nickel, benzène, hydrocarbures,...l'augmentation du trafic aura pour effet l'augmentation d'émissions de polluants. Et aussi des décibels.

Le GIEC a publié un dernier rapport le 28 février 2022 où il alerte que le monde doit s'adapter urgemment au changement climatique.

Les camions de la ZAC ne vont pas l'atténuer, mais compromettre l'avenir des habitants de Cavaillon.

Pour rappel : Près de 50.000 morts chaque année en France à cause de la pollution de l'air.

Qu'en est-il de ?

DES RISQUES NATURELS D'INONDATIONS

Le site du projet est situé dans des secteurs d'écoulement des crues soumis à un aléa fort ou modéré du fait des hauteurs de submersion ou des vitesses d'écoulement malgré la création de la digue des Iscles de Milan.

Les phénomènes méditerranéens apparaissent de plus en plus virulents, prenant des formes et une ampleur inconnue, ainsi qu'en attestent les événements récents qui ont fait apparaître un accroissement du risque allant bien au-delà de ce qui était prévu, notamment dans les vallées de la Roya, de la Tinée, de la Vésubie dans les Alpes Maritimes, de l'Eze à Pertuis en 2019.

Dans son dernier rapport du 28/02/2022, le GIEC annonce des écarts probables de pluviométrie de + ou - 10%.

Le site du projet est également concerné par un risque d'inondation par ruissellement, avec des hauteurs d'eau pouvant aller de 20 à 59 cm, et joue un rôle tampon pour un impluvium de près de 100 ha (bassin versant du projet et bassin versant intercepté).

Le risque est là encore d'autant plus prégnant que, selon METEO FRANCE, l'analyse des effets pluvieux méditerranéens extrêmes, incluant les années 2010 à 2015, met en évidence une intensification des fortes précipitations (+22% sur le maximum annuel des cumuls quotidiens des précipitations entre 1961 et 2015) et une augmentation de la fréquence des épisodes méditerranéens les plus forts, en particulier ceux dépassant le seuil de 200mm en 24h00.

Les nappes présentes sur le site sont déclarées d'importance « stratégique » et « vulnérables aux pollutions de surface ». Les noues creusées jusqu'à 50 cm de l'aquifère, pour collecter les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées, vont justement recueillir des eaux pluviales polluées par la circulation. Dans les noues, ces eaux pluviales souillées risquent de rejoindre rapidement les nappes et donc les polluer avec des conséquences graves pour les riverains de la ZAC alimentés par leurs seuls forages privés.

OPPOSITION AU PROJET DE LA ZAC DES HAUTS BANQUETS

Le collectif Sauvons Nos Terres 84 s'oppose à la réalisation de la ZAC des Hauts Banquets depuis octobre 2019, date de la création de ce mouvement.

Il a été rejoint par de nombreux citoyens et plusieurs organisations : AVEC, Confédération Paysanne de Vaucluse, FNE 84, Foll'Avoine, L'Étang Nouveau, Luberon Nature, SOS Duranc Vivante,...

Il conduit des actions citoyennes et juridiques.

Un recours a été déposé au Tribunal Administratif de Nîmes le 19 août 2020 contre les arrêtés du Préfet de Vaucluse des 8 janvier 2020 et 11 février 2020 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la ZAC des Hauts Banquets.

Un autre recours a été déposé au Tribunal Administratif de Nîmes le 9 juin 2021 contre les délibérations du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération LUBERON MONTS DE VAUCLUSE en date du 10 décembre 2020 approuvant le dossier de création et le programme des équipements publics à réaliser de la ZAC des Hauts Banquets.

Les deux recours sont en attente de jugement.

Cette ZAC est à l'opposé de ce que SNT 84 préconise pour le bien-être des Cavaillonnais et va à l'encontre des directives gouvernementales de « *zéro artificialisation des terres agricoles* ».

Le collectif SNT84 a proposé un projet alternatif qui permettrait une autonomie alimentaire locale et de qualité au Cavaillonnais, mais qui est resté à ce jour sans réponse.

CONCLUSION

Évidemment, Sauvons Nos Terres 84 s'oppose à la délivrance du permis de construire N° 084 035 21E 0049 et juge l'étude d'impact sur l'environnement insuffisante.

Demande de permis de construire et étude d'impact sur l'environnement déposées par FP CAVA Développement sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon.

Avis rédigé le 4 avril 2022 à Cavaillon pour le collectif SNT 84 (sauvonsnosterres84@gmail.com).

avis enquête publique cavaillon entrepôt logistique RAJA

jacky REBATEL <jacky84300@sfr.fr>

lun. 11/04/2022 10:22

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

📎 1 pièce(s) jointe(s) (118 Ko)

Mon avis enquete publique FP cava developpement Avril 2022.pdf;

Mon Avis sur l'enquête publique portant sur la construction d'un entrepôt logistique de 40.000 m2 et la délivrance du permis de construire N° n°084 035 21 E 0049

Bonjour,

Il est inconcevable et irréaliste qu'un tel projet puisse voir le jour sur la ZAC des hauts banquetts à Cavaillon. Compte tenu de l'actualité extrêmement chargée dénonçant toujours plus les risques majeurs sur notre environnement, comme la sécheresse dans notre département et son risque de pénurie d'eau. Mais pire encore, la crise en Ukraine/Russie qui fait peser lourdement sur l'Europe un risque de pénurie alimentaire.

À cela il faut ajouter les dégâts que va créer cette plateforme sur : la pollution, le bruit, la destruction de nombreuses espèces végétales et animales, compte tenu de la très faible et très incomplète étude sur l'environnement. Complété par un sérieux manque de réponse à la MRAE Quand allez-vous écouter les nombreux spécialistes et scientifiques qui travaillent sur le sujet depuis fort longtemps ! Le dernier rapport du GIEC n'est-il pas suffisant à lui-même ?

Ci-joint différents liens attestant de l'urgence climatique, raisons suffisantes pour ne plus artificialiser nos terres agricoles :

https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/secheresse-les-restrictions-dusage-de-leau-commencent-dans-le-var_5047915.html

https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/secheresse-je-crois-qu-on-n-a-pas-compris-ce-qui-arrive-devant-nous-alerte-une-hydrologue_5050861.html

https://www.francetvinfo.fr/meteo/secheresse/climat-le-sud-est-de-la-france-deja-touche-par-la-secheresse_5052022.html

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/secheresse-les-pompiers-des-bouches-du-rhone-alertent-sur-le-risque-d-incendies-2515648.html>

<https://information.tv5monde.com/info/le-rapport-du-giec-resume-en-5-points-un-recueil-de-la-souffrance-humaine-446722>

Mesdames et messieurs, je vous demande de stopper ce projet qui va engendrer de graves conséquences environnementales, dont vous serez responsables. Écouter les citoyens et citoyennes, qui vous proposent d'autres projets beaucoup plus respectueux de l'environnement et surtout bien plus créateur d'emploi que cette plateforme logistique. RAJA compte créer 150 emplois pour 40.000 M2, faudra-t-il 10 plateformes pour arriver aux 1600 emplois promis par LMV ?

Je m'adresse aux personnes qui oeuvrent à la réalisation de ce projet écocide ! Pensez-vous vraiment que des plateformes logistiques remplies de cartons et d'objets produits en Chine vont subvenir à une autonomie alimentaire ? La terre est faite pour être cultivée pour nous nourrir, ce que les anciens agriculteurs cavaillonnais ont toujours fait !

Évidement je m'oppose à la délivrance du permis de construire n°084 035 21 E 0049.

Et Natura Lub dans tout ça ? Allez-vous pouvoir répondre à cette question sans tenir la langue de bois ? Que sont devenues les promesses de LMV sur la création d'une ZAC à économie verte, essentiellement tournée vers la naturalité, biodiversité, etc. Plusieurs années se sont

écoulées en communiquant sur ce thème au travers de la presse et de nombreuses institutions, CCI, Public, Département, Chambre d'agriculture, etc. Pourquoi le nom de Natura Lub n'apparaît-il plus dans les documents officiels de la Mairie et de LMV y compris sur la zac ? Pour finir, Monsieur le maire annonce lors du vote de la création de la zac le 10 décembre 2020 mots pour mots « Oui il n'y aura pas de plateforme logistique sur la ZAC des hauts banquets ».

Cordialement

Jacky REBATEL

Habitant à Cavaillon depuis 30 ans

--

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>

Mon Avis sur l'enquête publique portant sur la construction d'un entrepôt logistique de 40.000 m2 et la délivrance du permis de construire N° n°084 035 21 E 0049

Bonjour,

Il est inconcevable et irréaliste qu'un tel projet puisse voir le jour sur la ZAC des hauts banquets à Cavaillon. Compte tenu de l'actualité extrêmement chargée dénonçant toujours plus les risques majeurs sur notre environnement, comme la sécheresse dans notre département et son risque de pénurie d'eau. Mais pire encore, la crise en Ukraine/Russie qui fait peser lourdement sur l'Europe un risque de pénurie alimentaire. À cela il faut ajouter les dégâts que va créer cette plateforme sur : la pollution, le bruit, la destruction de nombreuses espèces végétales et animales, compte tenu de la très faible et très incomplète étude sur l'environnement. Complété par un sérieux manque de réponse à la MRAE

Quand allez-vous écouter les nombreux spécialistes et scientifiques qui travaillent sur le sujet depuis fort longtemps ! Le dernier rapport du GIEC n'est-il pas suffisant à lui-même ?

Ci-joint différents liens attestant de l'urgence climatique, raisons suffisantes pour ne plus artificialiser nos terres agricoles :

https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/secheresse-les-restrictions-dusage-de-leau-commencent-dans-le-var_5047915.html

https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/secheresse-je-crois-qu-on-n-a-pas-compris-ce-qui-arrive-devant-nous-alerte-une-hydrologue_5050861.html

https://www.francetvinfo.fr/meteo/secheresse/climat-le-sud-est-de-la-france-deja-touche-par-la-secheresse_5052022.html

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/secheresse-les-pompiers-des-bouches-du-rhone-alertent-sur-le-risque-d-incendies-2515648.html>

<https://information.tv5monde.com/info/le-rapport-du-giec-resume-en-5-points-un-recueil-de-la-souffrance-humaine-446722>

Mesdames et messieurs, je vous demande de stopper ce projet qui va engendrer de graves conséquences environnementales, dont vous serez responsables. Écouter les citoyens et citoyennes, qui vous proposent d'autres projets beaucoup plus respectueux de l'environnement et surtout bien plus créateur d'emploi que cette plateforme logistique. **RAJA compte créer 150 emplois pour 40.000 M2**, faudra-t-il 10 plateformes pour arriver aux 1600 emplois promis par LMV ?

Je m'adresse aux personnes qui œuvrent à la réalisation de ce projet écocide ! Pensez-vous vraiment que des plateformes logistiques remplies de cartons et d'objets produits en Chine vont subvenir à une autonomie alimentaire ? La terre est faite pour être cultivée pour nous nourrir, ce que les anciens agriculteurs cavaillonnais ont toujours fait !

Évidemment je m'oppose à la délivrance du permis de construire n°084 035 21 E 0049.

Et Natura Lub dans tout ça ? Allez-vous pouvoir répondre à cette question sans tenir la langue de bois ? Que sont devenues les promesses de LMV sur la création d'une ZAC à économie verte, essentiellement tournée vers la naturalité, biodiversité, etc. Plusieurs années se sont écoulées en communiquant sur ce thème au travers de la presse et de nombreuses institutions, CCI, Public, Département, Chambre d'agriculture, etc. Pourquoi le nom de Natura Lub n'apparaît-il plus dans les documents officiels de la Mairie et de LMV y compris sur la zac ? Pour finir, Monsieur le maire annonce lors du vote de la création de la zac le 10 décembre 2020 mots pour mots « **Oui il n'y aura pas de plateforme logistique sur la ZAC des hauts banquets** ».

Cordialement

Jacky REBATEL

Habitant à Cavaillon depuis 30 ans

Avis enquête publique

Enora Aubry <enora.aubry@gmail.com>

lun. 11/04/2022 14:15

À :ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Bonjour,

La communication faite autour de cette zone était un pôle pour des entreprises soit disant naturelles. Dans l'imaginaire, on peut donc s'attendre à des entreprises éthiques, du local, de l'herbe, des arbres, un endroit accessible et agréable. Je suis franchement contre une plateforme logistique. Il existe déjà tellement de friches industrielles ! Cette zone était magnifique et j'y passais chaque jour en vélo pour déposer mon enfant chez sa nounou. On voyait toutes sortes d'oiseaux. On m'a barré l'accès du petit passage sous la route, je dois maintenant prendre un axe très dangereux à la place, et en plus je devrais souffrir la vue de cet hideux bâtiment ? et avec mon vélo me faire écraser par le va et vient des camions ? Je suis contre. Construisez autre chose, un endroit beau à voir et socialement attirant !

Merci et cordialement,
Enora Renaud

Enquête public ZAC Les Hauts Banquets

Royer.sarment <royer.sarment@orange.fr>

lun. 11/04/2022 16:37

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Cc : Association Avec <contact@avececologiecavaillon.fr>;

Bonjour,

Il existe à Cavaillon et communes alentours, des friches industrielles, dont un M.I.N qui se meurt...

Utilisons les plutôt que d'aller encore détruire irréversiblement des terres cultivables et facilement irrigables dont nous aurons peut être grand besoin sous peu.

Les crises actuelles, européennes et mondiales, devraient logiquement orienter les consciences vers les projets qui nous autonomisent, autant alimentaires que concernant les énergies.

A ma connaissance, ce projet prévu est encore sur un modèle de business polluant, de superflu tout juste pourvoyeurs d'emplois précaires et mal considérés. Un de plus...

Combien faut-il de zones commerciales démesurées où les magasins, ouvrent et ferment, se revendent dans une frénésie cocaïnomane, pleines d'employés dont l'injonction permanente est de faire du chiffre d'affaires entre deux anxiolytiques ou des bâtiments logistiques pour faire concurrence aux autres bâtiments logistiques qui peinent déjà à s'en sortir.

Le jour où l'on s'apercevra que préserver les terres cultivables est indispensable à l'avenir de nos enfants. Il sera peut être trop tard.

La génération à venir mangera-t-elle des produits d'Amazon ?

Royer Vincent

Objet: TR: EP de Cavaillon Hauts-Banquets

Importance: Haute

Envoyé: mardi 12 Avril 2022 08:55
De : "Michel Marcelet GMail"
Objet : EP de Cavaillon Hauts-Banquets

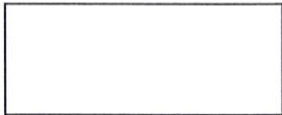
Bonjour Monsieur Beugin,

Je prends la liberté de m'adresser à vous directement via votre boîte mail personnel sur les conseils d'un ami personnel Michel Morin.

En effet, je suis confronté à un problème technique qui m'empêche d'accéder à la boîte mail qui a été affectée à l'Enquête Publique dont vous avez actuellement la charge, concernant le PC sur la ZAC des Hauts Banquets.

Par sécurité, je vous adresse donc directement la contribution que l'Association LUBERON NATURE entend déposer dans le cadre de cette EP dans l'attente que ce bug informatique soit réglé.

Bien cordialement



Michel MARCELET
Secrétaire Adjoint

Association loi 1901, fondée en 1966 et agréée par le Ministère de l'Environnement depuis 1979

La Poste de Coustellet, Boite Postale 10, 80 route de Cavaillon, 84660 Maubec

Mob. +33 (0)6 07 02 83 77

www.luberonnature.fr



Enquête publique
ZAC des Hauts Banquets

PC FP CAVA Développement

Observations à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur

Luberon Nature, association agréée environnement depuis 1979, forte de près de 300 adhérents (2021) a pour mission la protection de la nature et de l'environnement. C'est à ce titre qu'elle intervient pour vous signifier ses plus vives réserves voire son opposition au projet de construction d'un entrepôt sur la commune de Cavaillon localisé dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Hauts Banquets.

En préambule, nous rappellerons que ce projet comme celui de la ZAC elle-même qui la soutient va à l'encontre de la loi du 22 août 2021 qui entend lutter contre l'artificialisation des sols, d'autant que cette zone s'étend sur un ensemble de terres agricoles particulièrement fertiles et irriguées même si elles ne sont plus exploitées en totalité suite au projet Immochan abandonné depuis.

Nous tenons tout d'abord à attirer votre attention sur la « tromperie » de la collectivité territoriale qui, pour faire accepter son ambitieux projet de ZAC l'a présenté sous le vocable de « *NATURA'LUB : une zone dédiée à la naturalité* » (sic) et qui, reniant désormais ses intentions de *greenwashing*, soutient maintenant l'implantation d'un entrepôt logistique destiné au cartonier international RAJA !

D'un point de vue strictement environnemental, notre opposition se fonde sur un certain nombre de points sous-évalués par l'Étude d'Impact effectuée à l'initiative du porteur de projet.

L'implantation des locaux logistiques projetés est située sur une zone potentiellement inondable même si une digue construite récemment a permis une modification du PPRI ; d'une part, la garantie de protection d'une digue ne peut être jamais totalement garantie, et, d'autre part toute crue est susceptible de générer une remontée en surface des eaux de la nappe phréatique, risque qui est totalement ignoré par l'étude d'impact.

La zone des Hauts Banquets est devenue, par l'effet de friche actuel une réserve remarquable de biodiversité tant faunistique que floristique, prise en étau entre la zone Natura 2000 de la Durance et le Luberon. A cet égard, nous ne pouvons que nous ranger à l'avis de la Mission d'Autorité Environnementale qui recommande de justifier, notamment sur la base d'inventaires d'habitats et d'espèces actualisés, l'absence d'incidence notable sur les sites Natura 2000 adjacents.



Des études antérieures ont fait état de parcelles dont les sols avaient été pollués ; l'étude d'impact proposée à l'appui de la demande de permis de construire fait l'impasse sur cette situation qui risquerait de porter préjudice aux personnes devant travailler sur ce site.

Le projet de cette ZAC et donc celui de cette première implantation, comme nous l'avons déjà souligné à maintes reprises, est en opposition avec les règles de sauvegarde paysagères résultant de l'existence du Parc Naturel Régional du Lubéron dans lequel il va s'inscrire.

Enfin, en référence à l'actualité politique internationale et ses conséquences sur les ressources alimentaires, il est peut-être opportun de se demander si l'artificialisation irréversible de terres agricoles fertiles ne doit pas être remise en cause...

Pour l'ensemble des raisons ci-dessus évoquées, nous osons espérer que vous donnerez un avis défavorable à ce projet.

Maubec, le 11 avril 2022

Pour Luberon Nature
Michel MARCELET
Secrétaire Général adjoint

Enquête publique - ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon

Julie Agresti-Cortinovis <agresti.julie@gmail.com>

mar. 12/04/2022 23:20

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Enquête publique relative à la demande de permis de construire N°084 035 21E 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposées par FP CAVA DEVELOPPEMENT, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon

Monsieur l'enquêteur,

Il ne vous aura pas échappé que le GIEC a remis son 6ème rapport cette année, et que le constat est sans appel : les transformations pour limiter le réchauffement climatique doivent être systémiques et les prochaines années seront critiques pour améliorer les chances de succès. C'est un enjeu tout simplement vital. Nos sociétés ne sont pas invulnérables et la préservation des espaces agricoles est indispensable.

Voilà pourquoi, spécifiquement, je m'oppose au projet de la ZAC des Hauts Banquets :

- L'artificialisation de terres fertiles est un non-sens : nourrir les populations devrait être la priorité absolue. Notre territoire n'est pas en position de souveraineté alimentaire alors qu'il en aurait les capacités. Ces terres, rappelons-le, qui bénéficient d'un système d'irrigation déjà opérationnel, pourraient être destinées au développement d'une agriculture locale pour nourrir les populations locales. Aujourd'hui, le Vaucluse exporte des fruits, mais ne nourrit que peu ses habitants. Rappelons aussi que l'agriculture crée des emplois, surtout si l'on donne la priorité à des exploitations à taille humaine. Pour finir sur cet aspect, le contexte actuel met le doigt de manière cruelle (guerre en Ukraine) sur notre dépendance aux importations de denrées alimentaires et les tensions qui en découlent. Il est tout simplement irresponsable de sacrifier des terres nourricières.
- Ce projet d'implantation d'une plateforme logistique participe à la destruction de la biodiversité. Or, le rapport du GIEC insiste sur le lien entre le climat et la biodiversité. Protéger l'un, c'est prémunir la destruction de l'autre, et vice-versa.
- Le changement climatique expose aussi les populations à un risque accru d'inondations, plus fréquentes et plus intenses. Nous savons aujourd'hui que l'imperméabilisation des sols est un facteur hautement aggravant : la construction d'un hangar de plus de 40.000m² va à l'encontre de la nécessaire adaptation préventive à ce risque.
- Notre secteur est déjà particulièrement pollué. Les relevés Air Paca l'ont confirmé. La construction d'un entrepôt de logistique augmentera inévitablement les allées et venues de camions poids lourds. A la pollution aux pesticides, est-ce bien nécessaire d'y ajouter encore plus de pollution liée au trafic routier ?

L'avenir n'est pas dans ce type de projet qui participe à un fonctionnement global climaticide.

Bien cordialement,
Julie Agresti

Encore un entrepôt de logistique ???

muriel jauneau <murieljauneau@gmail.com>

mar. 12/04/2022 22:35

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Monsieur le Maire,

Nous avons acheté en secondaire dans cette belle région du Vaucluse en 2006. Et force est de constater que depuis notre acquisition, nous rendons compte à chacun de nos déplacements à Cavaillon que cette commune ne cesse de prendre sur les terres agricoles pour construire toujours plus d'entrepôts ! Si nous prenons la peine de participer à cette pétition, c'est que nous souhaitons envisager notre retraite dans ce coin de France. Malheureusement, ce que vous voyons nous désole. Ce mail ne servira vraisemblablement à rien tant l'appât du gain prévaut aux décisions des communes, nous ne le savons que trop bien. C'est vraiment triste d'en être là et de ne pas pouvoir faire confiance à nos politiques quel qu'ils soient.

Amères salutations,

Muriel et Éric JAUNEAU

Envoyé de mon iPad

enquête publique raja

Nicolas Paul <paelnic@wanadoo.fr>

mer. 13/04/2022 10:58

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon avis ci-joint concernant le permis de construire accordé à l'entreprise Raja.

Je voudrais d'abord souligner mon étonnement : cette entreprise se situe dans une ZAC qui à l'origine s'appelait Naturalub'.

Celle-ci a pu être approuvée parce qu'il y avait un engagement de "naturalité" ce qui, dans cette zone qui appartient au Parc du Luberon, lui a sans doute permis de recevoir les autorisations administratives nécessaires.

Et la première entreprise qui demande un permis de construire est un entrepôt logistique de 40 000 m². Il y a de quoi être surpris et se demander si l'intérêt public, que vous représentez, n'a pas été bafoué !

En effet, dans une zone où la qualité de l'air est selon les études d'Air Paca, une des plus polluée de toute la région, ajouter encore la circulation quotidienne de nombreux camions est une grave erreur.

Et même si l'on met des arbres autour pour habiller l'opération en vert, on peut se demander comment ce parallépipède de 4 hectares de surface et de 15m de haut pourra s'intégrer dans le paysage !

Par ailleurs, pour une telle emprise cette entreprise ne crée que 150 emplois selon ce qui a été annoncé dans la presse et si j'ai bien compris, ces emplois seront retirés à Sorgues puisqu'il s'agit d'un déménagement.

Est-ce que le jeu en vaut la chandelle !

Dans un contexte, où le dérèglement climatique est une très grave menace, continuer à sacrifier des terres qui ont été irriguées et agricoles et pourraient encore les rester est déjà une aberration. Mais le faire pour y installer une entreprise de logistique, avec tout ce que cela comporte en termes de transport sur de longues distances, est totalement inadapté au monde dans lequel nous vivons déjà, monde où il faut à tout prix cesser de brûler des hydrocarbures que nous allons payer de plus en plus cher et qui vont continuer par leurs émissions au réchauffement climatique.

Donc non, à mes yeux, il ne faut pas accorder de permis de construire à cette entreprise là. J'aurai sans doute réagi autrement s'il s'agissait d'une unité plus modeste, créant réellement des emplois, s'intégrant dans le tissu économique locale et porteuse d'un vrai projet écologique tel qu'on aurait pu l'attendre dans le projet originelle Naturalub'.

A mes yeux, il y va de l'intérêt général que vous défendez.

Avec l'espoir que vous tiendrez compte de mes remarques, recevez monsieur le commissaire l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Paul Nicolas

enquête publique raja

Association Avec <contact@avececologiecavaillon.fr>

mer. 13/04/2022 10:04

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Monsieur le commissaire,

Veuillez trouver ci-dessous l'avis de notre association concernant l'enquête publique dont vous avez la charge :

Enquête publique relative à la demande de permis de construire N°084 035 21E 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposées par FP CAVA DEVELOPPEMENT, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon

Avis de l'association AVEC

<https://avececologiecavaillon.fr/>

Le projet d'implantation de cette plateforme logistique est ;

- Une opération qui détruit la biodiversité : le rapport complémentaire du cabinet O2Terre de 2021 relève la présence d'oiseaux protégés (Rolliers d'Europe, Chevêche d'Athéna, Petit-Duc Scops) et de la couleuvre de Montpellier, également protégée, dont la présence sur le site est condamnée par la destruction des habitats. Et cette richesse est sous-estimée : les inventaires successifs n'ont, par exemple, pas révélé, à quelques dizaines de mètres à l'est du lot A, la présence d'au moins une soixantaine d'individus de *Tulipa raddii*, espèce protégée par l'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (elle figure en annexe 1 de l'arrêté sous le nom *Tulipa praecox* Ten.)

- Une opération qui détruit des terres agricoles : artificialisation de terres fertiles dans un contexte mondial tendu (croissance exponentielle de la population, réchauffement climatique, tension des marchés des céréales et autres denrées) alors qu'un plan de développement aurait pu être bâti autour de l'agriculture locale pour nourrir les populations locales. L'agriculture crée aussi des emplois.

- Une opération soumise à des risques naturels : La construction sur le site des Hauts Banquet est permise par la construction de la digue des Iscles de Milan à Cheval-Blanc, Comme le rappelaient les documents sur l'enquête relative au PPRI de Cheval-Blanc, les digues "Résistantes à l'Aléa de Référence" peuvent elles aussi connaître des défaillances dans des circonstances particulières (crues extrêmes...), le risque n'est donc pas écarté et la zone des Hauts Banquets court un risque réel d'autant plus qu'elle se situe à une altitude d'environ 75m et est donc plus basse que les terrains du nord de Cheval-Blanc connaissant un aléa fort (80 m environ).

Le niveau de protection de cette digue garanti par le gestionnaire est la crue centennale de la Durance de débit de pointe 5 000 m³/s à Cadarache, et la tenue de ce système est garantie par le gestionnaire jusqu'à la crue exceptionnelle de la Durance de débit de pointe 6 500 m³/s.

Cependant le rapport de présentation du PPRI ne prend pas en compte les projections du GIEC relatives au réchauffement climatique et les changements dans les précipitations et dans la dynamique des rivières qui découleront de ce changement de climat.

Au risque d'inondation par écoulement s'ajoute un risque de remontée de nappe indéniable en cas de crue (la nappe la plus superficielle est rencontrée entre 1,7 et 4,25 m de profondeur par rapport au terrain naturel).

- Une opération qui ne répond pas aux objectifs de « naturalité » fixés par le projet initial : rien dans les documents ne marque l'aspect écologique, social ou local du projet. Par ailleurs, un hangar de forme rectangulaire de 41.114 m² et de 15m de haut, même bordé d'espace vert, n'est pas compatible avec les exigences paysagères d'un territoire qui appartient au Parc régional du Luberon. On est loin du projet initial Natura'Lub.

- Une opération, qui additionnée aux autres, sera une source notable de pollution et de bruits : il est prévu pour cet entrepôt, 260 mouvements/jour de véhicule léger ; 300 mouvements/jour de poids lourds. Comme le soulignent les enquêtes Air PACA, la région de Cavaillon est déjà la zone la plus polluée de la région. Le risque de pollution découle aussi des produits stockés : des produits dangereux pour l'environnement et des aérosols pourront être stockés au niveau de la cellule 1.

- Une opération peut créatrice d'emplois : ce site remplace le site que le groupe Raja loue actuellement à Sorgues, il y a donc un transfert d'activité et les emplois créés à Cavaillon sont supprimés à Sorgues. Par ailleurs le groupe mise sur l'automatisation de ses plateformes pour se développer (<https://www.supplychainmagazine.fr/nl/2021/3424/raja-devoile-ses-projets-logistiques-apres-lacquisition-de-viking-678979.php>). Il serait annoncé 150 emplois créés. (source ; La Provence) . Rapporté à la surface cela donne : 16,8 emplois créés pour 1 hectare de ZA, soit 756 emplois pour la ZAC de 45ha, au lieu des « 1600 postes qui doivent être créés à court terme » selon le site de la CA Luberon Monts de Vaucluse. Ce projet n'est donc pas réellement porteur d'emplois. Et il n'est pas évoqué la qualification des emplois proposés et le type de contrat.

Pour toutes ces raisons l'association Avec émet un avis défavorable vis à vis de ce projet et estime que lui accorder un permis de construire n'est pas légitime.

Merci par avance pour l'intérêt que vous porterez à nos remarques

Pour le conseil collégial de l'association.

Paul Nicolas



avececolgiecavaillon.fr
[@AVECEcologie](https://twitter.com/AVECEcologie)



COLLECTIF RIVERAINS :

le 12 Avril 2022

-Chemins de la Voguette

-Chemin de Robion   Orgon (partie entre RD 973 et Ch du mitan)

Adresse postale : Me ARBEY Jo lle

674, Chemin de Robion   ORGON
84460 CHEVAL BLANC

Monsieur le Pr sident
Communaut  d'Agglom ration L.M.V.

Chemin Saint Baldou
84300 CAVAILLON

Objet : Enqu te publique permis de construire n  08403521E0049

Lot A de la Z.A.C. des hauts banquets   Cavailon

Courrier remis au commissaire enqu teur le :

Au moment des enqu tes publiques de la Z.A.C. NATURA LUB' (C.A.L.M.V.) et du d classement du Chemin de la Voguette (Mairie), par courrier, nous vous demandons le 15 Novembre 2021, la mise en impasse du chemin de la Voguette au droit de la Z.A.C. NATURA LUB'.

Aujourd'hui, au vue du projet d pos  avec le permis de construire n  08403521E0049 et gr ce   l'enqu te publique en cours, nous venons vous soumettre plusieurs questions et observations :

- Sur le projet initial, la zone nouvelle a  t  d nomm  : NATURA LUB'"... dont les activit s devaient  tre acc s sur la naturalit .

La r alisation de ce projet s'accompagne d'exigences li s   la labellisation PARC+, soutenue et port e par le D partement du Vaucluse et la R gion P.A.C.A...»

L'ensemble du territoire communal Cavailonais est compris dans le parc naturel r gional du Luberon, Ce projet doit r pondre   ces exigences.

Aujourd'hui ce premier permis est d pos  pour une construction dans la Z.A.C. des hauts Banquets , semble avoir perdu sa connotation « nature » et avec  a, certaines exigences de cette labellisation, semblent ne plus  tre respect es.

L'activit  devrait  tre une base logistique, mais aucun d tails n'est donn  quand   la nature exacte de l'activit  de ce site ? sur ses amplitudes horaires (journ e de 8h, 18h, 24h/24h...) ? activit  froid ? pourquoi la nature de l'activit  pr vue ici n'est pas renseign e sur ce projet ?

L'emprise au sol du projet est de 89181 m2. La surface plancher repr sente 41114 m2.

Le nombre cumul  de mouvement de v hicules estim s dans le dossier d'enqu te, est de 560 v hicules/jour dont 150 poids lourds. Au vue du projet, ce chiffre para t sous- valu . 1/5

Y aura-t-il vraiment que 3 véhicules PL /jour en moyenne par quai de déchargement/chargement ? L'activité de cette plateforme logistique fonctionnera-t-elle 24 heures sur 24 ? si tel était le cas, chaque quai de chargement/déchargement recevrait 150 PL/jour... ou doit on multiplier ce chiffre par 3, par 4, plus ?

Les parkings de voitures comptent 130 places :

Dans une journée de travail, à 8 heures, 12 heures, 14 heures, 18 heures, il faudra donc multiplier par 4 le nombre de places de parking (ou voitures en stationnement) par ce nombre de mouvements, ce qui donne si l'activité est de 8heures :

130 X 4 = 520 mouvements /jours

Ce chiffre annoncé de 560 mouvements de véhicules/jour est sous-évalué, même pour une journée de 8 heures... A ces chiffres viennent s'ajouter le nombre de 150 poids lourds/jour !!!

Pour une activité de travail en rotation 2/8, nous multiplierons 560 X 2 =

1040 mouvements /jours

Pour une activité de travail en rotation 3/8, nous multiplierons 560 X 3 =

1560 mouvements /jours

- Sur les plans projet, il y a 49 quais de déchargements poids lourds et des quais de Chargement/déchargement pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes. Sur ce projet apparaissent aussi 2 parkings de voitures d'environ 160 places au Sud et à l'Est du bâtiment, avec un accès par le Chemin de la Voguette .

Ces quais de déchargement et les 2 parkings VL sont proches des habitations existantes du Chemin de la Voguette.

--- Pourquoi les quais de déchargements sont-ils positionnés au Sud du bâtiment ? coté habitations ?

Nous attendons un repositionnement des quais de chargement au Nord de la construction (coté zone) et des garanties afin que notre environnement soit respecté le plus possible... (bruit, éclairage, odeurs, paysage, circulation des véhicules soit réfléchi et maîtrisée... entre autres)

--- Pourquoi ce projet de construction gigantesque, d'une emprise au sol de presque 2/5

9 hectares et qui représente 1/5 de la surface totale de cette Z.A.C. est implanté ici ? à la limite Sud de cette Z.A.C. d'une surface totale de 46 hectares et très proche des seules maisons d'habitations du secteur proche ?

--- Pourquoi ces quais de déchargement et les 2 parking VL ne sont pas positionnés coté Nord ? ouverts sur la zone ? ce qui limiterait considérablement les nuisances auprès des riverains proches... nuisances déjà évoquer par la MRAe dans son avis et ses recommandations n° : 2021APPACA54 /2959, qui a été rendu sur ce projet de construction

Sur le projet, à l'Ouest du bâtiment, proche de l'entrée Poids Lourds, sont matérialisés 4 stationnements de Poids-Lourds en attente. Ce nombre de places n'est pas suffisant au vue du projet exposé.

--- Où stationneront les véhicules Poids-Lourds qui arriveront sur le site quand ces 4 places seront prises ? pendant les heures d'ouvertures ?

--- Où stationneront les véhicules Poids-Lourds qui arriveront dans le week-end pour charger ou décharger ou recharger ici , quand le portail d'accès sera fermer?

Le long des voies départementales très fréquentées ? où stationneront-ils sur le Chemin de la Voguette ? Ci-joint, vous trouverez quelques photos de stationnement de PL dans une petite zone située à moins de 200m du projet.

Proche de chaque zone d'activité en général, les soirs, les week-end, les poids lourds (équipés ou non de système « frigorifique »), en attente de décharger ou recharger leur marchandise, stationnent aux abords de ces zones... sur les accotements, sur la chaussée, sur le domaine privé... amenant des nuisances de toutes natures : bruit, pollution, divagations de personnes, abandons de déchets et poubelles, déjections...

- Le dossier présenté ne détaille pas assez l'impact sur les habitations situées au Sud du projet en prise directe sur les quais de chargement/déchargement de l'entrepôt, comme stipulé par la MRAe dans son rapport.

Ce projet ne prend pas assez en compte toutes les nuisances : sonores, lumineuses, olfactives, environnementales, pollutions en tout genre... et autres

Il est seulement indiqué que : « des mesures de bruits seront effectuées pendant l'activité en période de travail normales et en période de travail intenses... »

--- A ce moment-là, pourra-t-on encore apporter des solutions pour les diminuer ces nuisances ou les éliminer ? on peut en douter ...

--- Au vu du projet, la circulation des véhicules se fera dans sa quasi-totalité par la D2R ? des éclaircissements et des détails concernant ses déplacements dans cette zone et à ses abords proches sont nécessaires...

La RD2 est la départementale qui relie le centre-ville de Cavillon (de l'Avenue Raoul FOLLEREAU) à Robion... Une erreur de dénomination aurait-elle été faite sur le projet ?

--- La partie du Chemin de la Voguette déplacée et reconstruite à partir du Rondpoint central créé à l'intérieur de la zone et se raccordant au chemin de la Voguette côté Sud, a été renommée « VOIE de la Voguette ». Pourquoi changer le statut du Chemin de la Voguette de cette voie à cet endroit ? SERA-T-ELLE CONSIDEREE COMME UNE VOIE D'ACCES A CE BATIMENT ?

La mairie de Cavillon avait mis en place une enquête publique pour le déplacement du Chemin de la Voguette, mais en aucun cas pour un changement de statut de celui-ci.

Cette voie pourra supporter une circulation de 600 PL/jour... ? Pourquoi un tel prévisionnel ?

- Le Chemin de la Voguette a été construit dans les années 1970. Il a été conçu pour la circulation des agriculteurs et pour faciliter l'accès à leurs parcelles agricoles.

Depuis le mois de Novembre 2021, le chemin de la Voguette s'est déjà fort dégradé par la circulation induite par les travaux de la zone (engins de chantiers, poids lourds...).

Le Chemin de la Voguette, ne pourra pas supporter une circulation intense de voitures et encore moins de véhicules Poids Lourds.

De plus, le chemin de la Voguette côté Sud, se trouve en zone agricole et ne fait pas partie du périmètre de la ZAC.

Une fois ce permis de construire n° 08403521E0049 sera validé et que cette base logistique sera en fonction :

--- Combien de véhicules légers et combien de véhicules poids lourds emprunterons le Chemin de la Voguette au Sud de la Z.A.C. ???

--- Combien de véhicules légers et combien de véhicules poids lourds emprunterons le Chemin de Robion à Orgon dans sa partie comprise entre la RD 973 et le Chemin du mitan) ???

On estime aujourd'hui à 560 mouvements de véhicules/jour pour ce projet, mais celui-ci ne représente que les 1/5 de la surface totale de cette Z.A.C...

Combien de mouvements de véhicules supplémentaires/jour seront à rajouter aux 560 annoncés ? Ce chiffre sera-t-il à multiplier par 5 ? plus ? une fois toute la Z.A.C.

aménagée et construite et terminée...

Les débouchés du Chemin de la Voguette sur la RD 973 et du Chemin de Robion à Orgon avec le Chemin du Mitan, ne sont pas prévus pour une circulation intense et seraient très accidentogènes...

Notre santé, notre sécurité, notre tranquillité et notre environnement; sont déjà très affectés depuis le début des travaux de cette Z.A.C.,

Les garanties concernant les exigences environnementales semblent être bien sous évaluées...

Les habitations bordant le Chemin de la Voguette et se situant très proche de la Z.A.C. et de cette construction, vont perdre en valeur vénale, un dédommagement est-il prévu pour compenser cela ? l'achat des maisons au Sud de la Z.A.C. et bordant le Chemin de la Voguette est-il envisagé ?

1) C'est pour ces raisons que nous sommes contre ce projet de permis de construire n° 08403521E0049 en l'état actuel.

Des éclaircissements, des précisions et des détails pensés et réfléchis concernant les déplacements//stationnements dans cette zone et à ses abords proches sont encore à venir...

Aucun aménagement paysager ni dispositif antibruit, ou autres pour limiter et anticiper les problèmes générés par cette construction, sont assez détaillés dans ce projet de construction.

Nous habitons en zone agricole, nous ne pouvons cumuler les contraintes liées à cette zone naturelle et les énormes contraintes nouvelles résultant de la construction de ce bâtiment demandé par ce permis de construire n° 08403521E0049 et avec le temps, par la construction de cette zone dans sa totalité.

2) Nous réitérons une nouvelle fois notre demande : la mise en impasse du chemin de la Voguette (partie Sud) au droit de la Z.A.C. NATURA LUB'...

Cela, pour des raisons évidentes de tranquillité, sécurité et de qualités de vie dus à chacun de nous. Sur les plans apparaissent 2 entrées principales à cette Z.A.C., mais aucune entrée ou voie secondaires... **« le Chemin de la Voguette ne doit pas être l'une d'elle »...**

Nous souhaitons que cette enquête publique soit suivie d'effets pour éviter d'éventuelles procédures administratives...

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

5/5



- 20 signatures sur 3 pages ci-après → - - -
- 3 photos annoncées sur 3 pages ci-après →

~~Handwritten signature~~

M. AIELLO Philippe
156 Chemin de Robion à Orgon
84460 CHEVAL-BLANC

~~Handwritten signature~~

Mme Aiello Alina
156 Chemin de Robion à Orgon
84460 Cheval Blanc

~~Handwritten signature~~

Mrs. Marcellin Horbe
610 Chemin de Robion à Orgon
84460 Cheval Blanc

~~Handwritten signature~~

Mlle Batti Lindy
610 B Chemin de Robion à
Orgon 84460 Cheval Blanc

~~Handwritten signature~~

LOREL Gilberte
627 Chemin d'Orgon à Robion
84300 Cavailhon

~~Handwritten signature~~

DE GENARO JEAN DANIEL

1128 Chemin de la mequette
84700 Cornillon



Gortier Sylvie
5 chemin d'organ à Robion
84300 Cavailhon.



Duclos Daniel
98 chemin de Robion à Organ.
84460 Cheval Blanc.



Duclos Sylvie
98 chemin de Robion à Organ.
84460 Cheval Blanc.



Kornic Pierre
298 chemin de Robion à Organ
84460 CHEVAL-BLANC



Reymerol Didier
5 chemin d'organ à Robion
84300 Cavailhon.

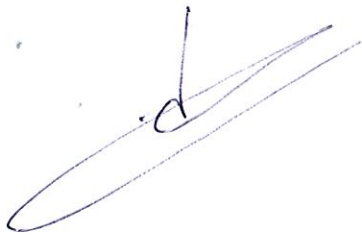


DE GENARO Jean
1128 chemin de la VOGUETTE
84300 CAVAILLON

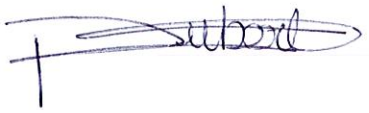


Millemann Sylvie
1128 chemin de la Voguette
84300 Cavailhon

2/3



BESSON Didier
450 Chemin de Robion à Giron.
84460 Cheval blanc.



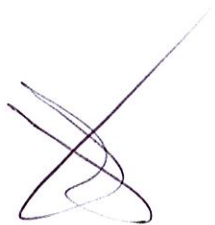
PUBERT Julie
1128 chemin de la Voquette
84300 Cavaillon




PONCERY Anais
165 A Avenue Fauquet
84300 CAVAILLON



SOUFFLOT Nathalie
18 Chemin de la Voquette
84300 Cavaillon



JAIN Helene
18 Chemin de la Voquette
84300 Cavaillon



MOLINAS Robert
18 Chemin de la Voquette
84300 Cavaillon



M^{me} Arbey Joëlle
674 ch de Robion à Giron
84460 chev. Blanc





Accueil



le 15 avril 2022

Observation n° 27.



A Monsieur le commissaire enquêteur, Enquête publique relative à la demande de permis de construire N°084 035 21E 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposées par FP CAVA DEVELOPPEMENT, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon

Monsieur le commissaire,

Veuillez trouver ci-dessous l'avis de notre association concernant l'enquête publique dont vous avez la charge :

Le projet d'implantation de cette plateforme logistique est ;

- Une opération qui détruit la biodiversité : le rapport complémentaire du cabinet O2Terre de 2021 relève la présence d'oiseaux protégés (Rolliers d'Europe, Chevêche d'Athéna, Petit-Duc Scops) et de la couleuvre de Montpellier, également protégée, dont la présence sur le site est condamnée par la destruction des habitats. Et cette richesse est sous-estimée : les inventaires successifs n'ont, par exemple, pas révélé, à quelques dizaines de mètres à l'est du lot A, la présence d'au moins une soixantaine d'individus de *Tulipa raddii*, espèce protégée par l'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (elle figure en annexe 1 de l'arrêté sous le nom *Tulipa praecox* Ten.)

- Une opération qui détruit des terres agricoles : artificialisation de terres fertiles dans un contexte mondial tendu (croissance exponentielle de la population, réchauffement climatique, tension des marchés des céréales et autres denrées) alors qu'un plan de développement aurait pu être bâti autour de l'agriculture locale pour nourrir les populations locales. L'agriculture crée aussi des emplois.

- Une opération soumise à des risques naturels : La construction sur le site des Hauts Banquet est permise par la construction de la digue des Iscles de Milan à Cheval-Blanc, Comme le rappelaient les documents sur l'enquête relative au PPRI de Cheval-Blanc, les digues "Résistantes à l'Aléa de Référence" peuvent elles aussi connaître des défaillances dans des circonstances particulières (crues extrêmes...), le risque n'est donc pas écarté et la zone des Hauts Banquets court un risque réel d'autant plus qu'elle se situe à une altitude d'environ 75m et est donc plus basse que les terrains du nord de Cheval-Blanc connaissant un aléa fort (80 m environ).



Le niveau de protection de cette digue garanti par le gestionnaire est la crue centennale de la Durance de débit de pointe 5 000 m³/s à Cadarache, et la tenue de ce système est garantie par le gestionnaire jusqu'à la crue exceptionnelle de la Durance de débit de pointe 6 500 m³/s.

Cependant le rapport de présentation du PPRI ne prend pas en compte les projections du GIEC relatives au réchauffement climatique et les changements dans les précipitations et dans la dynamique des rivières qui découleront de ce changement de climat.

Au risque d'inondation par écoulement s'ajoute un risque de remontée de nappe indéniable en cas de crue (la nappe la plus superficielle est rencontrée entre 1,7 et 4,25 m de profondeur par rapport au terrain naturel).

- Une opération qui ne répond pas aux objectifs de « naturalité » fixés par le projet initial : rien dans les documents ne marque l'aspect écologique, social ou local du projet. Par ailleurs, un hangar de forme rectangulaire de 41.114 m² et de 15m de haut , même bordé d'espace vert, n'est pas compatible avec les exigences paysagères d'un territoire qui appartient au Parc régional du Luberon. On est loin du projet initial Natura'Lub.

- Une opération, qui additionnée aux autres, sera une source notable de pollution et de bruits : il est prévu pour cet entrepôt, 260 mouvements/jour de véhicule léger ; 300 mouvements/jour de poids lourds. Comme le soulignent les enquêtes Air PACA, la région de Cavaillon est déjà la zone la plus polluée de la région. Le risque de pollution découle aussi des produits stockés : des produits dangereux pour l'environnement et des aérosols pourront être stockés au niveau de la cellule 1.

- Une opération peut créatrice d'emplois : ce site remplace le site que le groupe Raja loue actuellement à Sorgues, il y a donc un transfert d'activité et les emplois créés à Cavaillon sont supprimés à Sorgues. Par ailleurs le groupe mise sur l'automatisation de ses plateformes pour se développer (<https://www.supplychainmagazine.fr/nl/2021/3424/raja-devoile-ses-projets-logistiques-apres-l'acquisition-de-viking-678979.php>). Il serait annoncé 150 emplois créés.(source ; La Provence) . Rapporté à la surface cela donne : 16,8 emplois créés pour 1 hectare de ZA, soit 756 emplois pour la ZAC de 45ha, au lieu des « 1600 postes qui doivent être créés à court terme » selon le site de la CA Luberon Monts de Vaucluse. Ce projet n'est donc pas réellement porteur d'emplois. Et il n'est pas évoqué la qualification des emplois proposés et le type de contrat.

Pour toutes ces raisons l'association Avec émet un avis défavorable vis à vis de ce projet et estime que lui accorder un permis de construire n'est pas légitime.

Merci par avance pour l'intérêt que vous porterez à nos remarques

Pour le conseil collégial de l'association.

Paul Nicolas



sosdurancevivante@laposte.net

sam. 16/04/2022 17:15

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

📎 1 pièce(s) jointe(s) (97 Ko)

observations SOS Durance Vivante.pdf;

A l'intention de Monsieur Guy BEUGIN
Commissaire enquêteur

Monsieur,

Veillez trouver ci-jointes les observations de l'association SOS Durance Vivante sur la demande de permis de construire n°084 035 21E 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposées par FP CAVA Développement, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon dans le cadre de l'enquête publique du 21 mars au 22 avril 2022.

Vous en souhaitant bonne réception,

Recevez nos respectueuses salutations.

Le Président
Pierre Follet

**La demande de permis de construire n°084 035 21E 0049
et son étude d'impact sur l'environnement,
déposées par FP CAVA Développement,
sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon.**

Enquête publique du lundi 21 mars au vendredi 22 avril 2022

Observations de SOS Durance Vivante

Le Projet

Implantation d'une plateforme logistique d'une surface de 41.114 m² sur un terrain de 89.181 m². Une étude d'impact a été réalisée, l'avis de la MRAE a été rendu.

Sur le lot A le plus important de la ZAC, ce premier projet sur la zone des Hauts Banquets, une plateforme logistique, ne respecte pas les objectifs du dossier de création approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomérations Luberon Monts de Vaucluse.

Ils sont d'accueillir des activités et entreprises diversifiées, favorisant le thème de la Naturalité. La zone s'inscrit dans une Opération d'Intérêt Régional (OIR) positionnée sur les marchés et filières de biocontrôle et intrants naturels, Ingrédients naturels, Alimentation de qualité, Nutraceutique, Cosmétiques naturelles et parfumerie...

La ZAC des Hauts Banquets permet de renforcer l'attractivité économique du territoire, local, communautaire, départemental, régional, tout en préservant une démarche environnementale volontariste d'intégration dans le paysage et d'utilisation du savoir-faire local.

La logistique ne relève pas de la nature, ni du végétal, ni de l'économie verte, ni du savoir-faire local.

La pollution et le bruit dus aux véhicules, en particulier les camions, vont dégradés l'environnement d'un quartier où sont implantés des habitations, des établissements recevant du public (foyer, lycée, crèche, pôle santé,...), où sont présentes de nombreuses espèces floristiques et faunistiques, où perdurent des activités agricoles, alors que le monde doit s'adapter urgemment au changement climatique selon le GIEC.

Le volume massif de la construction et son aspect imposant n'insèrent pas le bâtiment dans le paysage à dominante de plaine.

Les inondations

Le site du projet est situé dans des secteurs d'écoulement des crues soumis à un aléa fort ou modéré du fait des hauteurs de submersion ou des vitesses d'écoulement malgré la création de la digue des Iscles de Milan.

Les phénomènes méditerranéens apparaissent de plus en plus virulents, prenant des formes et une ampleur inconnue, ainsi qu'en attestent les événements récents qui ont fait apparaître un accroissement du risque allant bien au-delà de ce qui était prévu, notamment dans les vallées de la Roya, de la Tinée, de la Vésubie dans les Alpes Maritimes, de l'Eze à Pertuis en 2019.

Les terribles inondations qui ont frappé la Belgique, une partie de l'Allemagne et les Pays-

Bas, durant l'été 2021, ont fait plus de cent morts. Des dizaines de milliers de gens ont dû être déplacés, ont tout perdu et resteront traumatisés à jamais. Les dégâts matériels sont immenses, sans parler des impacts en termes de pollution des eaux et des sols. Il est pratiquement certain que cette catastrophe est une manifestation des changements climatiques provoqués par les émissions de gaz à effet de serre.

Les inondations de 1993 et 1994 ont montré que les barrages de la chaîne hydraulique Durance-Verdon, s'ils semblent jouer un rôle de protection lors de crues moyennes, ne peuvent empêcher les inondations lors de fortes crues. Or, plusieurs des villes riveraines ont réalisé des aménagements pour leur extension qui, en rétrécissant les zones d'expansion, accentuent la vitesse de l'eau en cas de crues et en aggravent la dangerosité.

De plus la concomitance des crues centennales du Coulon et de la Durance afin de connaître l'impact sur le secteur urbanisé de Cavaillon n'a pas été étudiée.

Dans ces conditions, on ne peut que s'étonner de la persistance de tels projets augmentant les émissions de gaz à effet de serre. Aménager et construire dans les zones inondables, alors qu'on en connaît les risques, c'est prendre une responsabilité particulièrement grave. Les inondations meurtrières de l'Ouvèze en 1992, à Vaison la Romaine, ont conduit à rechercher les responsabilités, en particulier, dans la délivrance de permis de construire.

Le site du projet est également concerné par un risque d'inondation par ruissellement, avec des hauteurs d'eau pouvant aller de 20 à 59 cm, et joue un rôle tampon pour un impluvium (bassin versant du projet et bassin versant intercepté) de près de 100 ha.

Le risque est là encore d'autant plus prégnant que, selon METEO FRANCE, l'analyse des effets pluvieux méditerranéens extrêmes, incluant les années 2010 à 2015, met en évidence une intensification des fortes précipitations (+22% sur le maximum annuel des cumuls quotidiens des précipitations entre 1961 et 2015) et une augmentation de la fréquence des épisodes méditerranéens les plus forts, en particulier ceux dépassant le seuil de 200mm en 24h00.

Les nappes présentes au droit du site sont vulnérables aux pollutions de surface. Les noues pour collecter les eaux pluviales des voies de circulation vont justement recueillir des eaux pluviales polluées par la circulation. Dans les noues, elles risquent de rejoindre rapidement les nappes et donc les polluer.

Les terres agricoles

Ce projet se traduira une nouvelle fois par une diminution des terres agricoles. Or les terrains situés dans le lit majeur de la Durance, sont parmi les plus riches, parce qu'ils bénéficient des alluvions lors des submersions. La nappe phréatique se trouve à quelques mètres de la surface ; il n'y a pas de rochers, le système racinaire des plantes peut donc se déployer profondément. Ce sont les zones les plus fertiles et humides de la commune. Non cultivées, ces terres jouent un rôle écologique essentiel : absorption des eaux, du CO₂, réservoir de biodiversité, lutte contre le réchauffement de la zone, « tampon » et corridor écologiques pour la faune et la flore, beauté paysagère. Cultivées, elles permettront la relocalisation de l'agriculture indispensable pour contribuer à la sécurité alimentaire, dans un secteur urbain qui représente une forte demande potentielle pour des produits de qualité, commercialisés en circuits courts. A l'heure où la question de l'approvisionnement alimentaire devient plus tendue (épidémie, guerre,...), alors que les rendements agricoles plafonnent et risquent de baisser, à l'heure où l'équivalent d'un département français est artificialisé tous les dix ans, il paraît temps de revenir à la réalité et de ne pas sacrifier, d'un trait de plume, ce qui pourra être dans

les prochaines décennies, une ressource cruciale pour les habitants de notre région.

L'opposition à la ZAC des Hauts Banquets

SOS Durance Vivante et plusieurs organisations (AVEC, Confédération Paysanne de Vaucluse, FNE 84, Foll'Avoine, L'Étang Nouveau, Luberon Nature) s'opposent à sa réalisation.

Ils conduisent des actions juridiques.

Un recours a été déposé le 19 août 2020 au Tribunal Administratif de Nîmes contre les arrêtés du Préfet de Vaucluse des 8 janvier 2020 et 11 février 2020 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la ZAC des Hauts Banquets.

Un autre recours a été déposé le 9 juin 2021 au Tribunal Administratif de Nîmes contre les délibérations du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération LUBERON MONTS DE VAUCLUSE en date du 10 décembre 2020 approuvant le dossier de création et le programme des équipements publics à réaliser de la ZAC des Hauts Banquets.

Les deux recours sont en attente de jugement.

La conclusion

SOS Durance Vivante s'oppose à la délivrance du permis de construire N° 084 035 21E 0049 et juge l'étude d'impact sur l'environnement insuffisante.

Demande de permis de construire et étude d'impact sur l'environnement déposées par FP CAVA Développement sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavailon.

Avis rédigé le 16 avril 2022

SOS Durance Vivante

1139 chemin des Iscles de Durance

84530 Villelaure

sosdurancevivante@laposte.net

sosdurancevivante.org

enquête publique lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon

Poules & co. <poulet.co@gmail.com>

sam. 16/04/2022 17:53

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

observation n°29

Bonjour

Par la présente, je souhaite apporter un avis citoyen défavorable sur la demande de permis de construire et son étude d'impact sur l'environnement, déposées par FP CAVA Développement, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon.

Pour commencer, Lors du conseil communautaire du 10 décembre 2020, le Président et Maire de Cavaillon, Monsieur Daudet, a déclaré que la ZAC n'accueillera pas de plateforme logistique. Je constate que le premier projet sur cette ZAC, sur le lot A le plus important de la zone, est une plateforme logistique, et ne respecte pas les objectifs du dossier de création.

le reste de mon argumentaire se base sur l'étude d'impact réalisée dans le cadre de la demande de permis de construire effectuée par la MRAE PACA (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) dont voici la synthèse

Compte tenu des caractéristiques, de l'importance et des effets potentiels du projet ainsi que des spécificités du territoire d'implantation (plaine alluviale de la Durance, Parc naturel régional du Luberon), la MRAe identifie les enjeux environnementaux suivants : la préservation de la biodiversité, l'intégration paysagère, la qualité de l'air et l'ambiance sonore, les risques naturels d'inondations, la qualité des eaux souterraines et superficielles, les risques liés à la pollution des sols. Les principales recommandations de la MRAe portent sur :

- l'insuffisance de l'état initial réalisé dans le volet naturel de l'étude d'impact et la nécessité de reprendre l'identification, l'évaluation et la hiérarchisation des impacts bruts et résiduels du projet sur les habitats naturels et sur les espèces avérées et potentielles. Sur la base de cette analyse, la MRAe recommande de préciser et de compléter les mesures d'évitement et de réduction, voire de compensation ;**
- l'insuffisance du volet relatif à l'intégration paysagère du projet dans la plaine agricole ;**
- des lacunes dans l'état initial, la modélisation et l'analyse des incidences du projet sur la qualité de l'air et l'ambiance sonore, ainsi que dans la considération des effets cumulés du projet avec le futur « pôle santé » ;**
- l'absence de démonstration de la prise en compte du risque inondation par le projet et de présentation des moyens de prévention contre le risque de remontée de nappe ;**
- la nécessité de réaliser une étude de pollution des sols au droit de l'implantation de l'entrepôt et de démontrer l'absence de risque sanitaire subi par les futurs employés. La ZAC, d'une superficie de 46,1 hectares, a été créée en 2020 et a fait l'objet de trois avis de la MRAe entre 2018 et 2020. L'étude d'impact du projet, qui constitue le premier entrepôt à s'implanter dans cette nouvelle ZAC, n'a pas tenu compte des recommandations formulées dans les précédents avis de la MRAe, en particulier celui du 1er octobre 2020, alors même que le dossier reprend la plupart des études réalisées dans le cadre du dossier de création de la ZAC. La MRAe rappelle que l'étude d'impact d'un projet doit être actualisée « lorsque les incidences du projet sur l'environnement n'ont pu être complètement identifiées ni appréciées avant l'octroi de [la première] autorisation » (article L122-1-1 III du code de l'environnement).**

Je vous remercie pour l'attention et les suites réservés à ce courrier et vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Manon et Samantha CHAUVIN

Pour le GAEC Poules & Co.

Le SARRET - 601 Chemin d'Oppède

84220 Cabrières d'Avignon

Tél : 06.41.87.14.25

Mail : poulet.co@gmail.com

web : <https://www.poules-et-co.fr/>



Respectons l'environnement. N'imprimez ce mail que si nécessaire !



enquête publique PC FP CAVA Développement

FOLLET Pierre <folletpierre@yahoo.fr>

dim. 17/04/2022 18:42

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

📎 1 pièce(s) jointe(s) (105 Ko)

observations Pierre Follet.pdf;

observation n°(30)

A l'intention de Monsieur Guy BEUGIN
Commissaire enquêteur

Monsieur,

Veillez trouver ci-jointes mes observations sur la demande

de permis de construire n°084 035 21E 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposées
par FP CAVA Développement, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon

dans le cadre de l'enquête publique du 21 mars au 22 avril 2022.

Vous en souhaitant bonne réception,

Salutations.

Pierre Follet

**La demande de permis de construire n°084 035 21E 0049
et son étude d'impact sur l'environnement,
déposées par FP CAVA Développement,
sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon.**

Enquête publique du lundi 21 mars au vendredi 22 avril 2022

Observations de Pierre Follet

**Implantation d'une plateforme logistique d'une surface de plus de 4 ha
sur un terrain d'environ 9 ha**

Ce projet ne respecte pas les objectifs du dossier de création approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomérations Luberon Monts de Vaucluse.

Ils sont d'accueillir des activités et entreprises diversifiées, favorisant le thème de la Naturalité. La zone s'inscrit dans une Opération d'Intérêt Régional (OIR) positionnée sur les marchés et filières de biocontrôle et intrants naturels, Ingrédients naturels, Alimentation de qualité, Nutraceutique, Cosmétiques naturelles et parfumerie...

La ZAC des Hauts Banquets permet de renforcer l'attractivité économique du territoire, local, communautaire, départemental, régional, tout en préservant une démarche environnementale volontariste d'intégration dans le paysage et d'utilisation du savoir-faire local.

Ce projet ne préserve pas l'environnement, détruit la biodiversité et les continuités écologiques, défigure le paysage, dégrade la qualité de l'air et augmente les nuisances sonores dues aux mouvements de véhicules, contribue à l'artificialisation des sols et accroît les risques d'inondations.

Pour la construction de cette plateforme logistique, l'extraction et la fabrication des matériaux nécessaires, le chantier de mise en œuvre auront des impacts négatifs sur l'environnement.

Ce projet contribue donc au chaos climatique.

Le sixième rapport du Giec

Dans le troisième volet du 4 avril 2022 du sixième rapport, le Giec dresse un sombre état des lieux de nos efforts pour atténuer nos émissions de gaz à effet de serre. Il dévoile toutefois un itinéraire clair pour y parvenir, avec les renouvelables et la réduction de la demande énergétique.

La tendance actuelle n'est toujours pas la bonne et mène à une augmentation de la température de 3,2 à 5 °C à l'horizon 2100. Durant la décennie 2010-2019, les émissions de gaz à effet de serre ont atteint un nouveau record, « le plus haut niveau de toute l'histoire de l'humanité ». Pourtant, « sans des réductions immédiates et profondes des émissions dans tous les secteurs, limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C sera impossible. C'est maintenant ou jamais ».

Sur la question des énergies fossiles, les experts sont clairs : il faut limiter l'utilisation du pétrole.

Les efforts doivent persister. « Nous sommes à la croisée des chemins. Les décisions que nous prenons maintenant peuvent garantir un avenir viable. Nous avons les outils et le savoir-faire nécessaires pour limiter le réchauffement ».

« La mise en place de politiques, d'infrastructures et de technologies appropriées pour permettre des changements dans nos modes de vie et nos comportements peut entraîner une réduction de

40 à 70 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Cela offre un potentiel inexploité important »

Les experts dressent un inventaire des solutions à mettre en œuvre dans les secteurs les plus émetteurs, notamment pour la production d'énergie — responsable de 34 % des émissions de gaz à effet de serre en 2019 —, l'industrie (-24 %), l'agriculture, la foresterie et l'utilisation des sols (-22 %), ou encore les transports (-15 %). « Il existe des options dans tous les secteurs pour réduire les émissions de moitié ».

Enfin, le secteur de l'agriculture, de la foresterie et de l'usage des sols devront à la fois permettre de réduire les émissions, mais également capter du carbone, en « *réduisant la déforestation, en protégeant et restaurant des écosystèmes naturels, notamment les forêts, les tourbières, les zones humides côtières, les savanes et les prairies* ». Ils apporteront des cobénéfices en matière de biodiversité, et permettront d'assurer des moyens de subsistance, notamment alimentaires.

Ce troisième volet clôt le sixième rapport du Giec, dont une synthèse sera présentée en septembre 2022. Les différents groupes de travail ont tous exhorté les décideurs politiques à une action rapide pour réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre. L'étau semble toujours davantage se resserrer. À l'été 2021, le premier volet consacré aux connaissances physiques du changement climatique a alerté sur l'accélération du changement climatique, rappelant qu'« *il nous reste vingt ans pour éviter le pire* ». Fin février 2022, dans un volet consacré aux possibilités d'adaptation face au changement climatique, les experts ont confirmé que les événements extrêmes seront de plus en plus fréquents et que tout retard supplémentaire dans l'action mondiale manquera une brève occasion de garantir un avenir viable et durable pour tous. Une conclusion partagée par les auteurs de ce dernier volet.

Ce projet de plateforme logistique ne réduit pas la demande énergétique, augmente les émissions de gaz à effet de serre, ne limite pas l'utilisation du pétrole, ne contribue pas à limiter le réchauffement climatique, détruit des terres agricoles, artificialise des sols.

Ce projet contribue donc au chaos climatique.

L'avis de la MRAe

Compte tenu des caractéristiques, de l'importance et des effets potentiels du projet ainsi que des spécificités du territoire d'implantation (plaine alluviale de la Durance, Parc naturel régional du Luberon), la MRAe identifie les enjeux environnementaux suivants : la préservation de la biodiversité, l'intégration paysagère, la qualité de l'air et l'ambiance sonore, les risques naturels d'inondations, la qualité des eaux souterraines et superficielles, les risques liés à la pollution des sols.

Le mémoire en réponse de FP CAVA Développement n'est pas satisfaisant : la biodiversité est détruite, le bâtiment est un énorme parallélépipède, déjà mauvaise sur Cavaillon, la pollution de l'air va s'empirer, les bruits vont s'amplifier, les risques d'inondations vont augmenter dus à l'artificialisation des sols, les eaux souterraines et superficielles sont menacées par les hydrocarbures perdus par les véhicules.

Ce projet contribue au chaos environnementale.

Les produits dangereux

Dans la cellule 1 pourraient être stockés des produits dangereux pour l'environnement. Cette information manque de précision, les dispositions de protection ne sont pas mentionnés.

La création d'emplois

La presse a informé de la création de 150 emplois pour cette plateforme logistique.

Le ration d'emploi par surface de plancher donne à peine 550 emplois sur la ZAC, très loin des 1600 emplois annoncés par la Communauté de communes LMV.

De plus les emplois dans la logistique sont souvent précaires, non valorisants, à la merci de la robotisation. La logistique détruit plus d'emplois qu'elle n'en crée.

Ce site remplace le site que le groupe Raja loue actuellement à Sorgues, il y a donc un transfert d'activité et les emplois créés à Cavaillon sont supprimés à Sorgues.

La création d'emplois ne dépend pas des surfaces agricoles et naturelles artificialisées, mais des événements politiques, économiques, sanitaires,...

Aujourd'hui, le blé est plus utile que la logistique, les espaces naturels sont plus utiles pour la santé de la population, la formation des travailleurs est plus utile pour répondre à des offres d'emplois non pourvues.

La conclusion

Opposition à la délivrance du permis de construire N° 084 035 21E 0049 et juge l'étude d'impact sur l'environnement insuffisante.

Demande de permis de construire et étude d'impact sur l'environnement déposées par FP CAVA Développement sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon.

Avis rédigé le 17 avril 2022

Pierre Follet
La Grande Bastide
1139 chemin des Iscles de Durance
84530 Villelaure
folletpierre@yahoo.fr

Avis sur enquête publique pour le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon

Pascale MOREAU <pascalembbox-info@yahoo.fr>

Observation n° 31

dim. 17/04/2022 20:18

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Bonjour la Ville de Cavaillon,

Merci de prendre note de mon opposition à ce projet d'implantation de locaux d'entrepôts et d'activités logistiques à cet endroit.

Car il faut d'abord :

- . éviter d'artificialiser encore de telles surfaces de sols : les zones humides sont vitales pour le climat ! La désertification de la France s'accélère, il faut cesser de bétonner : pour qui, pour quoi ?
- . éviter d'implanter de tels locaux en zones inondables : la nature est la plus forte.
- . préserver la qualité de l'air, de l'ambiance sonore, du paysage
- . préserver la biodiversité dans cette zone sensible et particulièrement riche

Et il y a mieux à faire à cet endroit :

- . des activités agricoles qualitatives, et pédagogiques
 - . un accueil d'entreprises variées
 - ... davantage créatrices de vie, et d'emplois. La logistique détruit plus d'emploi qu'elle n'en crée.
- Les idées et les propositions ne manquent pas. Il est de votre responsabilité de préserver un avenir durable.

Pensez à vos enfants et petits-enfants !

Merci !
Et merci d'accuser bonne réception.

Bien cordialement,

Pascale Moreau
Cabrières d'Avignon

Enquête projet plateforme de 41114 m2 sur 15 m de haut

Roland Chabas <olivesdesgavottes@gmail.com>

mer. 20/04/2022 08:33

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

D'un projet dit "naturel" on aboutit à de la logistique dans une zone agricole irriguée.

Des emplois? le plus souvent ce sont des robots (sont-ils fabriqués en France, d'ailleurs?) qui occupent les emplois.

C'est une importante imperméabilisation des sols, là où naguère les paysans irriguaient si nécessaire leurs cultures alimentaires en gravitaire grâce aux eaux de l'ASA du St Julien.

Un projet de gigantisme du groupe de gde distribution Auchan avec la complicité d'acteurs locaux en a changé la destination. Il faut maintenant trouver une issue à ces surfaces.

A n'importe quel prix pour le futur?

L'irrigation de ces quartiers Sud et Est de Cavaillon permettait d'avoir une nappe phréatique superficielle en été; les quartiers Nord et Ouest n'avaient de ce fait moins besoin d'apport en eau par les canaux.

Maintenant on subventionne les canalisations pour irriguer ces secteurs, pendant que l'on se prive de zones irriguées depuis des siècles.

Que je sache, nous ne manquons pas de pommes, pour diversifier notre alimentation il nous faudrait des légumes, d'autres fruits tels que les melons qui disparaissent de nos paysages, que l'on retrouve dans la majorité des magasins avec des étiquettes étrangères.

De moins en moins de petites fermes familiales, de plus en plus de concentration de production (ce qui est aussi valable dans l'élevage, avec les résultats que l'on observe: grippe aviaire et autres) pour alimenter en "minerai" l'industrie agroalimentaire.

Je ne suis donc pas pour ce type de projet.

Il existe des zones non irriguées dans d'autres endroits du vaucluse où ne poussent que la vigne et les cailloux. En cas de maladie telle la maladie de Pierce (X.F.) ce n'est pas là que l'on cultivera des carottes, asperges et autres. S'est-t-on posé la question?

Le même type de projet à Pertuis et ailleurs. Marche-t-on sur la tête?

Roland CHABAS

observation n°33

Avis

Pascale Balas <pascale.balas@gmail.com>

mer. 20/04/2022 09:16

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

📎 1 pièce(s) jointe(s) (70 Ko)

Les Hauts Banquets enquête.pdf;

Veillez prendre connaissance du texte en PJ.

Merci.

Cordialement

Pascale Balas

Pascale Balas
446 Deuxième avenue
La Plane
84300 Cavaillon

Monsieur le Commissaire enquêteur
Mairie de Cavaillon
84300 Cavaillon

Cavaillon, le 19 avril 2022

Objet : Enquête publique relative à la demande de permis de construire N°084 03521E 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposées par FP CAVA DEVELOPPEMENT, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon

Monsieur le Commissaire,

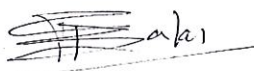
je vous prie de trouver ci-dessous mes avis et remarques sur ce projet :

- tout d'abord je m'étonne que cette demande de permis de construire fasse l'objet d'une enquête publique puisque la ZAC des Hauts Banquets, après avoir été soumise à une enquête publique, a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 8 janvier 2020. Serait-ce que ce projet porté par FP Cava Développement sorte complètement du cadre de cette déclaration d'utilité publique ?
- En effet, ce projet de FP Cava Développement est en totale contradiction avec la présentation globale du projet de la ZAC des Hauts-Banquets, dénommée alors Natura Lub', qui prévoyait un projet d'industries consacrées essentiellement à des activités innovantes, à base de produits naturels dans les domaines alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques, textiles ...
- On peut aussi se demander en quoi une plate-forme logistique est innovante. Elle semble plutôt être un signe de sous-développement économique faisant appel à des savoir-faire d'arrière-garde et à des emplois peu qualifiés, qui sont de plus prévus pour être à terme automatisés.
- Cette plate-forme est presque quatre fois plus grande que celle de Sorgues qu'elle doit remplacer ; ne serait-elle pas mieux située en pleine campagne ou en zone véritablement industrielle plutôt qu'à 20 ou 40 m des premières maisons voisines, apportant nuisances sonores et intranquillité ?
- Ce projet accapare 89 000 m² de terre agricole pour 300 va-et-vient par jour de camions, nécessitant des voies goudronnées et émettant des gaz polluants, ainsi que 41 000 m² de béton pour les hangars ; a-t-on chiffré son impact réel sur l'environnement ?

- Il était bien prévu dans la ZAC des Hauts-Banquets une activité « logistique .4 » Mais devait-elle être la première implantée, au risque, par effet d'entraînement, d'être l'unique modèle des futures implantations ? Devait-elle être aussi monstrueuse (à ce propos il faudrait joindre à l'enquête des photographies de plateformes identiques) ? Beaucoup s'étonnaient de la « logistique .4 » Certains se prenaient à rêver de transports par ballons ou montgolfières !

J'émetts donc un avis défavorable au projet présenté par FP CAVA DEVELOPPEMENT car c'est un projet de « l'ancien monde » dommageable pour son environnement proche, qui n'enrichit ni techniquement, ni économiquement la ville de Cavaillon et nuit gravement à son étiquette de « ville de Luberon »

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de ma plus haute considération.



Pascale Balas

Enquête publique : Avis de l'association Foll'avoine sur la construction d'un hangar Zone des Banquets

foll'avoine paca <pacafollavoine@gmail.com>

mer. 20/04/2022 11:05

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

📎 1 pièce(s) jointe(s) (114 Ko)

observations EP Cavaillon.pdf;

Veillez prendre connaissance des observations de l'association Foll'avoine dans l'enquête publique relative à la demande de permis de construire N°084 035 21E 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposées par FP CAVA DEVELOPPEMENT, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon.

Nous avons pris bonne note du fait qu'il était recommandé de taper l'adresse mail manuellement, ce qui a été fait.

p. Follavoine la secrétaire

Texte enquête publique entrepôt Zone des Banquets

Observations de l'association Foll'avoine pour l'enquête publique du lundi 21 mars 2022, 14 h au vendredi 22 avril 2022 à 12 h, concernant la construction d'un entrepôt à Cavaillon dans la zone des Hauts Banquets
enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr

Dans l'arrêté préfectoral d'avril 2019 la surface de plancher prévisionnelle dédiée à la naturalité est comprise entre 70000 et 80000 m². En quoi ce projet respecte-t-il cet arrêté?

Et ce d'autant plus qu'une demande d'autorisation a été déposée en préfecture pour l'**exploitation** de ce bâtiment au titre des **installations classées pour la protection de l'environnement** et qu'il est dit dans le complément adressé au SDIS que **la cellule n°1 contiendra des produits dangereux.**

De quelle nature sont ces produits? Que signifie le numéro de rubrique 1510?

Un bassin de confinement des eaux en cas d'incendie spécifique à cette cellule est-il prévu?

Celui mentionné dans le complément pour le SDIS ne concerne que les cellules 2 à 7.

Comment se fait-il que la superficie du bâtiment soit donnée pour 41114m² dans l'avis d'enquête et pour 42000 m² en p4 du mémoire réponse à la MRAE ?

Qui signifie la phrase "le terrain **aura** une superficie totale de 89 181 m² **à l'issue du projet.** " ?

Comment se fait-il que le tableau synthétisant la séquence ERA ne comporte quasi aucun évitement?

Comment se positionne le porteur de projet dans une vision à long terme de l'économie des transports dans ce contexte de **dérèglement climatique galopant** puisque le volet sorti en ce mois d'avril du 6ème rapport du GIEC, estime à **trois ans maximum la fenêtre pour entamer une mutation salubre** qui permettrait de garder une planète vivable pour les humains?

On parle d'ambition "bas carbone de la ZAC" et on construit un entrepôt logistique dont la raison d'être est de stocker des marchandises venues d'un peu partout pour les acheminer ailleurs, où est la cohérence?

Peut-on considérer qu'une charpente mixte béton et bois constitue un matériau bio-sourcé? (p13 mémoire en réponse).

Du bruit, de la pollution et du stockage de produits dont certains sont dangereux sont ils compatibles avec la "**naturalité**" revendiquée par le projet de ZAC des Hauts

banquets ? Rappelons la définition de ce terme: "**caractère de ce qui relève de la nature, qui ne vient pas de l'homme et qui n'est ni conçu ni travaillé par ce dernier, qui a trait au milieu naturel et sauvage**"...!

Noter enfin que des subventions (argent public) ont été obtenues pour cet engagement dans **ladite naturalité**

Comment un plan de gestion du risque inondation peut-il être établi et être **efficent sans connaissance**, à l'instant où il est rédigé, **du nombre de personnes à évacuer, de la nature et de la quantité des matériaux stockés, de leur potentiel danger pour les nappes phréatiques ?**

Le **bassin de rétention des eaux pluviales** a un volume de **4375m3**.

Il est situé au sud-ouest à **proximité immédiate de 7 habitations** particulières.

Un rapide calcul permet de constater que le volume des eaux potentiellement toxiques suite à un incendie et devant être stockées **dépasse 6000 m3**.

Qu'est-il prévu pour que le bassin ne déborde pas et n'aille contaminer la nappe phréatique qui alimente les puits des riverains qui n'ont pas l'eau de la ville?

Pourquoi certaines légendes des plans de masse sont-elles illisibles même en zoomant avec l'opération touche ctrl+ Scroll ? (cartes assainissements)

P.24 du mémoire en réponse le volume du bassin diffère; il est donné pour un volume de 5 476, 5 m3 s'agit-il d'un autre bassin? si oui figure-t-il sur les autres documents?

Où est située la station d'épuration non encore construite sur ce plan par rapport au projet de bâtiment ? Quel impact en cas d'inondation ou de pluie consécutive?

Où est situé le déversoir d'orage prévu dans l'arrêté préfectoral d'avril 2019 p.24?

le plan de masse "assainissements" fourni ne le situe pas et ne permet pas d'en tirer les conclusions notamment vis à vis des 7 habitations situées à proximité immédiate du futur bâtiment.

Nous le réaffirmons, comment un plan de gestion du risque inondation peut-il être établi et être **efficent sans la connaissance**, à l'instant où il est rédigé, **du nombre de personnes à évacuer, de la nature et de la quantité des matériaux stockés, de leur potentiel danger pour les nappes phréatiques ?**

Concernant la biodiversité, pourquoi seulement trois espèces d'oiseaux sont citées cette fois dans l'étude fournie?

Pourquoi le volet naturaliste complémentaire rédigé par O2 terre **ne cite-t-il pas TOUTES les espèces d'oiseaux protégées** (données lors des précédentes enquêtes publiques) notamment toutes celles mentionnées dans les études naturalistes effectuées pour l'autorisation environnementale unique ou celles réalisées pour la consultation publique LMV préalables aux délibérations créant cette zone?

Pourquoi l'étude concernant les **chiroptères** ne porte-t-elle que **sur une seule soirée de juin**? En octobre 2020 la MRAE dans l'avis n°2662, le troisième concernant cette ZAC, l'évaluation environnementale avait été déclarée insuffisante notamment parce que l'étude sur les chauves souris ne portait que sur une seule soirée, pourquoi la même "erreur" est-elle encore faite?

La présence de la plus importante colonie d'hiver de chauves-souris d'Europe située à moins de 4 km de la zone est-elle mentionnée explicitement?

Une **étude réalisée en juin seulement** peut-elle **recenser des espèces hivernantes** à proximité ou se nourrissant sur la zone **aux changements de saison** (mars avril octobre novembre)?

Les chauves souris affectionnant les haies pour rejoindre leurs gîtes diurnes seront-elles impactées par la disparition de toutes sauf une ?

Pourquoi l'énorme platane n'est-il ni mentionné ni figuré, alors que la MRAE dans ses avis notamment celui d'août 2018 et ses avis successifs, d'octobre 2018 à 2020 tout au long des procédures réglementaires, le considère comme habitat potentiel d'espèces protégées , et, à ce titre, devant être mis en défens?

Un bâtiment de plus de 4 hectares à proximité immédiate de cet arbre est-il compatible avec la protection des habitats d'espèces en danger?

Supprimer plus de 4 hectares de zone de nourrissage hivernale à des oiseaux hivernant en Provence est-il sans impact sur leur cohorte?

Supprimer plus de 45 hectares de zone agricole pour les remplacer par des hangars est-il raisonnable en ces temps de crise internationale, de crise climatique et d'appauvrissement d'une part majoritaire de nos concitoyens?

Pour toutes ces raisons l'association Foll'avoine considère que ce projet n'entre pas dans le processus de résilience indispensable tel que décrit par le GIEC, et de ce fait émet un avis très défavorable à cette édification sur la zone des Hauts Banquets.

Fait à Avignon le 12 avril 2022

Un bâtiment de plus de 4 hectares à proximité immédiate de cet arbre est-il compatible avec la protection des habitats d'espèces en danger?

Supprimer plus de 4 hectares de zone de nourrissage hivernale à des oiseaux hivernant en Provence est-il sans impact sur leur cohorte?

Supprimer plus de 45 hectares de zone agricole pour les remplacer par des hangars

est-il raisonnable en ces temps de crise internationale, de crise climatique et d'appauvrissement d'une part majoritaire de nos concitoyens?

Pour toutes ces raisons l'association Foll'avoine considère que ce projet n'entre pas dans le processus de résilience indispensable tel que décrit par le GIEC, et de ce fait émet un avis très défavorable à cette édification sur la zone des Hauts Banquets.

Fait à Avignon le 12 avril 2022

Texte enquête publique entrepôt Zone des Banquets

Observations de l'association Foll'avoine pour l'enquête publique du lundi 21 mars 2022, 14 h au vendredi 22 avril 2022 à 12 h, concernant la construction d'un entrepôt à Cavaillon dans la zone des Hauts Banquets
enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr

Dans l'arrêté préfectoral d'avril 2019 la surface de plancher prévisionnelle dédiée à la naturalité est comprise entre 70000 et 80000 m². En quoi ce projet respecte-t-il cet arrêté?

Et ce d'autant plus qu'une demande d'autorisation a été déposée en préfecture pour l'**exploitation** de ce bâtiment au titre des **installations classées pour la protection de l'environnement** et qu'il est dit dans le complément adressé au SDIS que **la cellule n°1 contiendra des produits dangereux.**

De quelle nature sont ces produits? Que signifie le numéro de rubrique 1510?

Un bassin de confinement des eaux en cas d'incendie spécifique à cette cellule est-il prévu?

Celui mentionné dans le complément pour le SDIS ne concerne que les cellules 2 à 7.

Comment se fait-il que la superficie du bâtiment soit donnée pour 41114m² dans l'avis d'enquête et pour 42000 m² en p4 du mémoire réponse à la MRAE ?

Qui signifie la phrase "le terrain **aura** une superficie totale de 89 181 m² à l'**issue du projet.** "?

Comment se fait-il que le tableau synthétisant la séquence ERA ne comporte quasi aucun évitement?

Comment se positionne le porteur de projet dans une vision à long terme de l'économie des transports dans ce contexte de **dérèglement climatique galopant** puisque le volet sorti en ce mois d'avril du 6ème rapport du GIEC, estime à **trois ans maximum la fenêtre pour entamer une mutation salutaire** qui permettrait de garder une planète vivable pour les humains?

On parle d'ambition "bas carbone de la ZAC" et on construit un entrepôt logistique dont la raison d'être est de stocker des marchandises venues d'un peu partout pour les acheminer ailleurs, où est la cohérence?

Peut-on considérer qu'une charpente mixte béton et bois constitue un matériau bio-sourcé? (p13 mémoire en réponse).

Du bruit, de la pollution et du stockage de produits dont certains sont dangereux sont ils compatibles avec la "**naturalité**" revendiquée par le projet de ZAC des Hauts

banquets ? Rappelons la définition de ce terme: "**caractère de ce qui relève de la nature, qui ne vient pas de l'homme et qui n'est ni conçu ni travaillé par ce dernier, qui a trait au milieu naturel et sauvage**"...!

Noter enfin que des subventions (argent public) ont été obtenues pour cet engagement dans **ladite naturalité**

Comment un plan de gestion du risque inondation peut-il être établi et être **efficent sans connaissance**, à l'instant où il est rédigé, **du nombre de personnes à évacuer, de la nature et de la quantité des matériaux stockés, de leur potentiel danger pour les nappes phréatiques ?**

Le **bassin de rétention des eaux pluviales** a un volume de **4375m3**.

Il est situé au sud-ouest à **proximité immédiate de 7 habitations** particulières.

Un rapide calcul permet de constater que le volume des eaux potentiellement toxiques suite à un incendie et devant être stockées **dépasse 6000 m3**.

Qu'est-il prévu pour que le bassin ne déborde pas et n'aille contaminer la nappe phréatique qui alimente les puits des riverains qui n'ont pas l'eau de la ville?

Pourquoi certaines légendes des plans de masse sont-elles illisibles même en zoomant avec l'opération touche ctrl+ Scroll ? (cartes assainissements)

P.24 du mémoire en réponse le volume du bassin diffère; il est donné pour un volume de 5 476, 5 m3 s'agit-il d'un autre bassin? si oui figure-t-il sur les autres documents?

Où est située la station d'épuration non encore construite sur ce plan par rapport au projet de bâtiment ? Quel impact en cas d'inondation ou de pluie consécutive?

Où est situé le déversoir d'orage prévu dans l'arrêté préfectoral d'avril 2019 p.24?

le plan de masse "assainissements" fourni ne le situe pas et ne permet pas d'en tirer les conclusions notamment vis à vis des 7 habitations situées à proximité immédiate du futur bâtiment.

Nous le réaffirmons, comment un plan de gestion du risque inondation peut-il être établi et être **efficent sans la connaissance**, à l'instant où il est rédigé, **du nombre de personnes à évacuer, de la nature et de la quantité des matériaux stockés, de leur potentiel danger pour les nappes phréatiques ?**

Concernant la biodiversité, pourquoi seulement trois espèces d'oiseaux sont citées cette fois dans l'étude fournie?

Pourquoi le volet naturaliste complémentaire rédigé par O2 terre **ne cite-t-il pas TOUTES les espèces d'oiseaux protégés** (données lors des précédentes enquêtes publiques) notamment toutes celles mentionnées dans les études naturalistes effectuées pour l'autorisation environnementale unique ou celles réalisées pour la consultation publique LMV préalables aux délibérations créant cette zone?

Pourquoi l'étude concernant les **chiroptères** ne porte-t-elle que **sur une seule soirée de juin**? En octobre 2020 la MRAE dans l'avis n°2662, le troisième concernant cette ZAC, l'évaluation environnementale avait été déclarée insuffisante notamment parce que l'étude sur les chauves souris ne portait que sur une seule soirée, pourquoi la même "erreur" est-elle encore faite?

La présence de la plus importante colonie d'hiver de chauves-souris d'Europe située à moins de 4 km de la zone est-elle mentionnée explicitement?

Une **étude réalisée en juin seulement** peut-elle **recenser des espèces hivernantes** à proximité ou se nourrissant sur la zone **aux changements de saison** (mars avril octobre novembre)?

Les chauves souris affectionnant les haies pour rejoindre leurs gîtes diurnes seront-elles impactées par la disparition de toutes sauf une ?

Pourquoi l'énorme platane n'est-il ni mentionné ni figuré, alors que la MRAE dans ses avis notamment celui d'août 2018 et ses avis successifs, d'octobre 2018 à 2020 tout au long des procédures réglementaires, le considère comme habitat potentiel d'espèces protégées , et, à ce titre, devant être mis en défens?

Un bâtiment de plus de 4 hectares à proximité immédiate de cet arbre est-il compatible avec la protection des habitats d'espèces en danger?

Supprimer plus de 4 hectares de zone de nourrissage hivernale à des oiseaux hivernant en Provence est-il sans impact sur leur cohorte?

Supprimer plus de 45 hectares de zone agricole pour les remplacer par des hangars est-il raisonnable en ces temps de crise internationale, de crise climatique et d'appauvrissement d'une part majoritaire de nos concitoyens?

Pour toutes ces raisons l'association Foll'avoine considère que ce projet n'entre pas dans le processus de résilience indispensable tel que décrit par le GIEC, et de ce fait émet un avis très défavorable à cette édification sur la zone des Hauts Banquets.

Fait à Avignon le 12 avril 2022

Un bâtiment de plus de 4 hectares à proximité immédiate de cet arbre est-il compatible avec la protection des habitats d'espèces en danger?

Supprimer plus de 4 hectares de zone de nourrissage hivernale à des oiseaux hivernant en Provence est-il sans impact sur leur cohorte?

Supprimer plus de 45 hectares de zone agricole pour les remplacer par des hangars

est-il raisonnable en ces temps de crise internationale, de crise climatique et d'appauvrissement d'une part majoritaire de nos concitoyens?

Pour toutes ces raisons l'association Foll'avoine considère que ce projet n'entre pas dans le processus de résilience indispensable tel que décrit par le GIEC, et de ce fait émet un avis très défavorable à cette édification sur la zone des Hauts Banquets.

Fait à Avignon le 12 avril 2022

observations sur le permis de construire des hauts banquetts

Thérond Laurent <laurent.therond@yahoo.fr>

mer. 20/04/2022 11:58

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

bonjour,

première observation: LE PERMIS N ENTRE PAS DU TOUT DANS LE CAHIER DES CHARGES VENDU AUX ELUS ET AU PREFET

en effet, le projet natura lub comme son nom l indique devait être porteur de plu value écologique et naturelle. Le projet initial prevoyait l implantation d entreprises de "green tech" a haute valeur environnementale, organisées en espaces de co working et d entrepot partagés, essayant au maximum de limiter la consommation de terre agricole et augmentant la densité d emploi. il était prévu aussi des projets d aquaculture et autres en lien avec l activité agricole. L entreprise koppert (production d insectes auxiliaires pour les cultures) était a l époque sur les rangs.

Le projet d entrepot logistique est exactement l inverse de ce qui était prévu, il consomme beaucoup de terres agricoles pour très peu d emploi. (a lui seul , il artificialise autant que le projet initial!!)

deuxième observation:

A l heure ou nous devons réduire nos émissions de gaz a effet de serre, et donc nos transports, ce projet est a contre courant de l histoire et du bon sens. Sorti du siècle dernier, ce genre de projet est interdit par l intérêt général du 21 ème siècle.

troisième observation:

il est installé sur les meilleures terres fertiles de la région, les alluvions de durance, qui en plus sont irriguables par gravitaire. (c est a dire sans électricité) Rien ne peut compenser cette perte, et certainement pas les pseudo reconquête de friches en colline sèche.

La déprise agricole de ces terres vient surtout du fait que auchan a acheté et "gelé" ces terres depuis plus de 20 ans nos petits enfants se diront que nous étions vraiment stupide pour avoir détruit les terres facilement irriguables et ne leur laisser que les collines sèches pour produire leur nourriture.

CONCLUSION: UN PROJET AUSSI IMPACTANT SUR L INTERET GENERAL DOIT ETRE SOUMIS A REFERENDUM DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Laurent thérond

Enquête publique relative à la demande de permis de construire N°084 035 21E 0049

philippe parfait <pparfait@yahoo.com>

mer. 20/04/2022 15:03

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Le projet porté par l'entreprise Raja et objet du PC N°084 035 21E 0049 est un très beau projet qui ne peut que valoriser les atouts de l'agglomération cavaillonnaise.

Je ne connaissais pas l'entreprise avant cela et me suis renseigné sur celle-ci. L'entreprise est britannique et le leader européen de la distribution d'emballages cartons! Ce sera une superbe plateforme qui va en effet pouvoir prendre avantage des atouts logistiques de Cavaillon mais aussi permettre à la ville d'encore mieux valoriser son offre et ses atouts dans le domaine de la logistique.

Boen cordialement,

Philippe Parfait

Président EMP Développement (franchisé DARTY Cavaillon)

+33 6 11 68 03 54

+44 7306 146 708

[<http://Philippe Parfait mobile: +33 6 11 68 03 54 Whatsapp: + 1 917 860 7308 linkedin:>

<https://www.linkedin.com/in/philippeparfait1968/>]LinkedIn

Rappel et mise au point

Claude MORETTI <moretticlaude@orange.fr>

mer. 20/04/2022 16:04

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Bonjour,

concernant l'enquête publique sur l'aménagement des "Hauts Banquets" je me permets de rappeler une réunion en Mairie de Cheval Blanc (20 novembre 2013) en présence de M. Daudet, du Maire de Cheval Blanc et de responsables SMAVD au sujet d'une concertation en prévision de la construction de la "Digue de Cheval Blanc" ayant pour but la protection des populations lors d'épisode de très fortes crues de la Durance et permettre l'aménagement du lieu dit " la Voguette".

Lors de cette réunion (enregistrée en vidéo avec l'accord du Maire de Cheval Blanc) M. Daudet nous affirmait qu'il ne tolérerait plus l'installation de société de logistique pour diverses raisons valables.

Y a t'il des sociétés de logistique dans les installations prévues?

D'excellentes terres agricoles vont être sacrifiées, surtout dans la situation très incertaine de l'indépendance alimentaire qui va se déteriorer dans un proche avenir. Je comprends très bien que le compromis entre emplois à court terme et réserves foncières est difficile, mais faire de la politique c'est prévoir l'avenir et cet avenir n'est certainement pas dans une bétonisation à outrance surtout sur des terres fertiles.

Monsieur Moretti Claude.

Ancien conseiller municipal de Cheval Blanc.

A l'intention de Monsieur Guy BEUGIN

Confédération Paysanne 84 <confederation.paysanne84@gmail.com>

mer. 20/04/2022 17:04

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

📎 1 pièce(s) jointe(s) (104 Ko)

observations Conf 84.pdf;

A l'intention de Monsieur Guy BEUGIN
Commissaire enquêteur

Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous et en PJ les observations du syndicat agricole Confédération Paysanne de Vaucluse sur la demande de permis de construire n°084 035 21E 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposées par FP CAVA Développement, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon dans le cadre de l'enquête publique du 21 mars au 22 avril 2022.

Vous en souhaitant bonne réception,

Respectueuses salutations.

La Porte-Parole
Hélène Bertrand

**La demande de permis de construire n°084 035 21E 0049
et son étude d'impact sur l'environnement,
déposées par FP CAVA Développement,
sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon.**

Enquête publique du lundi 21 mars au vendredi 22 avril 2022

Observations de la Confédération Paysanne de Vaucluse

Implantation d'une plateforme logistique d'une surface de 41.114 m2 sur le lot A.

Ce projet ne respecte pas les objectifs du dossier de création approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomérations Luberon Monts de Vaucluse.

Ils sont d'accueillir des activités et entreprises diversifiées, favorisant le thème de la Naturalité. La zone s'inscrit dans une Opération d'Intérêt Régional (OIR) positionnée sur les marchés et filières de biocontrôle et intrants naturels, Ingrédients naturels, Alimentation de qualité, Nutraceutique, Cosmétiques naturelles et parfumerie...

La ZAC des Hauts Banquets permet de renforcer l'attractivité économique du territoire, local, communautaire, départemental, régional, tout en préservant une démarche environnementale volontariste d'intégration dans le paysage et d'utilisation du savoir-faire local.

Biocontrôle, intrants naturels, ingrédients naturels, alimentation de qualité, cosmétiques naturelles, local, démarche environnementale volontariste d'intégration dans le paysage et d'utilisation du savoir-faire local, tous ces mots pourraient satisfaire la Confédération Paysanne de Vaucluse, mais il s'agit d'un projet de plateforme logistique implanté sur des terres agricoles très fertiles et irriguées.

La protection des terres agricoles

En moyenne 55000 ha de terres agricoles changent d'usage chaque année, utilisés pour l'habitat, les zones commerciales ou les infrastructures de transport. L'équivalent de la surface agricole d'un département disparaît tous les cinq ans. Il faut absolument protéger le foncier agricole, mais beaucoup d'élus pensent encore que le développement passe par une consommation des terres agricoles et de la construction. La France a perdu 4 à 5 millions d'hectares de terres agricoles en 40 ans. Il faut imaginer un nouveau modèle de développement urbain, en utilisant des friches industrielles, commerciales ou d'habitat pour reconstruire, tout en arrêtant d'empiéter sur les terres agricoles.

A Cavaillon, 878 ha de SAU ont disparu entre 1988-2010. plus de 170 ha de terres agricoles sont menacés actuellement par des projets d'urbanisation, zones AU du PLU. Le SCOT, arrêté le 6 juillet 2017, prévoit 220 ha de développement économique en extension urbaine en grande partie situé au sud de Cavaillon.

Le projet Natura'Lub s'étend sur 120 ha, comprend 3 zones d'aménagement : le camp, le bout des vignes, les hauts banquetts, cette dernière sur 46 ha.

L'aptitude agronomique des sols est jugée très élevée voire excellente, elle favorise la diversité culturelle, comme indiqué dans l'étude préalable agricole datée de janvier 2019.

Elle précise aussi que le secteur de la ZAC des Hauts Banquets dispose d' « un réseau d'irrigation dense et maillé du nord au sud » et qu' « une très grande partie des terres agricoles du périmètre est irrigable (91%) et ce de manière sécurisée, maîtrisée, toute l'année ».

Dans cette zone inondable, l'activité humaine la plus appropriée est l'agriculture en systèmes agroécologiques : maintien de la perméabilité des sols, risques de sinistres minimes comparés à une zone d'activités, conciliation de l'activité humaine et de la riche biodiversité de ces milieux.

Les statistiques montrent que le taux d'artificialisation dépasse les besoins économiques et démographiques. De 2006 à 2015, la superficie des terres artificialisées a augmenté de 13 % en France alors que la croissance du produit intérieur brut est de 6 % et celle de la population de 5 %. Cette boulimie de terre n'est ni une fatalité, ni un trait inhérent au développement d'un pays comme la France. En effet, avec 443 m² en moyenne par personne, chaque français occupe 21 % plus de sol qu'un espagnol, 36 % de plus qu'un allemand, 79 % de plus qu'un britannique selon Eurostat.

L'avis du président du Parc Naturel Régional du Luberon annexé à la délibération du 04/04/2019 relative à l'approbation du PLU de la commune de Cavaillon qui indique que « l'ouverture à l'urbanisation des zones actuellement concernées par le PPRI Durance permet la multiplication par trois du foncier dédié à l'activité économique par rapport au scénario sans création de la digue » et demande « la réalisation d'une étude économique de la demande qui permettrait d'évaluer les besoins fonciers réels sur la commune de Cavaillon et de justifier les chiffres de consommation de l'espace à vocation économique ». En effet, le président du Parc Naturel Régional du Luberon note que « la justification des besoins en termes de foncier sur ce secteur apparaît trop faible ».

Le Plan Alimentaire Territoriale du Luberon appelle à stopper la consommation de terres agricoles et affirme qu'il y a une pénurie de foncier agricole dans la région. Nombre de jeunes ne trouvent pas de surfaces suffisantes pour s'installer ou à des prix rédhitoires.

L'avis du président de la Chambre d'Agriculture annexé à la délibération du 04/04/2019 relative à l'approbation du PLU de la commune de Cavaillon qui « aurait aimé disposer d'une justification plus argumentée des projets d'urbanisation compte tenu de leur ampleur » et « déplore l'absence de limites franches à l'urbanisation ».

L'avis de la MRAe sur la qualité de l'étude d'impact : la justification du projet reste incomplète sur d'autres critères environnementaux, notamment sur la consommation d'espaces agricoles et les possibilités de renouvellement des zones d'activités existantes : justifier l'implantation et l'aménagement de la zone en expliquant les critères et les modalités permettant l'urbanisation en zones inondables et présenter les alternatives étudiées en explicitant les raisons du choix eu égard aux impacts environnementaux.

En 2001, 1412 ha artificialisés pour 25000 habitants, soit 564 m² / hab

En 2030, 1751 ha artificialisés pour 30000 habitants, soit 584 m² / hab (prévisions du PLU)

Moyenne française, déjà élevée, de 443 m² / hab

L'augmentation de la population de Cavaillon se fait par une baisse de la densité, et donc une surconsommation d'espace.

La démarche de Cavaillon, depuis le début, est d'affirmer la nécessité de renforcer sa polarité économique et, en conséquence, d'accroître l'offre foncière pour le réaliser. Mais les dossiers présentés se contentent de le réaffirmer à chaque étape. On ne s'interroge pas sur la nature du projet économique (y a-t-il une demande, quelle est la création nette d'emplois, la localisation est-elle favorable, quelle est le positionnement au regard des territoires concurrents?), ni sur le rendement de l'opération en termes fonciers.

Les textes imposent que des solutions alternatives soient recherchées, en particulier dans la densification des zones d'activités existantes.

Or, plusieurs zones de Cavaillon se caractérisent par une inorganisation et un considérable gaspillage de terrains. Il suffit de regarder le secteur des Taillades pour en avoir une idée.

La création de nouvelles zones est une solution de facilité qui aggrave encore le taux d'artificialisation, qui est en Vaucluse supérieur à la moyenne nationale, qui hypothèque l'avenir.

Sauvegarder des terres agricoles fertiles et irriguées doit être la priorité pour assurer l'alimentation du territoire.

Notre mode d'approvisionnement alimentaire actuel est fragile car il est très dépendant du pétrole, le moindre raté, dans la disponibilité ou les prix de ce carburant, pourrait entraîner des pénuries alimentaires ou des coûts insupportables pour bien des personnes.

Comme le dit le sociologue Bruno Latour : « il faut faire coïncider la notion de territoire et celle de subsistance ».

La pénurie alimentaire a souvent été le premier facteur de la violence sociale. Il faut permettre l'accès à une alimentation suffisante et saine pour tous les citoyens.

La création d'emplois

La presse a informé de la création de 150 emplois pour cette plateforme logistique.

Le ration d'emploi par surface de plancher donne à peine 550 emplois sur la ZAC, très loin des 1600 emplois annoncés par la Communauté de communes LMV.

De plus les emplois dans la logistique sont souvent précaires, non valorisants, à la merci de la robotisation. La logistique détruit plus d'emplois qu'elle n'en crée.

Ce site remplace le site que le groupe Raja loue actuellement à Sorgues, il y a donc un transfert d'activité et les emplois créés à Cavaillon sont supprimés à Sorgues.

En France, 200 fermes disparaissent chaque semaine.

Évolution du nombre d'exploitations en PACA : en 1970 - 73435 exploitations, en 2000 - 29093 exploitations, en 2020 - moins de 20000 exploitations. Une chute de 73% en 50 ans !

En Vaucluse, sur la période 1988 à 2010, le nombre d'exploitations agricoles a chuté de 43%.

Il est passé de 10463 à 5923. Par année, 206 exploitations ont cessé leur activité.

Avec 4540 exploitations en moins début 2011 par rapport à 1988, plus de 7500 emplois directs ont disparu et près de 23000 emplois induits soit une perte de plus de 30000 emplois. (sources RGA)

La logistique est moins créatrice d'emploi que l'agriculture, et surtout que l'agriculture paysanne.

Le projet détruit la biodiversité : le rapport complémentaire du cabinet O2Terre de 2021 relève la présence d'oiseaux protégés (Rolliers d'Europe, Chevêche d'Athéna, Petit-Duc Scops) et de la couleuvre de Montpellier, également protégée, dont la présence sur le site est condamnée par la destruction des habitats. Et cette richesse est sous-estimée : les inventaires successifs n'ont, par exemple, pas révélé, à quelques dizaines de mètres à l'est du lot A, la présence d'au moins une soixantaine d'individus de *Tulipa raddii*, espèce protégée par l'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.

France stratégie, structure gouvernementale, indique que la biodiversité connaît aujourd'hui une érosion massive et rapide. L'artificialisation des sols, parce qu'elle détruit les habitats naturels et les continuités écologiques, en est une des principales causes. Il est donc nécessaire de freiner ce phénomène. C'est une des ambitions du plan biodiversité, présenté par le gouvernement en juillet 2018, plan qui prévoit notamment d'atteindre à terme le zéro artificialisation nette. Selon l'IPBES (plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques), un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction.

L'opposition à la ZAC des Hauts Banquets

La Confédération Paysanne de Vaucluse et plusieurs associations (AVEC, FNE 84, Foll'Avoine, L'Étang Nouveau, Luberon Nature, SOS Durance Vivante) s'opposent à sa création, sa réalisation et son aménagement et considèrent cette zone néfaste pour les humains et les non-humains.

Ils conduisent des actions juridiques.

Un recours a été déposé le 19 août 2020 au Tribunal Administratif de Nîmes contre les arrêtés du Préfet de Vaucluse des 8 janvier 2020 et 11 février 2020 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la ZAC des Hauts Banquets.

Un autre recours a été déposé le 9 juin 2021 au Tribunal Administratif de Nîmes contre les délibérations du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération LUBERON MONTS DE VAUCLUSE en date du 10 décembre 2020 approuvant le dossier de création et le programme des équipements publics à réaliser de la ZAC des Hauts Banquets.

Les deux recours sont en attente de jugement.

La conclusion

La Confédération Paysanne de Vaucluse s'oppose à la délivrance du permis de construire N° 084 035 21E 0049 et juge l'étude d'impact sur l'environnement insuffisante.

Demande de permis de construire et étude d'impact sur l'environnement déposées par FP CAVA Développement sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon.

Avis rédigé le 17 avril 2022

Confédération Paysanne de Vaucluse

15 Avenue Pierre Grand - MIN 51 - 84953 Cavaillon cedex

tel : 06 10 20 03 23 / 09 67 60 10 73

confederationpaysanne84@gmail.com

<https://www.facebook.com/Conf84/>

Katia Rakba, animatrice syndicale

Confédération Paysanne de Vaucluse

L'ADHESION 2022 EN LIGNE c'est par ICI !

15 Avenue Pierre Grand - MIN 51 - 84953 Cavaillon cedex

Tél : 06 10 20 03 23 / 09 67 60 10 73

confederationpaysanne84@gmail.com

<https://www.facebook.com/Conf84/>

enquête publique sur permis de construire n°084 035 21 E 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposées par FP CAVA Développement, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon

Forum fournes <forum.fournes@gmx.fr>

mer. 20/04/2022 19:12

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Au nom du groupe ADERE, association de citoyens pour le développement de l'emploi dans le respect de l'environnement.

Après étude du projet présenté il nous paraît:

Que le projet déclaré ICPE a du mal à préciser les types de produits qui seront stockés dans ses entrepôts et pour quelle durée. Point important pour l'organisation de la sécurité, des secours vis à vis des habitations environnantes. Souvent des accidents sont à déplorer lors de l'intervention des services de secours à cause de négligence d'information sur la nature des produits stockés dans de tels entrepôts. La proximité des riverains impose une rigueur absolue sur ce point.

Le projet s'implante dans une zone déclarée protégée du point de vue environnemental mais nous n'avons trouvé aucune déclaration de modification de la zone permettant l'implantation de telles structures.

Le projet ne donne pas de chiffre précis quand à l'ouverture d'emplois et de sa durée, autrement dit au bénéfice des administrés du territoire.

Une étude E R C doit montrer que le pétitionnaire a envisagé toute autre possibilité d'implantation qui aurait moins d'impact sur l'environnement, hors comme, cette partie a sérieusement été négligée.

Dans ce cadre il est bon de rappeler l'article L. 411-1 du code de l'environnement : « *1. Lorsqu'un intérêt scientifique particulier, le rôle essentiel dans l'écosystème ou les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits : / 1° La destruction ou l'enlèvement des oeufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ; / 2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel / (...)* ». Il résulte du 4° du I de l'article L. 411-2 du même code que l'autorité administrative peut délivrer des dérogations à ces interdictions dès lors que sont remplies les trois conditions distinctes et cumulatives tenant en premier lieu, à l'absence de solution alternative satisfaisante, en second lieu, au fait de ne pas nuire « *au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle* » et, enfin, à l'existence d'un des cinq motifs qu'il énumère limitativement, parmi lesquels : « *c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement* ».

Nous concluons être contre ce projet de permis de construire n°084 035 21 E 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposées par FP CAVA Développement, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon

Pa.Ge

enquête publique sur la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon

Monique Moretti <lea.edmond22@gmail.com>

jeu. 21/04/2022 10:40

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

La construction d'une plateforme logistique d'une telle dimension va impacter forcément l'environnement.

Un espace de verdure, parc avec des arbres et de la prairie est-il prévu à proximité, sur la zone de la ZAC?

Les espaces situés à proximité de cette plateforme n'auront plus droit au soleil, ce qui n'est pas admissible.

Le bruit engendré par le fonctionnement de cette plateforme a-t-il été mesuré et respecte-t-il les normes environnementales?

Nous n'avons pas le droit de laisser aux générations futures des amas de béton, utiles certes pour l'emploi, mais aux inconvénients supérieurs aux avantages.

Madame Monique MORETTI

260 Chemin de Milan

84460 Cheval-Blanc

Membre de l'Association AEQV de Cheval-Blanc



observation
n° 91
6 juillet

Jean DE GENNARO

1128, Chemin de la Voguette

84300 CAVAILLON

le 18 Avril 2022

Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération L.M.V.

Chemin Saint Baldou

84300 CAVAILLON

Objet : Enquête publique permis de construire n° 08403521E0049

Lot A de la Z.A.C. des hauts banquets à Cavillon

Courrier remis au Service Urbanisme de la Marie/C.A.L.M.V. de CAVAILLON le :

Au vue du projet déposé avec le permis de construire n° 08403521E0049 et grâce à l'enquête publique en cours, je viens vous soumettre plusieurs questions et observations :

- Sur le projet initial, la zone nouvelle a été dénommé : NATURA LUB'"... dont les activités

devaient être accès sur la naturalité, ce projet s'accompagne d'exigences liés à la labellisation PARC+, soutenue et portée par le Département du Vaucluse et la Région P.A.C.A...»

Ce projet doit répondre à ces exigences. D'autant plus que l'ensemble du territoire communal Cavaillonnais est compris dans le parc naturel régional du Luberon.

Aujourd'hui ce premier permis est déposé pour une construction d'une base logistique dans la Z.A.C. des hauts Banquets qui semble avoir perdu sa connotation « nature » (et avec ça certaines exigences liées à cette labellisation), semblent ne plus être respectées.

- **L'emprise au sol du projet est de 89181 m2. La surface de plancher représentera 41114**

m2. L'activité de cette structure n'est pas vraiment connue ... Pourquoi ne l'est-elle pas ?

Le nombre cumulé de mouvement de véhicules de poids-lourds est estimé à 150 (dans le dossier d'enquête)

Au vue de ce projet, ce chiffre paraît bien sous-évalué. D'autant plus que l'activité de ce 1/6

site logistique devrait-être de 18 heures/jour,

Ce chiffre de 18 heures/jour peut-il nous être garanti ? Sera-t-il respecté ? On peut en douter...

Une fois ce bâtiment construit, ce chiffre de 18 heures ou pourra-t-il être modifié ? Passer à 24 heures d'activité/jour par exemple ? ***Si oui, y aura-t-il des recours possible ?***

Y aura-t-il vraiment que 3 véhicules PL /jour en moyenne par quai de déchargement/chargement ? L'activité de cette plateforme logistique fonctionnera-t-elle 24 heures sur 24 ? Si tel était le cas, les quais de chargement/déchargement recevraient 150 PL/jour... ? Ou doit-on multiplier ce chiffre par 3, par 4 ? Plus ???

Les 2 parkings de voitures sur les plans projet, comptent 130 places :

Dans une journée de travail de 8 heures nous pourrions compter 4 mouvements/jour (1 mouvement à 8 heures, 1 à 12 heures, 1 à 14 heures et 1 à 18 heures). En multipliant 4 par le nombre de places (ou voitures en stationnement) par ce nombre de mouvements, nous avons :

° si l'activité est de 8 heures :

130 X 4 = 520 mouvements /jours pour les véhicules légers sans mouvements poids lourds/jour.

Le chiffre annoncé de 130 mouvements de véhicules/jour est sous-évalué, même pour une journée de 8 heures...

° Pour une activité de travail en rotation 2/8, nous multiplierons 520 X 2 =

1040 mouvements /jours pour les véhicules légers sans mouvements poids lourds/jour.

° Pour une activité de travail en rotation 3/8 (24/24 heures), nous multiplierons 520 X 3 =

1560 mouvements /jours

A ces chiffres viennent s'ajouter le nombre de 150 poids lourds/jour pour le moins !!!

Le flou concernant le nombre de véhicules induit par ce permis de construire subsiste...

- Sur les plans projet, il y a 49 quais de déchargements poids-lourds et des quais de

Chargement/déchargement pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes. Sur ce projet apparaissent aussi 2 parkings de voitures d'environ 130 places au Sud et à l'Est du bâtiment, avec un accès par le Chemin de la Voguette .

Ces quais de déchargement et les 2 parkings VL sont proches des habitations existantes 2/6

jouxtant le Chemin de la Voquette, générant une circulation intense de véhicules divers...

--- Pourquoi les quais de déchargements sont-ils positionnés au Sud du bâtiment ?

--- Pourquoi ces quais de déchargement et les 2 parkings VL ne sont pas positionnés côté Nord ? Ouverts sur la zone ? Ce qui limiterait considérablement les nuisances auprès des riverains proches... nuisances déjà évoquer par la MRAe dans son avis 2021APPACA54 /2959, rendu sur ce projet de construction

Un repositionnement des quais de chargement au Nord de la construction (coté zone) est nécessaire pour que notre environnement soit respecté le plus possible... (Bruits, éclairages, odeurs, paysage, circulations des véhicules réfléchi et maîtrisée, nuisances... entre autres)

- Sur le projet, à l'Ouest du bâtiment, proche de l'entrée Poids Lourds, sont matérialisés 4 stationnements de Poids-Lourds en attente. Ce nombre de places n'est pas suffisant au vue du projet exposé et surtout si l'activité serait de 18 heures ou de 24 heures/24 heures...

--- Où stationneront les véhicules Poids-Lourds qui arriveront sur le site quand ces 4 places seront prises ? Pendant les heures d'ouvertures ? en période tendue ?

--- Où stationneront les véhicules Poids-Lourds qui arriveront dans le week-end pour charger ou décharger ou recharger ici, quand le portail d'accès sera fermé?

Le long des voies départementales voisines très fréquentées (Boscodomini, RD973, Ch Mitan)? Où stationneront-ils sur le Chemin de la Voquette ? C'est surtout cette dernière suggestion que je ne pourrais accepter, pour des raisons bien évidentes, déjà citées.

Il est constant de constater que proche de chaque zone d'activité en général, les soirs, le week-end, les poids lourds (équipés ou non de système « frigorifique »), en attente de décharger ou recharger leur marchandise, stationnent aux abords de ces zones... sur les accotements, sur la chaussée, sur le domaine privé... amenant des nuisances de toutes natures : bruits, pollutions, divagations de personnes, abandons de déchets et poubelles, déjections...

-Le dossier présenté n'analyse pas vraiment l'impact sur les habitations proches situées au Sud du projet en prise directe sur les quais de chargement/déchargement de l'entrepôt, comme stipulé par la M.R.A.e. dans son rapport.

Ce projet ne prend en compte la totalité de toutes les nuisances : sonores, lumineuses, olfactives, environnementales, pollutions en tout genre... et autres

Il est seulement indiqué que : « des mesures de bruits seront effectuées pendant l'activité en période de travail normales et en période de travail intenses... » et que les risques de **3/6**

pollutions doivent être limités.

--- A ce moment-là, pourra-t-on encore apporter des solutions pour les diminuer ces nuisances ou les éliminer ? Le doute est légitime...

--- L'écoulement naturel de la nappe phréatique ne sera-t-elle pas contrarié à cause de cette construction et des noues structurantes d'une profondeur de plus de 2,50 mètres ?

--- Les dépôts d'hydrocarbures, les particules polluantes et autres produits drainés par les eaux de pluies sur l'emprise au sol de cet entrepôt logistique (sur une parcelle de 89181 m2 rendue imperméable), seront renvoyés dans le milieu naturel sans traitement préalable...

--- Les noues structurantes proches du projet et de la Totalité de cette Z.A.C. Sont-elles assez dimensionnées de forte pluie ? Rares mais dévastatrice parfois... pas sûr...le doute est légitime.

Je souhaiterais aussi des éclaircissements sur ces points et des précisions et des détails concernant :

- les déplacements, les stationnements des véhicules (liés à cette activité logistique). Il n'a jamais été abordé la circulation sur le Chemin de la Voguette, dans le projet ou sur les plans...
- la nature de/des activités de ce pôle logistique... par exemple : sera-t-il frigorifique ou non ?
- Toutes les nuisances : sonores, lumineuses, olfactives, environnementales, pollutions en tout genre... et autres...surtout sur les solutions apportées pour les diminuer ou les éliminer...

Les garanties concernant les exigences environnementales semblent être bien sous évaluées...

--- Au vu du projet : « la circulation des véhicules se fera dans sa quasi-totalité par la D2R » ???

La RD2 est la départementale qui relie le centre-ville de Cavaillon (de l'Avenue René COTY) à Robion... et elle est interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes...

Il semblerait qu'une confusion ait été faite concernant cette information... ce qui est grave.

--- La partie du Chemin de la Voguette déplacée et reconstruite à partir du nouveau Rondpoint à l'intérieur de la zone et se raccordant au chemin de la Voguette côté Sud, a été renommée « VOIE de la Voguette ». Pourquoi avoir surdimensionné la structure de cette voie ? Qui est seulement destinée à une circulation de véhicules légers ? Au vue du projet...

Pourquoi changer le statut du « Chemin » de la Voguette en « voie » à cet endroit ? Voie qui pourra supporter une circulation de 600 PL/jour, information relevé sur l'enquête publique de construction de cette Z.A.C...

- Je suis né dans ce quartier. Le Chemin de la Voguette a été construit dans les années 1970. Il a été conçu pour la circulation des agriculteurs et pour faciliter l'accès à leurs parcelles agricoles. Il n'est pas conçu pour supporter un passage régulier ou intense de poids lourds ...

Depuis le mois de Novembre 2021, le chemin de la Voguette s'est déjà fort dégradé à cause de la circulation induite par les travaux de la Z.A.C. (engins de chantiers, poids lourds...).

Le Chemin de la Voguette « restant » dans sa partie Sud, ne pourra pas supporter une circulation intenses de voitures et encore moins de véhicules Poids Lourds.

Si ce permis de construire n° 08403521E0049 était validé et que cette base logistique était en fonction, si le Chemin de la Voguette était raccodé a cette future voie de la Voguette :

--- Combien de véhicules légers et combien de véhicules poids lourds emprunterons le Chemin de la Voguette au Sud de la Z.A.C. ???

--- Combien de véhicules légers et combien de véhicules poids lourds emprunterons le Chemin de Robion à Orgon dans sa partie comprise entre la RD 973 et le Chemin du mitan) ???

On estime/annonce aujourd'hui à minima, 520 mouvements de véhicules/jour pour ce projet, mais celui-ci ne représente que les 1/5 de la surface totale de cette Z.A.C...

Combien de mouvements de véhicules supplémentaires/jour seront à rajouter aux 520 annoncés ? Ce chiffre sera-t-il à multiplier par 5 ??? une fois toute la Z.A.C. aménagée et construite et terminée...

De plus, le chemin de la Voguette côté Sud, se trouve en zone agricole et ne fait pas partie du périmètre de la ZAC., ce point doit être pris en compte...

Les débouchés du Chemin de la Voguette sur la RD 973 et du Chemin de Robion à Orgon avec le Chemin du Mitan, ne sont pas prévus pour une circulation intense et seraient très accidentogènes...

Notre santé, notre sécurité, notre tranquillité et notre environnement; sont déjà très affectés depuis le début des travaux de cette Z.A.C. ; Aujourd'hui, avec ce première demande de permis de construire, on ne peut construire un bâtiment au détriment de tout un quartier...

1) C'est pour toutes ces raisons que je m'oppose au projet de permis de construire n° 08403521E0049 en l'état actuel.

-Ce projet de construction gigantesque, d'une emprise au sol de presque 9 hectares et 5/6

qui représente 1/5 de la surface totale de cette Z.A.C., est implanté à la limite Sud de cette Z.A.C., d'une surface totale de 46 hectares et très proche des seules maisons d'habitations du secteur voisin qui sont riveraines du Chemin de la Voguette, très proche de ma propriété.

-Les contraintes environnementales pour la construction de ce pôle logistique sont draconiennes et ne sont pas toutes prises en compte semble t il.

-Les aménagements paysagers, les dispositifs antibruit, ou autres pour limiter et anticiper les problèmes générés par cette construction sur l'environnement, proposés dans ce projet de construction de ce pôle logistique manquent de précisions.

J'habite en zone agricole et je ne peux cumuler les contraintes liées à cette zone naturelle et les énormes préjudices et contraintes nouvelles résultants de la construction de ce premier bâtiment qui fait l'objet de ce permis de construire n° 08403521E0049 (et avec le temps, par la construction de cette zone dans sa totalité.)

2) Je demande : la mise en impasse du chemin de la Voguette (partie Sud) au droit de la Z.A.C. NATURA LUB'...

Cela, pour des raisons évidentes de tranquillité, sécurité et de qualités de vie dus à chacun de nous.

J'espère une prise de décision favorable et figée dans le temps et ce pour une durée illimitée.

Trop de désagréments et beaucoup de préjudices sont à craindre si cette partie Sud du Chemin de la Voguette était raccordée à la nouvelle « Voie de la Voguette ».

Un aménagement durable doit-être réalisé (mur, clôture, butte végétale ou autres), et non pas un aménagement qui pourra être suspendu de façon provisoire.

Cette portion de voie se situe toujours en zone naturelle et agricole et doit être réservée aux riverains. « Elle ne doit pas être une voie de circulation ou voie d'accès aux parkings de ce bâtiment et de la Z.A.C. »

Je souhaite que cette enquête publique soit suivie d'effets pour éviter d'éventuelles procédures administratives...

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente et en espérant obtenir satisfaction.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

6/6



enquête publique ZAC

françoise colsaet <colsaet.f@wanadoo.fr>

jeu. 21/04/2022 12:01

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Objet : **Enquête publique relative à la demande de permis de construire N°084 035 21E 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposées par FP CAVA DEVELOPPEMENT, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon**

Je m'oppose au projet d'implantation de la plateforme logistique dans la zone des Hauts-Banquets à Cavaillon, et j'estime qu'il faut refuser de lui accorder un permis de construire, pour les raisons suivantes :

- le projet ne correspond en rien aux objectifs de « naturalité » énoncés initialement. Les enquêtes préalables ont mis en évidence les insuffisances du projet de ce point de vue. L'« intégration dans le paysage » n'est qu'un maquillage vert du projet, ce n'est pas synonyme de « naturalité » ! Une plateforme logistique de cette taille ne peut répondre aux conditions de respect de protection de la nature, de limitation de la pollution, y compris la pollution sonore, alors que Cavaillon est déjà bien mal placé de ce point de vue.

Une surface importante de terres agricoles serait détruite, alors que nos jeunes agriculteurs cherchent des terres à cultiver. L'inventaire de la biodiversité a été insuffisant, et ce qui a été fait n'est pas pris en compte, des espèces protégées seront détruites.

Les risques naturels (inondations) ne sont pas convenablement pris en compte, compte tenu des connaissances avérées sur les risques de défaillance des digues et de remontée de la nappe phréatique.

- D'un point de vue économique, ce projet ne fait essentiellement que déplacer des emplois, en créera peu, peut-être... au détriment d'emplois agricoles. Dans le contexte actuel, un développement « logistique » semble absolument aller à l'encontre de l'objectif de lutte contre le réchauffement climatique et de réduction des gaz à effet de serre devrait amener à limiter les transports par route.

Cordialement

Françoise Colsaet
Taillades

Enquête publique relative à la demande de permis de construire N°084 035 21E 0049

Michel <blois.m@wanadoo.fr>

jeu. 21/04/2022 12:25

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Objet : Enquête publique relative à la demande de permis de construire N°084 035 21E 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposées par FP CAVA DEVELOPPEMENT, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon

Je m'oppose au projet d'implantation de la plateforme logistique dans la zone des Hauts-Banquets à Cavaillon, et j'estime qu'un refus de lui accorder un permis de construire est nécessaire, pour les raisons suivantes :

- le projet ne correspond en rien aux objectifs de « naturalité » énoncés initialement. Les enquêtes préalables ont mis en évidence les insuffisances du projet de ce point de vue. L'« intégration dans le paysage » n'est qu'un maquillage vert du projet, ce n'est pas synonyme de « naturalité » ! Une plateforme logistique de cette taille ne peut répondre aux conditions de respect de protection de la nature, de limitation de la pollution, y compris la pollution sonore, alors que Cavaillon est déjà bien mal placé de ce point de vue. Sans compter la pollution atmosphérique due aux hydrocarbures brûlés par les myriades de camions qui vont y venir.

Une surface importante de terres agricoles serait détruite, alors que nos jeunes agriculteurs cherchent des terres à cultiver, et que l'enjeu de l'autosuffisance alimentaire est crucial pour le pays, les événements en Ukraine viennent nous le rappeler si nécessaire !

L'inventaire de la biodiversité a été insuffisant, et ce qui a été fait n'est pas pris en compte, des espèces protégées seront détruites.

Les risques naturels (inondations) ne sont pas convenablement pris en compte, compte tenu des connaissances avérées sur les risques de défaillance des digues et de remontée de la nappe phréatique.

- D'un point de vue économique, ce projet ne fait essentiellement que déplacer des emplois, en créera peu, peut-être... au détriment d'emplois agricoles. Dans le contexte actuel, un développement « logistique » semble absolument aller à l'encontre de l'objectif de lutte contre le réchauffement climatique et de réduction des gaz à effet de serre devrait amener à limiter les transports par route. Rappelons, si nécessaire, que le transport fluvial et le transport par fer (train) sont les moins polluants pour la planète. Ce projet est donc passéiste et issu de modes de raisonnement du 20ème siècle ! Et nous sommes au 21ème siècle !

Cordialement

--

*Michel Blois
Les Taillades*

observations au sujet de l'enq-publique se terminant le 22/04/22 à midi construction d'un entrepôt à Cavaillon

Marie-Renée BLANC <marie-renee.blanc@orange.fr>

jeu. 21/04/2022 13:53

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Importance : Haute

📎 1 pièce(s) jointe(s) (102 Ko)

obs MRB entrepot cavaillon avril 2022.pdf;

bonjour monsieur le commissaire,

veuillez trouver ci-dessous et en PJ ma contribution à l'enquête publique concernant la construction d'un entrepôt à Cavaillon.

Comptant sur votre attention veuillez agréer mes salutations respectueuses.

observations de Marie-Renée Blanc ex institutrice à Cavaillon

enquête publique du 21/03/2022 au 22/04/2022 relative à un permis de construire

un hangar de plus de 41000 m² et 15 m de hauteur... est-ce cela qui va "améliorer les atouts" de la cité Cavaillonnaise?

ou bien cela va-t-il améliorer le compte en banque des marchands de kilomètres **au prix ...**

... de 45000 décès par année dus à la pollution de l'air,...de circulation routière incessante et accrue,

...de particules fines augmentées: freins, échappements, pneus des véhicules (voir les derniers travaux sur les particules fines de l'atmosphère créées aussi par réactions de gaz sur <https://www.ird.fr/pollution-atmospherique-un-nouvel-indicateur-pour-mesurer-limpact-sanitaire>) ,

...de vies familiales hachées par le travail ou gâchées par la maladie ,

...de mécanisation toujours plus grande de la " grande distribution", et de souffrance au travail ?

Ou bien cela amplifiera-t-il les profits des marchands ...de vêtements "jetables", d'objets techniques vite obsolètes ?

...de babioles fabriquées très loin par des personnels exploités, avec des matières premières sous-payées, dans des conditions discutables humainement, sanitaire, éthiquement,

raisonnablement?

...de robots ou d'exo-squelettes de manutentions pour des employés de plateformes de moins en moins nombreux, soumis au rythme des machines de plus en plus nombreuses(cf le livre "en Amazonie")?

...d'immobilier d'entreprise dont on peut se demander si le bien-être des personnes qui travailleront en ces lieux quotidiennement est leur priorité...?

En quoi cette construction nouvelle constituerait-elle un atout dans le domaine touristique pour cette petite ville où je suis née, j'ai étudié et travaillé pendant plus de trente ans?

Regardons les rond-points de Cavaillon? Comment ont été choisis les éléments qui les décorent?

Les chardons de la maison Isnard , les fruits des paysans et des expéditeurs cavaillonnais, les vergers, le maraichage, le fameux melon charentais et l'élevage des vers à soie et son filage y sont joliment représentés.

Mais demain qu'est-ce qui fera le charme de CAVAILLON? Que mettra-t-on au milieu du rond-point?

un carton d'emballage? Un 38 tonnes? Un robot de manutention de palettes?

Est-ce ce monde là qu'on veut continuer à faire advenir pour la qualité de vie d'ici, pour une économie durable juste et saine? (relire pour cela le livre marquant bien au delà de l'histoire de Buffalo Bill "tristesse de la Terre " d'Eric Vuillard que Marcelle l'excellente libraire du centre ville de Cavaillon se fera un plaisir de vous fournir)

L'économie marchande à grande échelle primerait-elle sur le respect des habitants alentours?

Quels bénéfices les deux ESAT riverains tireront-ils leur proximité avec plus de 500 véhicules par jour et nuit? Quels bénéfices les riverains auront-ils? Et les commerçants de la ville et du marché du lundi? En quoi les futurs résidents de la résidence sénior place Bouchet seront heureux que leur futur lieu de vie ait encore plus de surfaces bétonnées en amont du centre ville? Et le futur pôle santé s'intégrant dans le "pôle d'activité sociales et solidaires qui sera tout proche de cette construction?

En quoi la masse de plus de 4 hectares des bâtiments de cette "superbe plateforme," s'insèrera-t-elle dans le paysage ?...alors même que la légende d'au moins une des photos représentant les vues depuis le Luberon et la colline St Jacques comporte une erreur qui pourra entraîner une mauvaise appréciation de son impact visuel parallélépipédique sur l'une des entrées de ville. Quid des OIR " entrées de ville" du PLU?

La "naturalité" revendiquée à l'origine se trouve ici bien entamée, la réponse fournie à la MRAE est révélatrice de cette distorsion quasi totale entre ce projet de hangar et le "cahier des charges" originel de Natura'Lub. Pour conclure, voici les premières phrases du dernier rapport du Giec paru en avril 2022

"Ce rapport reconnaît l'interdépendance du climat, des écosystèmes et de la biodiversité³, et des sociétés humaines (Figure SPM.1) et intègre plus fortement les connaissances dans les

*sciences naturelles, écologiques, sociales et économiques que les évaluations précédentes du GIEC. L'évaluation des impacts et des risques liés au changement climatique ainsi que l'adaptation sont confrontées à des tendances mondiales non climatiques qui se déroulent simultanément, par exemple, la perte de biodiversité, la consommation globale non durable des ressources naturelles, la **dégradation des terres et des écosystèmes, l'urbanisation rapide, les changements démographiques humains, les inégalités sociales et économiques. et une pandémie.** "*

Ce projet de construction est-il conforme aux recommandations de ces experts dont le résumé destiné aux "décideurs" montre que **la "fenêtre" pour agir se limite à TROIS ANS?** Toute décision qui n'irait pas dans la **perspective d'une résilience** ou au moins d'une **préservation de ce qui pourra rendre possible cette résilience**, ne constituerait-elle pas une sorte de **privation de droit pour les générations futures, un déshéritement de fait des biens communs** à l'endroit de nos descendants? Pour toutes ces raisons je suis défavorable à cette nouvelle construction. Marie-Renée Blanc

Enquête Publique relative à la demande de permis de construire n° 084 035 21E 0049 lot A ZAC Hauts Banquets

Etienne JOUVE <etienne.jouve@wanadoo.fr>

jeu. 21/04/2022 15:54

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

 1 pièce(s) jointe(s) (37 Ko)

ZAC 21 mars Enq.Publ. Word modifié Etienne(6)final.doc;

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

j'ai l'honneur de vous adresser ma contribution à l'Enquête Publique relative à la demande de permis de construire sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets de Cavaillon.

Avec mes salutations distinguées.

Etienne JOUVE
etienne.jouve@wanadoo.fr

**Contribution à l'Enquête Publique
relative à la demande de permis de construire
n° 084 035 21^E 0049
et son étude d'impact sur l'environnement,
déposées par FP CAVA DEVELOPPEMENT,
sur le lot A de la
ZAC des Hauts Banquets
à CAVAILLON.**

Le dossier d'enquête pose plusieurs questions dont nous souhaitons avoir des réponses argumentées avec précision :

– Qu'elle est le montant des subventions reçu par LMV à l'occasion des OIR, Opération d'Intérêt Régional ? Ces subventions sont-elles en rapport avec la construction des bâtiments sur la ZAC et notamment l'entrepôt logistique objet de cette enquête.

– Les engagements vertueux, annoncés par LMV, dans ce projet annoncé « NATURA LUB » ne nous semblent pas cohérent avec la démesure du bâtiment en projet

Pourtant cette Zone d'Aménagement Concertée a bénéficié d'une campagne insistante sur l'ensemble du territoire avec les les thèmes du végétal et de l'économie verte.

– *ce projet est en contradiction avec les engagements du Président de la CALMV qui s'est engagé en décembre 2020 au cours du Conseil Communautaire, à ne pas permettre de construction d'entrepôt logistique.*

– *les hauteurs du bâtiment ne sont pas précisées. La hauteur maximale de 16 mètres est disproportionnée avec les hauteurs des bâtiments d'activités et les habitations environnants*

– *sur l'impact visuel des entrées de villes : il y a une erreur de légende sur les images p.11 et 12 (vue de la Colline ST jacques ou de la route de Vidauque ?) La confusion ici peut engendrer une erreur d'appréciation sur l'impact sur nos paysages.*

– *un montage photographique de l'impact de l'entrepôt logistique qui va former une barre gigantesque et visible de loin dans le paysage, serait le bienvenu.*

– Les associations environnementales locales ont alerté depuis de nombreux mois de l'existence sur la ZAC d'une plante protégée qui n'est pas mentionnée dans les relevés floristiques.

– Cette plante, la Tulipa Raddii, se trouve à la limite Est de l'implantation de l'entrepôt logistique, c'est-à-dire du lot A

Il conviendra de vérifier que les travaux de construction de l'entrepôt n'aura pas de conséquence sur cette plante et que certaines fleurs ne sont pas sur la zone du lot A. De même, l'absence de cette plante dans les relevés naturalistes pose question sur le sérieux de ces relevés. D'autres relevés naturalistes sont nécessaires à d'autres périodes de l'année.

Il conviendra de prendre des dispositions pour protéger cette plante.

– La gestion de l'écoulement des eaux à l'échelle du territoire ne nous paraît pas à la hauteur des risques annoncés par le rapport du GIEC qui annonce des écarts probables de pluviométrie de plus ou moins 10%.

De même les risques de remontées de nappes et de pollution sont sous estimées avec les conséquences graves pour les riverains de la ZAC alimentés par des forages. L'entrepôt est donc concerné par ces aléas.

– la plate forme est annoncée sur 41 700 m². Combien de quais sont prévus ? Comment sont calculés les rotations de véhicules. 560 mouvements semblent sous estimés si l'on compte les véhicules des employés et donc la pollution de l'air et sonore sont aussi sous estimés.

Une indemnisation des riverains, proches parfois de 20 mètres de la plateforme, nous semble nécessaire pour compenser les pollutions de l'air, sonores et visuelles.

– Quelle est la nature des produits dits dangereux dans le hangar N°1 ?

– N'y a-t-il pas un risque potentiel lors d'interventions potentielles des pompiers avec les côtes qui leurs ont été données, c'est-à-dire un plancher à 1m 40 du sol ?

– Les exigences de l'ICPE – Installation Classée pour la Protection de l'Environnement– sont-elles respectées ?

– La distance aux ERP*(Etablissement Recevant du Public) est sous évaluée, notamment pour le CAT et le futur pôle médical prévu face à la ZAC.

- pour conclure je précise que ce projet est à l'opposé de ce que nos associations de défense de l'environnement préconisent pour le bien-être des Cavaillonnais et à l'opposé de ce que préconise le gouvernement dans son projet de « 0 » artificialisation des terres agricoles . Le collectif Sauvons Nos Terres 84 a proposé un projet alternatif qui permettrait une autonomie alimentaire locale et de qualité aux Cavaillonnais.

Est-ce des transports mondialisés qui nous apporteront la sécurité face aux aléas épidémiques, de réchauffement climatique et les agressions possibles d'états totalitaires ? La sécurité, ce sont nos terres agricoles

Etienne Jouve,

adhérent à l'association AVEC et au Collectif Sauvons Nos Terres 84

161 avenue René COTY 84300 CAVAILLON

Tel 0629899564

etienne.jouve@wanadoo.fr

Avis enquête publique PC ZAC des Hauts Banquets

josiane BOUILLET <josiane.bouillet@orange.fr>

jeu. 21/04/2022 19:19

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Monsieur,

"*Notre maison brûle et nous regardons ailleurs !*". Comment oublier cette forte remarque d'un ancien Président de la République, à la lecture du dossier de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon, et notamment de la demande de Permis de Construire d'un entrepôt logistique ?

-Une ZAC vendue "Natura'Lub", mais qui va bétonner des dizaines d'hectares

-et dont la première entreprise à vouloir s'installer va construire un entrepôt dévolu à la logistique

-un entrepôt logistique qui s'inscrit dans une logique de déplacements sans fin de produits, fabriqués à bas coûts et donc à bas salaires, et qui n'emploiera que très peu de salariés, dans des conditions peu favorables

-un entrepôt qui va nécessiter des centaines de mouvements de camions par jour et toutes les pollutions induites par la circulation et notamment des GES, à l'heure où les experts du monde entier recommandent de laisser les énergies fossiles là où elles se trouvent

-un projet qui va artificialiser des sols tout-à-fait propres à un usage agricole, alors que le "zéro artificialisation" est la règle, selon un autre Président de la République,

-les scientifiques le clament aussi dans tous leurs rapports, laisser les terres naturelles ou en culture est indispensable car elles consomment du carbone

-ces terres cavaillonaises, et l'agriculture qui ont fait la prospérité de la ville il n'y a pas si longtemps, sont nécessaires à notre souveraineté alimentaire. De plus elles se trouvent dans le Parc naturel régional du Luberon qui a vocation à protéger son territoire et ses habitants, et développe relocalisation des productions, circuits courts et installation de paysans locaux.

Pour toutes ces raisons, je me prononce contre ce permis de construire et contre le développement de la ZAC des Hauts Banquets, projet du siècle dernier, dépassé et en totale contradiction avec les politiques à mettre en place aujourd'hui et demain, face à la crise climatique, pour assurer l'avenir des générations futures.

Salutations

Josiane Bouillet

avis enquete publique hauts blanquets cavaillon

Gregory GRZELAK <gregory.grzelak13@orange.fr>

jeu. 21/04/2022 19:56

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Le 20/04/2022

Bonjour,

J'ai lu le projet de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon, et je vous écris afin de vous signifier ma forte réticence et même mon refus à un tel projet .

Il est surdimensionné et totalement décalé face aux vrais urgences de notre époque. J'ai vu depuis mon enfance, ayant toujours habité en Paca, les paysages s'enlaidir, pour des projets plus ou moins inutiles.

Voici mes arguments contre ce projet, en espérant que ceux-ci retiennent toute votre attention:

Une plate forme gigantesque de plus à Cavaillon, encore une, et de 41 000 m2 sur 15 mètres de haut !

Cela ne fera que convaincre les habitants qu'ils habitent dans une ville dortoir, ou le centre ville est mort, dépecé par toutes les zones commerciales à la périphérie.

J'ai connu Cavaillon du temps ou les vaclusiens y allaient pour profiter des terrasses des cafés et des magasins du centre ville, temps qui parait bien loin maintenant.

Je lis sur le rapport qu'il y aura des créations d'emploi. Les promesses ne valent que pour ceux qui les écoutent.

L'argument qui dit que les terres ne sont plus à vocation agricoles car plus cultivées n'est pas valable.

Surtout à l'heure ou l'Ukraine, le grenier à blé de l'Europe, est "grippé".

Il serait plus urgent et plus intelligent de les redonner à des agriculteurs consciencieux pour produire de nouveau de bons légumes sains et locaux.

La Provence était, et est toujours, une terre à vocation agricole, et le béton se marie très mal avec les semences.

Cette plateforme logistique va aussi entraîner des allers-retours incessants de camions, avec des dommages polluants et auditifs conséquents.

Une telle infrastructure avec un ballet de camions jour et nuit ruine les terrains, les infrastructures existantes, et provoque un bouleversement de l'environnement naturel.

Le béton n'éponge pas les eaux fluviales, le béton ne filtre pas les pluies, le béton n'est qu'un repoussoir pour les organismes vivants.

Or, la Provence est un vivier d'organismes vivants, qu'il faut protéger le plus possible à l'heure actuelle.

Ce qui fait le charme de la Provence, ce sont les paysages variées de la Provence avec les terres agricoles, et les touristes qui viennent dans le Lubéron, et le Comtat, veulent voir cette nature et pas un hideux entrepôt qui gâche la vue.

Le temps est à la sécheresse des terres, mais les orages provençaux qui peuvent être destructeurs, n'auront que faire des barrières de béton si d'aventure une inondation arrivait.

Ne pensons pas que cela est impossible, l'Afrique du sud l'apprend actuellement à ces dépends, dans une indifférence mondiale assez lamentable.

Une année, dans les années 50, les habitants allaient à l'Isle sur La Sorgue en bateau pour cause d'inondation. Cela peut arriver n'importe ou, surtout quand on construit des remparts de béton et des canalisations bétonnées pour "évacuer " l'hypothétique trop plein, alors que les terres agricoles le font très bien même au repos.

Et combien d'espèces protégées, plantes ou animales, vertébrées et invertébrées ce projet doit détruire ? Des milliers sans nul doute...

Pour toutes ces raisons, je ne suis pas pour le projet actuel de cette ZAC des Hauts Banquets.

Bien cordialement,

Grégory Grzelak
142 chemin des Saules
84800 Isle sur la Sorgue

Haut Banquet

Eliane BAYER RENELEAU <bayer-reneleau@orange.fr>

jeu. 21/04/2022 20:27

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Monsieur le Maire,

Je trouve ce projet néfaste pour l'environnement de Cavaillon à une époque où nous parlons d'écologie , car tout les camions que cette zone va drainer vont à l'encontre du climat.

Dans le respect de ces bonnes terres , en ce lieu, pleines d'alluvions, il eût été plus responsable de trouver une ou des autres activités en relation avec cette état du sol. Le bétonnage à outrance ne va que aggraver le " non " respect de la nature.

La création d'une ferme pédagogique , d'un lieu de culture maraîchère Bio, pour fruits et légumes, avec cueillette par les acheteurs eux mêmes, par exemple , auraient été en osmose avec l'environnement,mais pas le béton.

Les emplois prévu par votre étude seront ils au rendez-vous ? je pense que cela n'est qu'un leurre .

Ils y a pleine de locaux vides aux alentours de Cavaillon, ne vaudrait il pas mieux d' abords les utilisés .

Dans l'attente , Monsieur le Maire, que vous preniez nos requêtes en considérations et que vous cessiez ce bétonnage , recevez l'expression de mes respects .Un habitant de Cavaillon

Jean-Pierre Reneleau

observations sur demande de permis de construire n°08403521E0049

Eliane et Hervé Martinez <martinez.co@orange.fr>

jeu. 21/04/2022 20:37

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Monsieur le Commissaire enquêteur ,

Ce projet d'entrepôt de logistique de 360m de long, 15 mètres de haut de d'une superficie de 41114 m2 ne correspond pas du tout aux objectifs

de naturalité mis en avant lors de l'enquête d'utilité publique de la ZAC à savoir développement économique sur le thème du végétal et de l'économie verte.

Plus d'un quart des superficies constructibles de la zone ne seraient donc pas conforme aux objectifs initiaux.

Cette construction entrainerait une forte pollution de l'air, une pollution sonore et visuelle hors normes. Trois cents mouvements/jour de poids (qui vont s'ajouter à ceux existants déjà)

soit un passage de poids lourds toutes les deux minutes sur une amplitude de 10 heures.

Peu d'emplois seront créés en tout cas beaucoup moins que ce qui était prévu.

Des terres agricoles fertiles et irriguées irrémédiablement perdues alors que les pouvoirs publics financeront d'autres travaux pour irriguer de nouvelles zones ailleurs....

Nous donnons un avis très défavorable à ce projet complètement dépassé et qui ne correspond pas du tout aux objectifs de la zone.

Eliane et Hervé Martinez

Cheval Blanc

Avis AEQV - Enquête publique relative à la demande de permis de construire N°084 035 21E 0049

solinne.moretti@lilo.org

jeu. 21/04/2022 22:43

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Enquête publique relative à la demande de permis de construire N°084 035 21E 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposées par FP CAVA DEVELOPPEMENT, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon

Avis de l'AEQV, Association Environnement et Qualité de Vie Comité de Cheval Blanc

Il y a 10 ans, la ZAC des Hauts Banquets a été présentée à la population cavaillonnaise et alentours comme une zone de naturalité appelée alors « Natura'Lub », avec une vocation d'activités orientées vers la naturalité, respectueuses de l'environnement et créatrice d'emploi.

Aujourd'hui, force est de constater que ce tout premier permis de construire va à l'encontre des annonces faites et compromet l'avenir de notre territoire sur de nombreux points :

- perte d'attractivité du territoire : l'implantation d'un méga hangar logistique présente un intérêt certain pour la société qui s'implante mais compromet notablement l'attractivité présente et future de notre territoire : le Luberon et notre département attirent de nouveaux habitants et de nombreux touristes par la richesse de son terroir (agricole, biodiversité, cadre de vie, parc régional, ..). L'implantation d'un tel hangar et d'une nouvelle ZAC de façon plus globale est incompatible avec la charte du parc régional du Luberon et va à l'encontre de la valorisation et la préservation de ce qui fait l'attrait de notre territoire.

- création de nouvelles nuisances : l'installation d'un méga hangar logistique va générer des nuisances pour les riverains à tous les points de vue :

- pollution de l'air : augmentation du trafic routier dans une zone déjà fortement polluée
- risques de pollution des sols et de l'air : stockage de produits dangereux et d'aérosols dans le hangar
- pollution visuelle : hangar gigantesque (15m de haut, 41 ha) au pied du Luberon, d'un parc régional et zone Natura 2000
- nuisances sonores : augmentation du flux de véhicules

- peu d'emplois créés et à très faible valeur ajoutée : ce méga hangar logistique projette une création de 150 emplois. Ce qui est très faible sur les 1500 annoncés pour la ZAC.

- destruction d'un espace rural, naturel et de sa biodiversité : nous faisons face aujourd'hui à un effondrement de la biodiversité (dernier rapport du GIEC aout 2021), à une accélération sans précédent de l'artificialisation des sols (rapport du collectif SNT84 sur les terres à risques dans le Département 84). Les friches présentes sur cette zone ont vu naître une biodiversité riche dont de nombreuses espèces protégées. Ce hangar les détruit indéniablement.

- perte de résilience alimentaire : ce méga hangar s'implante sur des friches irriguées et fertiles. L'artificialisation des terres agricoles non exploitées à ce jour ne permet pas d'envisager une future exploitation par et pour les générations présentes et futures. L'autonomie alimentaire de notre territoire dans un avenir proche s'en trouve fortement compromise alors qu'elle est un enjeu prioritaire. Les terres cavaillonnaises sont d'une grande fertilité et bénéficient d'une irrigation exceptionnelle qu'il convient de préserver.

- perte de résilience face à l'amplification des phénomènes climatiques : l'implantation d'un hangar de 41 ha détruit la perméabilité du sol et le bon ruissellement des pluies et des crues. Alors que la Digue de Milan a été construite en 2017 pour atténuer les risques d'inondation et protéger la population, ce méga hangar vient augmenter le risque ! L'intensification des phénomènes climatiques dangereux et l'amplification de leur fréquence (constat Météo France depuis 20 ans et dernier rapport du GIEC aout

2021) doivent être considérées avec la plus grande importance pour préserver la qualité de vie du vivant sur le territoire.

En résumé, la construction de ce méga hangar

- **ne correspond en rien au projet initial et annoncé de la ZAC des Hauts banquetts (dite « Natura'Lub)**
- **compromet la richesse de notre territoire et sa capacité à la préserver et la renforcer à tous les points de vue : emplois qualifiés, activités agricoles, attractivité d'un territoire protégé et vivant, qualité de vie.**
- **génèrent des impacts environnementaux graves**

En conséquence de quoi, l'AEQV s'oppose à l'autorisation d'un tel permis de construire

J'utilise Lilo, le [moteur de recherche](#) qui finance des projets sociaux et environnementaux et sa [messagerie mail](#) qui minimise mon impact carbone

J'utilise Lilo, le [moteur de recherche](#) qui finance des projets sociaux et environnementaux et sa [messagerie mail](#) qui minimise mon impact carbone

observation
n°51
3 juillet

observation de FNE84

Claude RANOCCHI <claude.ranocchi@wanadoo.fr>

jeu. 21/04/2022 23:00

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>; guy.beugin@sfr.fr <guy.beugin@sfr.fr>;

📎 1 pièce(s) jointe(s) (214 Ko)

EUP Hauts Banquets contribution FNE 84.pdf;

Monsieur le commissaire enquêteur,

veuillez trouver ci-joint l'avis de France Nature Environnement 84 (FNE84), concernant l'enquête publique relative au permis de construire déposé par le groupe CAVA Développement sur la zone des Hauts Banquets à Cavaillon.

Merci de bien vouloir la joindre au relevé des observations,

Pour FNE84,

Claude RANOCCHI, administratrice

Enquête publique relative à la demande de permis de construire N°084 035 21E 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposée par FP CAVA DEVELOPPEMENT (groupe RAJA) sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavailon

Monsieur le commissaire enquêteur, veuillez trouver ci-dessous l'avis de la

Fédération France Environnement 84 (FNE 84)

Après la mort d'une agriculture, la mort annoncée de la biodiversité

Les Hauts Banquets était un quartier agricole, irrigué, et prospère qui a fait vivre de nombreuses familles et alimenté la population locale et au-delà grâce à la proximité du MIN de Cavailon.

Années après années, promesses d'achat après promesses d'achat, ces terres ont été rendues à la friche par la volonté des décideurs politiques locaux.

Et, comme cela se vérifie en pareil cas, cette friche a donné vie à une riche biodiversité, confirmée par les relevés naturalistes de 2021 (cabinet O2Terre) qui, bien qu'incomplets (voir le cas de Tulipa Raddii) ont relevé la présence d'espèces protégées : Rollier d'Europe, Chevêche d'Athéna, Milan noir, Petit Duc Scops, Couleuvre de Montpellier, et sans doute compterions nous d'autres espèces s'il était procédé à un contre-inventaire comme cela mériterait de l'être.

Cette biodiversité opportuniste sera détruite à son tour alors que notre Terre souffre de l'appauvrissement du vivant et des graves déséquilibres qu'il engendre.

N'y avait-il donc pas moyen de réfléchir à un projet de dimension plus modeste en harmonie avec son environnement et producteur de biens à base de matière première locale ?

Destruction de terres agricoles, l'artificialisation des sols à marche forcée

L'objet de cette demande de permis de construire est celui d'une plateforme de plus de 40 000 m² de surface bâtie, sur une emprise au sol totale de 89 000 m². Ce projet dont les dimensions interpellent, n'est que la partie émergée d'un projet plus global de 46 ha qui artificialisera toute la zone des Hauts Banquets.

Un espace de terres fertiles, irriguées, productives, vouées à la destruction. Ce projet va à l'encontre de la volonté des pouvoirs publics d'aller vers le « Zéro Artificialisation Nette », volonté également portée au niveau régional par le SRADDET* dans la règle **LD.2 OBJ 49A et OBJ 49B**

Malgré les alertes incessantes, rappelées notamment lors du congrès de l'UICN* de septembre 2021 les surfaces de terre artificialisées en France progressent inexorablement. Il est urgent de limiter drastiquement cette hémorragie, à **Cavailon comme ailleurs**.

Les conséquences de l'artificialisation des Hauts Banquets

- Suppression des fermes agricoles, des agriculteurs et de l'emploi direct et indirect liés à l'activité agricole.
- Réduction de l'approvisionnement en produits alimentaires locaux, alors que l'actualité (pandémie, guerres) nous montre la nécessité absolue de protéger en premier lieu, de développer en second lieu l'agriculture de proximité, source de sécurité alimentaire.

- Aggravation de l'exposition à l'aléa inondation, particulièrement dans cette zone sensible des Hauts Banquets, proche de la Durance, cours d'eau susceptible d'être soumis à des crues extrêmes liées au dérèglement climatique (nul ne peut fermer les yeux sur ces crues qui se multiplient partout en France et ailleurs causant de graves dégâts matériels et humains).

Un bâtiment de plus de 40 000 m²

Alors que de nombreux hangars logistiques sont actuellement sous occupés voire inoccupés dans le Vaucluse, celui-ci situé dans la zone des Hauts Banquets occupera une surface de plancher de 41 114m² et mesurera 15 m de haut !

En plein Parc Régional du Luberon, un mastodonte de béton et d'acier au pays des cigales ! Quid de l'intégration paysagère ? Quid de l'harmonie des formes et des volumes dans un paysage protégé ? Quid des objectifs de la Charte du Parc Naturel Régional du Luberon ? Quid de la trame verte, ce couloir indispensable à la circulation des animaux pour leur permettre de se nourrir, de nidifier, de s'abriter ? Chacun sait aujourd'hui que les ruptures dans les couloirs de circulation sont porteuses de dérèglements graves pour l'équilibre naturel.

40 000 m² Pour quoi faire ?

Le groupe RAJA déploie une activité logistique de distribution de produits d'emballages et délocalise son entrepôt situé à Sorgues pour venir s'installer à Cavaillon et y créer une structure plus performante, automatisée, 150 emplois annoncés, c'est bien peu ...

Combien d'emplois nets réellement créés suite à cette délocalisation de 30 kms au prix d'une nouvelle artificialisation de grande ampleur de riches terres agricoles ?

Quant au trafic de véhicules, une rotation d'environ 600 véhicules (sans doute beaucoup plus) par jour est prévue, ce qui ne manquera pas d'augmenter la pollution de l'air et le niveau de nuisances sonores dans un secteur déjà saturé par l'une et par l'autre. Que compte faire le groupe RAJA pour prévenir pollution et nuisances ?

Le rapport de la MRAe joint au dossier de l'EUP

Il sans ambiguïté et il identifie dans ses recommandations 5 enjeux environnementaux **pour lesquels la copie est à revoir** : préservation de la biodiversité, intégration paysagère, qualité de l'air, ambiance sonore, risques naturels d'inondations, qualité des eaux souterraines et superficielles, risques liés à la pollution des sols.

Il conclut ainsi : « *L'étude d'impact du projet n'a pas tenu compte des recommandations formulées dans les précédents avis, en particulier celui du 1^o octobre 2020...* »

En conclusion, France Nature Environnement 84 donne un avis défavorable à la demande de permis de construire.

 SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

UICN : Union Nationale pour la Conservation de la Nature

Enquête publique relative à la demande de permis de construire N°084 035 21E 0049

solinne.moretti@lilo.org

jeu. 21/04/2022 23:25

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

En tant qu'habitante de Cheval Blanc, je m'oppose à la construction d'un tel hangar logistique pour plusieurs raisons :

- ce hangar ne présente aucun intérêt économique et ne peut justifier la création attendue de 1600 emplois pour la ZAC !
- a une emprise au sol de près de 80% de la surface totale du lot (41 ha sur les 46) et une hauteur (15m) incompatible avec l'intégration paysagère à proximité du parc du Luberon
- est écocide : destruction de terres fertiles et irriguées, destruction de la biodiversité, destruction de notre résilience alimentaire et climatique
- détériore fortement l'attractivité de notre territoire pour les futurs habitants et les touristes : qui va vouloir s'installer à côté d'une telle ZAC et de type d'entrepôt logistique qui génèrent beaucoup de nuisances (sonores, visuelles, air, ...) ?

Ce dépôt de permis de construire et ce que devient cette ZAC est incompréhensible face aux enjeux de notre territoire et de notre devenir

Nous sommes au 21ème siècle, le 6ème rapport du GIEC est alarmant (nécessité absolue d'infléchir la crise climatique et écologique et de préparer notre résilience), de nombreuses lois (Zéro artificialisation, ..), sortent pour fixer des objectifs à horizon 2030, 2050 qui sont inatteignables avec de tels projets et de tels projets verraient encore le jour pour des intérêts plus que suspects ?

Qui a envie de vivre sur un territoire de béton, de bitume, entourés de camions et de voitures ? Qui va vouloir y rester ? Qui va vouloir y venir ?

Avec quoi allons nous nous nourrir si nos terres si riches et si fertiles sont artificialisées pour des projets vides de sens ? personne ne mange d'emballages en cartons ..jusqu'à présent !

Où allons nous travailler si ce sont des entreprises de logistique qui s'implantent ? Nous ne sommes pas tous des routiers, des conducteurs de Fenwicks et des pilotes de robots sur chaînes automatisées et nous ne voulons pas d'emplois précaires

Où allons nous nous promener si ce n'est entre des routes pleines de camions et avec la vue insaisissable du haut de notre beau Luberon sur un territoire de hangars de routes et de camions ?

Notre territoire mérite mieux que des ZAC et des entrepôts logistiques.

Notre territoire mérite mieux que la destruction de ce qui fait sa richesse, sa beauté, sa fertilité, son attractivité.

Sa valorisation et sa préservation par tout ce qui fait de lui un territoire VIVANT doit être considérée en premier lieu et en priorité pour le devenir de tous, jeunes et plus âgés, habitantes et habitants, femmes et hommes de passage sur notre territoire de vie que nous voulons garder en vie.

Solinne Moretti

 Vu et
Annexé
3 feuillets

le 21 Avril 2022

COLLECTIF RIVERAINS :
Chemins de la Voguette

Chemin de Robion à Orgon (partie entre RD 973 et Ch du mitan)

Adresse postale : Me ARBEY Joëlle

674, Chemin de Robion à ORGON
84460 CHEVAL BLANC

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération L.M.V

Chemin Saint Baldou
84300 CAVAILLON

Objet : **Enquête publique permis de construire n° 08403521E0049**

Lot A de la Z.A.C. des hauts banquets à Cavaillon

Courrier remis au commissaire enquêteur le :

Ce courrier vient en complément de notre courrier du 12 Avril 2022, déposé au service urbanisme de la mairie de cavaillon le 13 Avril 2022.

Monsieur le Président,

Concernant toutes nos demandes de mise en impasse du chemin de la Voguette au droit de la nouvelle Z.A.C des Hauts Banquets, vous nous avez enfin répondu le 11 Février 2022, qu'au moment de l'exploitation vous prenez l'engagement : « de revenir vers nous, très prochainement pour nous apporter les réponses les plus adaptées en fonction des besoins de ce futur parc d'activités... » (voir annexe 1)

Quel recours aurions-nous à ce moment-là, si rien n'était fait ? Aucun sans nul doute...

Dans votre courrier du 14 Avril 2022 (voir annexe 2), vous nous informez que « vous allez solliciter vos services en vue de la mise en place d'un dispositif de mise en impasse, dispositif qui pourra être suspendu en fonction si besoin de nécessité de service (passage pompiers par exemple)... », en ne donnant qu'un seul exemple... le second aurait pu être le passage des véhicules de collectes d'ordures ménagères...

Ni l'un ni l'autre de ces deux cas/exemples, ne justifient la mise en place d'un dispositif provisoire pour fermer le chemin de la Voguette, comme nous le demandons...

Nous vous avons déjà fait part de cette demande de mise en impasse, au moment de l'enquête publique concernant le projet de Z.A.C. NATURA LUB'.

La commissaire enquêteur avait conclu : "La mise en impasse de la partie sud du chemin de la Voguette hors Z.A.C. pourrait être une option, demande de mise en impasse du chemin, susceptible d'améliorer les conditions de vie des riverains... »

et de rajouter :

"...-constituer une commission extra-municipale représentative des riverains, afin de lever les oppositions relatives à la circulation.

-Faire l'expertise nécessaire pour éclaircir la situation juridique du chemin supprimé, voire du chemin de la Voguette selon le cas.

-Constituer une commission extra-communautaire afin de prendre en compte les observations ou propositions du public dans l'évolution du projet : Natura'Lub... "

Voir rapport du commissaire enquêteur du 04 Janvier 2021.

Depuis, aucune réponse, ni concertation avec nous, n'ont été envisagés, aucun plan n'a été modifié, malgré les recommandations de la commissaire enquêteur concernant la création de la Z.A.C. , le déplacement du Chemin de la Voguette, malgré nos demandes répétées.

La seule raison qui nous a été donnée par Monsieur IAKONA le D.S.T. de vos services techniques en Décembre 2021 (par téléphone), pour valider la continuité du chemin de la Voguette au réseau routier de la Z.A.C. est celle-ci : "qu'il sera plus court pour les riverains de ce chemin pour accéder à l'autoroute...",

Il est vrai que certains d'entre nous vont prendre l'autoroute au moins une fois par an... mais cet argument semble plus que discutable...

Monsieur IAKONA devait venir sur place pour en discuter avec nous, cela fait déjà plus de 4 mois. Nous attendons qu'il honore ses engagements. Il semblerait qu'il ne fasse pas de cette fermeture de voie une priorité... laissant passer le temps et les enquêtes publiques en cour ou à venir...

Pourquoi ?

Nous redemandons une fois de plus, la mise en impasse du chemin de la voguette Sud, au niveau de la Z.A.C.,

Au niveau même de l'accès des véhicules légers du bâtiment faisant l'objet de l'enquête publique en cour.

Par la présente et comme déjà indiqué, nous vous informons une nouvelle fois, que nous sommes toujours contre le projet de construction de ce bâtiment en l'état, comme stipuler dans notre courrier du 12 Avril déposé en mairie le 13 et ce aussi, pour les raisons suivantes :

- concernant l'accès pompiers :

1) A cause du petit passage inférieur (à hauteur très limitée et d'une voie à largeur très limitée), sous la Rocade Sud (Boscodomini), l'accès au chemin de la Voguette pour les véhicules de secours ou de services était déjà impossible avant même les 3 enquêtes publiques, concernant le déplacement du chemin de la Voguette, du projet de Z.A.C et du permis de construire en cour sous le numéro : n° 08403521E0049

Cela n'a jamais été un souci concernant la sécurité des personnes et des biens du quartier... jamais.

2) A la lecture de votre courrier du 14 Avril 2022, il semblerait que pour accéder à la nouvelle Z.A.C., les pompiers feraient un grand détour par le chemin de la Voguette partie Sud pour revenir/intervenir dans la Z.A.C., qui par nature sera reliée à la RD7 973 et au Chemin du mitan par une voie dénommée "VOIE PRIMAIRE" d'une largeur de 7 mètres de largeur de voies et d'une emprise de 19,50 mètres.

Les services des secours et d'incendie, ont-ils fait cette demande/remarque particulière au moment de l'instruction de ce permis ? Cela paraît peu probable...

3) tout dispositif provisoire, n'est pas pérenne dans le temps, chacun le sait.

Un dispositif provisoire peut rester en position ouverte (pour des raisons multiples, justifiées ou non), peut être utilisé à bon ou mauvais escient, peut être détérioré et il peut être en panne... Cette liste est non exhaustive.

En résumé, votre dispositif provisoire peut rester/être ouvert... pour de multiples raisons, fondées ou non... et notre démarche pour obtenir une mise/remise en impasse s'éterniserait/trainerait dans le temps... et pourrait-être remise en cause à n'importe quel moment...

Pour ces raisons, nous souhaitons une mise en impasse définitive.

A travers cette enquête publique concernant ce permis de construire, :

Nous demandons encore et une nouvelle fois, que le chemin de la Voguette dans sa partie Sud, soit mis en impasse. Pour des raisons évidentes de sérénité, sécurité et surtout de tranquillité des riverains proches de cette nouvelle Z.A.C..

Sur les plans du projet de construction de cette enquête en cour, le chemin de la Voguette dans sa partie Sud, aboutit dans la Z.A.C., à une nouvelle voie qui peut supporter 600 véhicules poids-lourds/jour... et dessert l'accès aux parkings des véhicules légers (normalement...)

En parallèle, on veut nous rassurer en nous disant que la circulation sur le chemin de la Voguette restera inchangée malgré la création de la Z.A.C. et des nouvelles activités à venir... cela paraît bien paradoxal.

Nous redemandons la mise en impasse définitive de notre voie d'accès à nos habitations, pour nous couper de cette zone logistique et commerciale, à ce jour notre demande est restée sans effets...

Ni nos propriétés, ni le chemin de la Voguette dans sa partie Sud, n'ont été intégrés dans cette zone au moment du projet,

Il apparaît donc naturel que la circulation induite par la Z.A.C., se fasse à l'intérieur de celle-ci.

Notre demande est restée sans effet suite à l'enquête publique de la création de la Z.A.C., pourquoi ?

Pourquoi une telle insistance pour ne pas accéder à notre demande... ?

Nous sommes toujours en zone naturelle protégée/agricole, nous ne pouvons accepter les contraintes de cette zone et en plus supporter les trafics/préjudices/nuisances induits par cette nouvelle construction et de la future Z.A.C..

Nous en avons le droit et le revendiquons.

Avec ce premier permis de construire, on veut déjà nous imposer des nuisances sonores, olfactives, pollutions lumineuses et environnementales en tous genres... mais nous n'accepterons pas que le chemin de la Voquette desservant nos propriétés reste en libre circulation avec la zone... ou soit mis en impasse avec un dispositif provisoire (raisons évoquées plus haut).

En plus des demandes formulées par notre courrier du 12 Avril,

-Nous redemandons la mise en impasse du chemin de la Voquette dans sa partie Sud.

-Nous refusons catégoriquement la mise en place d'un dispositif provisoire pour se faire...

-Une séparation physique pérenne doit être construite : mur, butte de terres, clôture, autres... pour rendre le chemin de la voquette en impasse.

-Nous voulons la garantie que cette décision qui sera prise soit définitive dans le temps et qu'elle soit jamais remise en cause, par un changement de municipalité ou autres..

En l'état actuel nous sommes contre ce projet de permis de construire pour toutes les raisons évoquées dans ce courrier et dans notre courrier du 12 Avril 2022.

Merci par avance de l'attention que vous porterez à la présente et en espérant obtenir satisfaction,

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

 20 SIGNATURES CI-APRÈS
+ 2 ANNEXES ANNONCÉES

PS:

Le projet NATURA LUB' nous a été présenté comme "un parc d'activité premium, il s'approchera de très très près du monde agricole..."

Il est vrai que nous habitons en zone agricole, notre proximité avec cette Z.A.C., est bien vrai, ce qui nous est bien dommageable...

A travers ce premier permis de construire pour la construction de ce pôle logistique de presque 5 hectares, il est indéniable que ce projet de construction ne répond aucunement aux destinations annoncées... D'autant plus que la nature de l'activité de ce site n'est pas dévoilé/connu... !!!

Collectif de riverains des chemins de la
Voguette et Robion à Orgon
Chez Mme ARBEY Joëlle
674, chemin de Robion à Orgon
84460 Cheval-Blanc

Cavaillon le 11 février 2022

Objet : Votre courrier du 15 janvier 2022

Références DGST/EI/02/2022

Dossier suivi par Eddy IACONA – Directeur du pôle technique.

Mesdames et Messieurs,

J'accuse bonne réception de la correspondance de votre collectif, en date du 15 janvier 2022. Dans ce document, vous portez à ma connaissance des nuisances causées actuellement par le chantier de viabilisation de la ZAC des Hauts Banquets, mais également, par anticipation, lorsque les futurs bâtiments seront en exploitation.

S'agissant de la phase chantier, je tiens à vous assurer que tout est mis en œuvre par l'ensemble des acteurs de la construction pour limiter au maximum les nuisances aux riverains, conformément à nos engagements. En effet, les émissions de bruits sont contrôlées quotidiennement. Cette surveillance est placée sous le contrôle d'un bureau d'études spécialisé. De plus, dans ces périodes plutôt sèches malgré la saison, les entreprises sont sensibilisées sur la nécessité d'arroser régulièrement pour limiter les poussières.

En complément et afin de prendre au mieux en considération votre demande, j'ai demandé au maître d'ouvrage de l'opération, le groupe IDEC, ainsi qu'aux entreprises, une attention accrue du respect de ces mesures et limiter au strict minimum les passages de véhicules sur le chemin de la Voguette.

Enfin, concernant les nuisances que vous évoquez en phase d'exploitation, je prends l'engagement de revenir vers vous, très prochainement, pour vous apporter les réponses les plus adaptées en fonction des besoins de ce futur parc d'activités.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de mes sincères salutations.



Le Président,

Gérard DAUDET.

**Pour le Président,
et par délégation
le 1^{er} Vice-Président
Patrick SINTES**

ANNEXE 2



Cabinet du Maire
CD/AM - CS 2022-676
Tel : 04 90 71 86 72
Courriel : cabinet@ville-cavaillon.fr

Mme Nathalie SCUFFLET
18 CHEMIN DE LA VOGUETTE
84300 CAVAILLON

Cavaillon, le 14 avril 2022

Madame,

Lors notre échange du 1er avril dernier, au cours de la permanence que j'ai tenue en mairie de Cavaillon, vous avez souhaité me faire part de vos préoccupations relatives aux nuisances qui pourraient résulter des circulations engendrées par la zone d'activités des Hauts Banquets.

Compte tenu de la proximité de votre habitation et des autres riverains du chemin de la Voguette, vous sollicitez la mise en impasse du chemin de la Voguette.

Faisant suite à notre discussion, j'ai sollicité la direction de mes services techniques en vue de l'implantation d'un dispositif de mise en impasse ; dispositif qui pourra être suspendu ponctuellement, en fonction si besoins de nécessités de service (passage pompiers par exemple).

Espérant avoir répondu à votre attente et restant à votre écoute, je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes cordiales salutations.

Bien cordialement

Le Maire



Gerard DAUDRY

~~Handwritten signature~~

M. ALECO. Philippe
156 Chemin de Robion à Orgon
84460 CHEVRE-BLANC

~~Handwritten signature~~

Mme Aiello Anna
156 Chemin de Robion à Orgon
84460 Cheval Blanc

~~Handwritten signature~~

Mrs. Herbe
610 Chemin de Robion à Orgon
84460 Cheval Blanc

B

Mlle Boutti Lindy
610 B Chemin de Robion à
Orgon 84460 Cheval Blanc

~~Handwritten signature~~

LOREL GIPPEL
827 Chemin d'Orgon à Robion
84300 Mailleton

~~Handwritten signature~~

DE CERNARO JEAN DANIEL
1128 Chemin de la moquette
84700 Cornillon

~~Agg~~

Gottier Sylvie
5 chemin d'organ à Robion
84300 Cavaillon.

~~AB~~

donel Ducros
98 chemin de Robion à Organ.
84460 Cheval Blanc.

~~D~~

Duclos Syli
98 chemin de Robion à Organ.
84460 Cheval Blanc.

~~H.T.~~

Ko RMI & Pierre
298 chemin de Robion à Organ
84460 CHEVAL-BLANC

~~Ducrot~~

Reymond D.Dier
5 chemin d'organ à Robion
84300 Cavaillon.

~~sc~~

DE GENNARO Jean
1128 Chemin de la VOGUETTE
84300 CAVAILLON

~~in~~

Millemann Sylvie
1128 chemin de la Vaguette
84300 Cavaillon

~~d~~
BESSON ~~Julie~~
450 Chemin de Robion à Gagon.
84460 Cheval blanc.

~~subert~~
PUBERT Julie
1128 chemin de la Voguette
84300 Cavailhon

~~Ch~~
PONCELY Anais
165 A Avenue Fauquet
84300 CAVAILLON

~~Ch~~
SOUFFLOT Nathalie
18 Chemin de la Voguette
84300 Cavailhon

~~Ch~~
JAIN Héléne
18 Chemin de la Voguette
84300 Cavailhon

~~Ch~~
MOLINAS Robert
18 Chemin de la Voguette
84300 Cavailhon

~~Arbey J~~
M^{me} Arbey Joëlle
674 ch de Robion à Gagon
84460 chev. Blanc

A, Monsieur le Commissaire - Enquêteur
Maire de Cavailhon

A la lecture du projet relatif au permis de
construire d'un entrepôt logistique PASA
(n° 08403521 E0049),

Nous nous opposons vivement à ce projet qui
va entraîner des détériorations très importantes
à différents niveaux, telles que :

- Biodiversité (négligée depuis de
nombreuses années et dont on fait les
conséquences actuellement : pandémie...)
- Pollution due au CO₂ & aux déchets
qui seront émis par les poids lourds
- Destruction de terres agricoles, alors
que, vu le contexte mondial actuel
et à venir, nous aurons besoin, plus
que jamais, de ces terres pour
nourrir la population.

Pensez à l'avenir de nos petits-enfants
et aux générations à venir, qui subiront
et subiront des maux que les générations,
depuis la 2^{ème} guerre mondiale, ont
générés au nom du PROFIT et du
POUVOIR.

Mme CHEVRET Chantal
76, bd Beausoleil - CAVAILHON

St Cerchutti

Pour moi

Vendredi 22/09/2022

4^{ème} et dernière présentation du Commissaire

Budgetaire de 9h00 à 12h00 -

Clôture de l'enquête publique à 12h00 -

Observation N° 53

Dépôt d'une nouvelle lettre de collectif riverains
du chemin de la Bagnette - (à feuillet)

Observation N° 54

Dépôt d'une lettre (1 feuillet) datée du 21/06/22,
de M^{me} GHERRET Chantal de Carailhon,

Observation N° 55

Se présente M^{onsieur} LEBAIL Robert, ^à doubleille à
Carpicou, Vice Président de Comité départemental
de cyclotourisme (Fédération Nationale), qui déclare:
"Après étudier le dossier d'enquête, je constate
pour une fois de plus, on a oublié dans le projet,
la circulation de piétons et de cyclistes, par des
aménagement appropriés (travaux et piste
cyclables)"



Enquête publique entrepot logistique cavaillon

Jean-Brice Cordier <jeanbrice_cordier@yahoo.fr>

ven. 22/04/2022 10:31

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Bonjour,

Je réside avec ma famille proche de cavaillon, à cadenet à partir de juin. Je m'installe en agriculture prochainement donc me sens particulièrement concerné.

Il n'est pas utile d'aller plus loin que le résumé non technique pour voir que l'étude des impacts n'est pas sincère. Selon elle tous les critères seraient favorable, c'est faux.

Une plateforme logistique vise à "optimiser" les circuits commerciaux donc le projet détruira des emplois en France. Les trajets de véhicules plus ou moins lourds seront décuplés dans toutes la zone alentours: il y aura plus de nuisances. Enfin, l'artificialisation des terres a des impacts irremediables sur l'environnement et le potentiel agricoles. Etc.

Des intérêts supérieurs doivent conduire à l'abandon du projet :

- objectif de l'Etat de zéro artificialisation des terres
- souveraineté alimentaire : le soit disant abandon des terres n'est que passer. La France doit avec ses espaces agricoles offrir une alternative à la dépendance mondiale aux céréales russes dont la vente finance indirectement la guerre en Ukraine
- souveraineté économique : les structures facilitant l'import export nous rendent plus dependants au commerce mondial et notamment à la Chine, alliée économique de la Russie.
- changement climatique : les centaines de tonnes de béton et de metal utilisées pour ce projet requièrent le rejet de milliers de tonnes de CO2. Sans compter l'impact des transports au jour le jour.

Merci d'avance de consigner mes remarques dans l'avis d'enquête publique.
Cordialement

Jean-Brice Cordier

[Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android](#)

Réponse à l'enquête concernant le projet de construction d'un entrepôt par SNC FP CAVA DEVELOPPEMENT, la demande de permis de construire n°084 035 21E 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposées par FP CAVA Développement, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon.

Le projet de construction d'un entrepôt énonce qu'il se situe dans « un secteur industriel à fort potentiel économique » (qui)

« - n'est pas porteur de contraintes environnementales qui seraient incompatibles avec le projet de développement prévu (analyse des contraintes environnementales). Le projet a d'ailleurs été retenu au titre de l'OIR Naturalité et Territoires d'Industrie avec la dénomination NATURA'LUB. »

(RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT (Article R122-5 du Code de l'Environnement, Rubrique 39a) PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENTREPOT (> 40 000 m²) VERSION 1 - Juillet 2021 Sur la commune de CAVAILLON (84) Etape 6 fichier 3 p. 11)

Notons que pour se prévaloir du label OIR Naturalité (Opération d'intérêt Régional Naturalité), il faudrait démontrer que les entreprises devant s'implanter sur le périmètre de Natura'Lub répondent bien aux critères de ce label. Ce qui n'a pas été fait à ce jour. La Région promeut en effet ce label de la manière suivante : « Au sein de l'OIR Naturalité, c'est tout un écosystème qui s'articule de la fourche à la fourchette, de la production à la transformation et jusqu'au consommateur, autour de l'agriculture, de l'alimentation, du bio ou encore de la cosmétique. » (<https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/la-region-sud-en-pointe-sur-la-naturalite>)

Il est en tous cas surprenant qu'une entreprise de logistique ne dévoilant pas la nature ni la provenance des produits qu'elle compte traiter puisse se réclamer d'un label auquel elle ne prétend se conformer qu'en raison de sa présence sur l'emprise de Natura'Lub. Ce tour de passe passe vise à l'évidence à verdir une activité d'une manière assez inélégante là il faudrait argumenter de manière claire.

Pierre Paliard pour l'association SOS Durance vivante

36 bis avenue des Sources 84 000 Avignon

Pierpaliard@yahoo.fr



[Handwritten signature] le 19/04/22

[Handwritten signature]

Observation n° 58

22/04/2022 Tout "bétonnage" ou "bitonnage"
de terre fertiles et irrigués doit être considéré à
mon sens comme mise en danger de la vie
d'autrui. Marie Renée BLANC ex institutrice à
Cavaillon LR 53 voir pour cela le rapport
paru ce jour ou hier sur les données climatiques
en Europe et les dérèglements confirmés qui vont
entraîner des difficultés de rendements agricoles LR 53

contribution

Lea Coulangesribstein <lea.coulanges.ribstein@gmail.com>

ven. 22/04/2022 11:21

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Bonjour,
La citoyenne que je suis apporte sa contribution à l'enquête publique sur la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon.

A qui appartient la terre ? Qui peut s'arroger le droit de la détruire ?
La terre, dans le sens de sol qui permet aux êtres vivants de se nourrir, cette terre doit être respectée, ne pas faire l'objet de spéculations, l'objet de projets qui, à court terme, n'apporteront que désolations, il n'est qu'à voir le nombre de friches industrielles abandonnées et dont le sol est mort. Ce projet, d'un autre âge, est négatif à tout points de vues :
Il méprise la préservation de la biodiversité, les risques d'inondations, le risque de pollution des sols, la qualité de l'air et des eaux souterraines et superficielles.
Le risque est grand de détruire ce qui nous nourrit aujourd'hui, ce qui pourrait nous apporter une consommation locale, ce qui pourrait fournir un travail noble à des chômeurs et chômeuses. Nombre de villes l'ont compris qui implantent des fermes municipales et parviennent à nourrir les restaurations collectives, à donner l'opportunité à de jeunes paysans de développer leur production. Aujourd'hui, il est plus que temps de garder nos sols vivants !

Je vous prie d'apporter cette contribution à l'enquête publique.
Merci,
Léa Coulanges.

contribution

Lea Coulangesribstein <lea.coulanges.ribstein@gmail.com>

ven. 22/04/2022 11:19

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Bonjour,

L'association É.S.SOR Citoyen, basée à Entraigues sur la Sorgue, que je représente en tant que présidente, apporte ici sa contribution à l'enquête publique concernant les futurs projets sur la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon.

« Aujourd'hui, au jour d'aujourd'hui, c'est à dire dans le contexte présent, les projets, déjà susceptibles de déroger aux recommandations écologiques (cf les rapports de la Mrae) tels que celui imaginé par des personnes que je qualifierais « hors-sol », ces projets, aujourd'hui, n'ont plus lieu d'être, encore moins ; la souveraineté alimentaire, concept lointain d'idéal à atteindre, est aujourd'hui devenu une évidence à accomplir. La guerre en Europe va accélérer les besoins de transition, il est nécessaire de revoir sa copie et de s'adapter à l'évolution du monde. La nécessité de sauvegarder nos terres pour y faire pousser ce qu'on ne pourra bientôt plus importer est cruciale. »

Merci d'ajouter cette contribution à l'enquête publique.
Léa Coulanges, présidente.

observations Enquête publique plate-forme logistique ZAC des Hauts Banquets

mariemelina@laposte.net

ven. 22/04/2022 11:36

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

J'ai tenu à exprimer, à la dernière minute, un avis défavorable à ce projet néfaste qui une fois de plus détruit des terres fertiles, irriguées, participe à l'effondrement de la biodiversité, génère pollution ; comment ces décideurs peuvent-ils -ils encore oser échauffaude de tels projets, malgré les alertes nombreuses et variées de scientifiques ..Il semble que rien ne les arrête, vivons-nous sur la même planète? dans cette région, autrefois jardin, le béton, et le goudron grignotent encore et encore, et les abords de Cavaillon sont de plus en plus moches! la honte!
MCStanescu

Enquete PC entrepôt Zone des Hauts banquetts CAVAILLON

Claude BENAY <claude.benay@orange.fr>

ven. 22/04/2022 11:48

À : ENQPUB ENQPUB <enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr>;

Après consultation des documents relatifs au projet visé en objet, j'ai l'honneur de vous exprimer mes préoccupations quant à l'impact de cette zone sur notre futur. Assez d'entrepôts, de poids lourds, en contradiction avec les urgences climatiques ... Assez de destruction des zones agricoles ... Les cartons ne sont pas comestibles. Pour moi donc avis défavorable. Claude Benay